

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2016-2017

DOSSIER : R-3933-2015

RÉGISSEURS : Mme LOUISE PELLETIER, présidente
Me LOUISE ROZON
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 7 DÉCEMBRE 2015

VOLUME 2

DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU
procureur de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et de
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIECIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE
procureure de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
procureure de Union des producteurs agricoles
(UPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PREUVE HQD - Principes réglementaires, gains d'efficacité, coût de service, investissements et autres revenus	8
LUC DUBÉ	
LYNE DESMARAIS	
ANDRÉE BOUCHER	
ALAIN SAYEGH	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	28
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	33
CONTRE-INTERROGÉS Me PIERRE PELLETIER	61
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	70
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARTINE BURELLE	115
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	140
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	148
INTERROGÉS PAR Me ANNY GARIÉPY	167
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	185

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-7 (HQD) :	Donner le niveau des comptes à recevoir de 300 jours et plus pour la clientèle résidentielle pour l'année historique 2014 (demandé par UC)	52
E-8A (HQD):	Vérifier pour quelle raison : Il semble toutefois contradictoire que la hausse tarifaire totale du scénario proposé par le Distributeur soit moins élevée (9,9% vs 10,1%) que selon le scénario qui maintient les conditions actuelles alors que le total des versements aux revenus requis est plus élevé (188,9 M\$ vs 187,5 M\$) (demandé par AQCIE-CIFQ)	67
E-8B (HQD):	Vérifier pour quelle raison : Il est également surprenant de constater que les hausses tarifaires prévues à partir de l'année 2019 sont identiques dans chaque scénario même si les versements aux revenus requis sont différents (demandé par AQCIE-CIFQ)	68
E-9 (HQD) :	À partir de la pièce HQD-5, Document 1, réconcilier le montant de 11,4 M\$ au compte de frais reportés pour US GAAP, versus le 13 M\$ mentionné dans la présentation d'aujourd'hui, en date du 7 décembre (demandé par la FCEI)	73

- E-10 (HQD) : À partir du tableau de la pièce HQD-16, Document 1.4, la pièce B-0099, en lien avec le tableau R-14.1, donner pour l'année deux mille seize (2016) le montant associé aux fournisseurs internes qui est inclus à même le service professionnel et autres, pour 2016 et identifier en quoi consistent les services rendus pour ces coûts (Demandé par FCEI) 96
- E-11 (HQD) : Photographie du tuteur métallique (Demandé par l'UMQ) 129
- E-12 (HQD) : Concilier la non-concordance des informations quant au nombre de projets et les dollars versus les figures A-1 et A-2 dans la pièce HQD-9, Document 5, page 26 (demandé par la Formation) 191

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0129 : (HQD-18, Doc.2) Présentation PowerPoint - Charges et investissements HQD	9
B-0130 : (HQD-18, Doc.3) Tableau - Gains réalisés pour l'année de base 2015 et l'année témoin 2016	9
C-FCEI-0022 : Document de travail - Primes et revenus divers (activités de base)	87
C-FCEI-0023 : Réponse d'Hydro-Québec Distribution à l'engagement numéro 9 (Dossier R-3905-2014 - HQD-18, Doc.8)	104
C-GRAME-0015 : Extrait (pages 14-16) du Suivi annuel du projet Lecture à distance 2015	146
C-SÉ-AQLPA-0016 : Tableau - Sommaire des investissements historiques prévus par HQD (M\$)	158

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce septième (7e)
2 jour du mois de décembre

3

4 LA GREFFIÈRE :

5 Protocole d'ouverture. Audience du sept (7)
6 décembre deux mille quinze (2015), dossier R-3933-
7 2015, demande relative à l'établissement des tarifs
8 d'électricité de l'année tarifaire deux mille seize
9 (2016)-deux mille dix-sept (2016-2017). Poursuite
10 de l'audience.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour à tous. Maître Fraser, nous en sommes au
13 panel numéro 2.

14

15 PREUVE HQD - Principes réglementaires, gains
16 d'efficience, coût de service, investissements et
17 autres revenus

18

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Exactement. Bonjour, Madame la Présidente; bonjour,
21 Monsieur et Madame les régisseurs. Avant de
22 commencer avec le panel, peut-être... bien, on a
23 procédé à la distribution de la présentation et
24 d'un document qui accompagne la présentation de ce
25 matin, qui sont déposés sous B-129 et B-130. Par

1 ailleurs, aujourd'hui sera déposés sur le SDÉ et ce
2 matin, si tout va bien, la mise à jour du taux de
3 rendement puis du coût du capital, la mise à jour
4 de décembre, et sera également déposé, on l'oublie
5 souvent, mais le décret concernant l'allocation des
6 coûts de fourniture d'électricité patrimoniale
7 qu'on a toujours au dossier, mais parfois on
8 l'attend plus longuement.

9

10 B-0129 : (HQD-18, Doc.2) Présentation
11 PowerPoint - Charges et
12 investissements HQD

13

14 B-0130 : (HQD-18, Doc.3) Tableau - Gains
15 réalisés pour l'année de base 2015 et
16 l'année témoin 2016

17

18 Voilà! C'est le panel numéro 2 aujourd'hui. Vous
19 aurez constaté que les témoins ont pris place sur
20 le panel. Si on commence à ma gauche, vous avez
21 monsieur Luc Dubé qui est chef Plans et cadre
22 financier au groupe Direction financière et
23 contrôle; vous avez ensuite de ça madame Lyne
24 Desmarais qui est directrice principale Contrôle
25 corporatif du groupe Direction financière et

1 contrôle; vous avez madame Andrée Boucher,
2 contrôleur Hydro-Québec Distribution, toujours dans
3 le groupe Direction financière et contrôle; et je
4 termine la marche avec monsieur Alain Sayegh,
5 directeur Encadrement réseau et planification,
6 Vice-présidence réseau de distribution. Alors,
7 Madame la Greffière, vous pouvez assermenter les
8 témoins s'il vous plaît.

9

10 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce septième (7e)
11 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

12

13 LUC DUBÉ, chef Plans et cadre financier, ayant une
14 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque
15 Ouest, 13e étage, Montréal (Québec);

16

17 LYNE DESMARAIS, directeur Contrôle corporatif,
18 ayant une place d'affaires au 75, boulevard René-
19 Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

20

21 ANDRÉE BOUCHER, contrôleur Hydro-Québec
22 Distribution, ayant une place d'affaires au 75,
23 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

24

25 ALAIN SAYEGH, directeur Encadrement réseau et

1 planification, ayant une place d'affaires au
2 Complexe Desjardins, Tour Est, 15e étage, Montréal
3 (Québec);

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

9 Merci, Madame la Greffière.

10 Q. [1] On va procéder à l'adoption de la preuve.

11 Évidemment, on a un panel qui en mène un peu large,
12 ça fait que je vais faire une rapide identification
13 des principales pièces. Évidemment, le panel
14 principes réglementaires, gains d'efficience, coût
15 de service, investissements et autres revenus, on
16 fait référence aux pièces qui ont été identifiées
17 dans le document « composition des panels » qu'on a
18 fait parvenir avec la planification. Donc, pour les
19 fins des notes sténographiques, j'y vais, Madame la
20 sténographe, rapidement. Il y a les pièces HQD-1,
21 Document 3, 4; HQD-2, Doc.1; l'ensemble des pièces
22 HQD-3; HQD-5, Document 1; HQD-7, Document 1;
23 l'ensemble des pièces HQD-8; HQD-9 également;
24 ensuite de ça, il y a HQD-11, 01; et HQD-15, 01.

25

Alors, Monsieur Dubé, par rapport aux

1 pièces que je viens d'identifier, évidemment que je
2 nommerai de manière générique les pièces
3 comptables, avez-vous participé à la préparation de
4 ces documents?

5 M. LUC DUBÉ :

6 R. Oui.

7 Q. [2] Et vous adoptez le tout pour valoir à titre de
8 témoignage écrit en l'instance?

9 R. Oui.

10 Q. [3] Je vous remercie. J'avais oublié évidemment,
11 l'ensemble des témoins ont également répondu aux
12 demandes de renseignements qui portent sur toutes
13 ces pièces. Madame Desmarais, même question. Donc,
14 avez-vous participé à la préparation de ces
15 documents?

16 Mme LYNE DESMARAIS :

17 R. Oui.

18 Q. [4] Et vous les adoptez pour valoir comme votre
19 témoignage écrit en l'instance?

20 R. Oui.

21 Q. [5] Je vous remercie. Madame Boucher, même
22 question. Avez-vous participé à la préparation de
23 ces documents?

24 Mme ANDRÉE BOUCHER :

25 R. Oui.

1 Q. [6] Et vous les adoptez pour valoir comme votre
2 témoignage écrit en l'instance?

3 R. Oui.

4 Q. [7] Je vous remercie. Monsieur Sayegh, c'est à
5 vous, mais plus particulièrement, je vous réfère à
6 la pièce HQD-9, 05, donc les investissements. Avez-
7 vous participé à la préparation de ce document?

8 M. ALAIN SAYEGH :

9 R. Oui.

10 Q. [8] Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir à
11 titre de témoignage écrit en l'instance?

12 R. Oui.

13 Q. [9] Je vous remercie, Monsieur Sayegh.

14 (9 h 06)

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Alors, Madame la Présidente, les témoins vont
17 maintenant faire... bien, en fait, madame Desmarais
18 va faire une courte présentation et je lui cède la
19 parole. Merci.

20 Mme LYNE DESMARAIS :

21 R. Merci. Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame
22 la Régisseuse, Monsieur le Régisseur et bonjour à
23 tous. Alors, je vais... je vais prendre quelques
24 minutes pour faire le tour du sujet d'aujourd'hui
25 et je vais revenir aussi sur les propos du

1 président d'Hydro-Québec Distribution concernant
2 l'efficacité particulièrement. D'accord?

3 Donc, comme vous l'avez vu au dossier, le
4 Distributeur présente cette année une demande
5 budgétaire de deux milliards huit cent trente
6 millions (2,830 G\$) pour l'ensemble des coûts de
7 distribution et de service à la clientèle, soit
8 cent soixante-dix millions (170 M\$) de moins que le
9 montant autorisé en deux mille quinze (2015).

10 Donc, la demande adresse d'abord
11 l'enveloppe budgétaire de neuf cent quatre-vingts
12 millions (980 M\$) qui est requise pour réaliser les
13 activités de base et qui est d'un montant
14 légèrement supérieur à celui autorisé en deux mille
15 quinze (2015). Je vais revenir sur cette enveloppe
16 et sur les gains d'efficacité qui y sont attachés.

17 Elle comporte aussi une somme de deux cent
18 quarante-neuf millions (249 M\$) pour couvrir les
19 coûts relatifs aux éléments spécifiques et aux
20 activités à facteur d'indexation particulier. Ces
21 coûts, excluant la réduction de soixante-treize
22 millions (73 M\$) que représente la charge de
23 retraite, seront supérieurs de quinze millions
24 (15 M\$) aux sommes accordées par la Régie en deux
25 mille quinze (2015). Cette croissance tient

1 essentiellement à la prise en charge des ménages à
2 faible revenu et à la relocalisation importante des
3 effectifs venues nécessaires avec la fin du projet
4 LAD.

5 La demande du Distributeur répond aussi aux
6 besoins budgétaires qui permettent d'assumer les
7 autres charges. Ces besoins sont évalués à sept
8 cent quatre-vingt-huit millions (788 M\$), soit cent
9 dix-neuf millions (119 M\$) de moins qu'en deux
10 mille quinze (2015).

11 La décroissance de ces charges s'explique,
12 entre autres, par les sommes supplémentaires à
13 remettre à la clientèle via le compte de
14 nivellement à l'égard des aléas climatiques pour un
15 montant de cinquante-trois millions (53 M\$); à
16 l'impact du projet LAD pour un montant de cinquante
17 et un millions (51 M\$) et enfin, à un impact des US
18 GAAP sur les charges d'amortissement des
19 immobilisations en exploitation pour trente-six
20 millions (36 M\$).

21 Le reste de la demande budgétaire assure le
22 rendement autorisé sur la base de tarification et
23 les frais corporatifs qui sont, somme toute,
24 équivalents à ceux de deux mille quinze (2015).

25 Donc, je reviens maintenant sur l'enveloppe

1 budgétaire de neuf cent quatre-vingts millions
2 (980 M\$) requise pour couvrir les activités de
3 base. Nous avons remis, je pense, le détail de
4 cette présentation que vous voyez à l'écran. En
5 fait, ce que je veux démontrer ici, c'est qu'au-
6 delà de la préparation fine et détaillée des
7 budgets, l'exercice que vous voyez à l'écran nous
8 permet de valider l'ensemble des besoins du
9 Distributeur pour deux mille seize (2016), mais
10 aussi de comprendre l'efficacité réelle que le
11 Distributeur a réalisée en deux mille quinze (2015)
12 et celle qu'il sera à même de réaliser en deux
13 mille seize (2016).

14 Donc, je reprends la démonstration avec
15 vous, celle qui est à l'écran. Donc, on réalise
16 l'exercice budgétaire ici à partir du réel de deux
17 mille quatorze (2014). Donc, au départ, les charges
18 d'exploitation réelles des activités de base de
19 l'année deux mille quatorze (2014) ont été de neuf
20 cent quarante-neuf millions (949 M\$) en dollars
21 IFRS, bien entendu. Donc, je les convertis en
22 dollars US GAAP pour un montant de treize millions
23 (13 M\$). J'ajuste des éléments ponctuels de l'année
24 deux mille quatorze (2014) et de l'année deux mille
25 seize (2016).

1 Donc, vous vous souvenez, en deux mille
2 quatorze (2014), de la grève des élagueurs qui
3 avait eu un impact sur les coûts de végétation; le
4 renouvellement des conventions collectives qui
5 avait un impact sur les bonis des employés
6 syndiqués; et cette année, la mise en conformité
7 des parcs à carburant qui s'ajoute à l'année deux
8 mille seize (2016). Alors, je rétablis les éléments
9 ponctuels de chacune des années, quatorze (14) et
10 seize (16).

11 Ensuite, je rétablis les coûts capitalisés.
12 Alors, j'exclus les coûts capitalisés de l'année
13 deux mille quatorze (2014) qui ne sont plus
14 pertinents et j'ajoute les coûts capitalisés de
15 l'année deux mille seize (2016) et finalement je
16 tiens compte de l'inflation, de l'indexation et de
17 la croissance des années quinze (15) et seize (16).
18 Je pense que, dans la présentation détaillée, vous
19 êtes capables d'être à même de regarder les
20 hypothèses qui ont permis de calculer le quatre-
21 vingts millions (80 M\$).

22 Donc, j'obtiens les charges d'exploitation
23 requises pour deux mille seize (2016) avant toute
24 efficience. Donc, un milliard soixante-deux
25 millions (1,062 G\$) qui aurait été les charges

1 requises si je me base sur l'année deux mille
2 quatorze (2014).

3 L'enveloppe présentée par le Distributeur
4 est de neuf cent quatre-vingts millions (980 M\$)
5 cette année pour les activités de base, donc la
6 différence entre le un milliard soixante-deux
7 millions (1,062 G\$) et le neuf cent quatre-vingts
8 millions (980 M\$) que le Distributeur demande
9 représente quatre-vingt-deux millions (82 M\$)
10 d'efficacités qui ont été réalisées sur les deux
11 années, quinze (15) et seize (16). Donc, soixante
12 millions (60 M\$) pour LAD; vingt-deux millions
13 (22 M\$) pour les actions courantes. Donc, dans le
14 document aussi, que nous avons remis, qui est plus
15 détaillé que celui que vous voyez ici, vous êtes
16 capables de faire la répartition entre l'année
17 quinze (15) et l'année seize (16); ici, on a le
18 total.

19 (9 h 11)

20 Donc, je poursuis avec le tableau suivant.
21 Le tableau suivant veut démontrer les gains
22 d'efficacités qui ont été remis dans les tarifs,
23 d'une part, et les gains d'efficacités qui ont été
24 réalisés et à quelle période ils ont été réalisés.

25 Donc, à la gauche, je vais commencer par ce

1 qui a été remis dans les tarifs. Donc, dans les
2 tarifs de l'année deux mille quinze (2015), le
3 Distributeur avait présenté, dans son dossier, des
4 gains d'efficience de un point cinq pour cent
5 (1,5 %) pour les actions courantes, qui représente
6 le dix-huit millions (18 M\$) que vous voyez en haut
7 de la page. Et, tout en bas, on avait aussi
8 présenté, pour LAD, des gains d'efficience de vingt
9 millions (20 M\$). Donc, dans le dossier du
10 Distributeur, pour l'année deux mille quinze
11 (2015), trente-huit millions (38 M\$) d'efficience
12 avait été remis à la clientèle.

13 Dans sa décision, la Régie a demandé un
14 quarante millions (40 M\$) supplémentaire au
15 Distributeur, ce qui donne notre soixante-dix-huit
16 millions (78 M\$), qui a été remis dans les tarifs
17 de deux mille quinze (2015).

18 Maintenant, dans les tarifs de deux mille
19 seize (2016), le Distributeur propose une
20 efficience de vingt et un millions (21 M\$), suite
21 au déploiement de deux mille seize (2016) pour LAD,
22 et remet un quinze millions (15 M\$) supplémentaire,
23 qui a été réalisé en deux mille quinze (2015) suite
24 au déploiement de LAD aussi. Donc, dans les tarifs
25 de deux mille seize (2016), nous remettons trente-

1 six millions (36 M\$).

2 Donc, sur les deux années, le Distributeur
3 remet dans les tarifs de sa clientèle cent quatorze
4 millions (114 M\$) d'efficience ou d'économies.

5 Maintenant, je me déplace dans la section
6 de droite. Cette section, comme je l'ai dit tout à
7 l'heure, démontre les gains d'efficience qui ont
8 été réalisés et la période à laquelle ils ont été
9 réalisés. Alors, pour faire plus simple, je
10 commence tout de suite avec l'année quinze (15) et
11 l'année seize (16). Donc, vous voyez, cinquante et
12 un millions (51 M\$) de gains réalisés en quinze
13 (15), trente et un millions (31 M\$) réalisé ou à
14 réaliser en seize (16), pour quatre-vingt-deux
15 millions (82 M\$).

16 Alors, le quatre-vingt-deux millions
17 (82 M\$), que l'on voit ici, c'est le quatre-vingt-
18 deux millions (82 M\$) qui s'est dégagé de
19 l'exercice de reconstitution de l'enveloppe
20 budgétaire requise pour deux mille seize (2016) à
21 partir de deux mille quatorze (2014).

22 Donc, conclusion, je regarde à gauche ce
23 qui a été remis dans les tarifs de la clientèle,
24 cent quatorze millions (114 M\$) versus quatre-
25 vingt-deux millions (82 M\$) réalisé réellement par

1 le Distributeur dans l'année deux mille quinze -
2 deux mille seize (2015-2016). Donc, il se dégage un
3 déficit de trente-deux millions (32 M\$) que le
4 Distributeur a déjà remis dans les tarifs mais
5 qu'il n'a pas concrétisé dans ses processus. Donc,
6 la bonne nouvelle c'est que le vrai déficit n'est
7 pas trente-deux (32) mais plutôt vingt-cinq (25),
8 ce que vous voyez dans la dernière colonne.

9 Et là je vous amène sur l'année quatorze
10 (14). Si vous vous souvenez, en audience l'année
11 dernière, on avait déjà annoncé des gains
12 d'efficience de l'ordre de sept (7) à huit millions
13 (8 M\$) qui s'étaient réalisés en deux mille
14 quatorze (2014), après la décision. Donc, ces
15 gains-là, évidemment, viennent permettre de couvrir
16 une partie de la coupure de la Régie, de quarante
17 millions (40 M\$). Donc, il faut aussi le considérer
18 dans l'équation.

19 Ce qui fait que cent quatorze millions
20 (114 M\$) de gains d'efficience remis dans les
21 tarifs versus quatre-vingt-neuf millions (89 M\$)
22 réalisé, le Distributeur sera en déficit de vingt-
23 cinq millions (25 M\$). C'est un peu le propos
24 qu'avait monsieur Richard vendredi, à dire qu'il
25 doit continuer de concrétiser des gains

1 d'efficience déjà remis et qui ne sont pas
2 permanentisés dans ses activités actuellement.

3 Donc, en deux mille seize (2016), le
4 Distributeur aura un défi important. Il devra
5 d'abord permanentiser le vingt-cinq millions
6 (25 M\$) de gains d'efficience remis à la clientèle
7 et non concrétisé dans ses processus. Et il devra
8 livrer les gains d'efficience de trente et un
9 millions (31 M\$), que vous voyez à l'écran, qu'il a
10 anticipés pour deux mille seize (2016).

11 Donc, en résumé, il est vrai de dire que le
12 Distributeur n'a pas intégré le un point cinq pour
13 cent (1,5 %) d'efficience mathématiquement dans la
14 formule paramétrique mais il est quand même faux de
15 dire que le Distributeur n'aura pas réalisé des
16 gains d'efficience sur les actions courantes, comme
17 on le démontre ici.

18 Donc, voilà pour l'enveloppe des activités
19 de base et des gains d'efficience. De la même
20 manière, on a procédé pour conforter la valeur des
21 investissements en deux mille seize (2016) à partir
22 des données réelles de deux mille quatorze (2014).
23 Et, sur ce point, je passe la parole à madame
24 Boucher, qui va passer en revue le tableau des
25 invest avec vous. Merci.

1 (9 h 16)

2 Mme ANDRÉE BOUCHER :

3 R. Merci, Madame Desmarais. Bonjour, Madame la
4 Présidente, bonjour Madame, Messieurs les
5 Régisseurs. Bonjour à tous. Vous trouvez sur la
6 prochaine planche l'évolution des besoins en
7 investissements totaux pour le Distributeur sur la
8 période deux mille quatorze-deux mille seize (2014-
9 2016).

10 En deux mille seize (2016), le Distributeur
11 a des besoins totaux en investissements de six cent
12 quatre-vingt-deux millions (682 M\$), en baisse de
13 cent trente-sept millions (137 M\$) par rapport à
14 l'année deux mille quatorze (2014). Ces
15 investissements de six cent quatre-vingt-deux
16 millions (682 M\$) se composent d'une part
17 d'investissements inférieurs à dix millions (10 M\$)
18 pour cinq cent vingt-neuf millions de dollars
19 (529 M\$) en croissance de trente-huit millions
20 (38 M\$) par rapport à l'année deux mille quatorze
21 (2014). Et de cent cinquante-trois millions
22 (153 M\$) d'investissements supérieurs à dix
23 millions (10 M\$), en baisse de cent soixante-quinze
24 millions (175 M\$) par rapport à l'année quatorze
25 (14). De ces investissements de cent cinquante-

1 trois millions (153 M\$), supérieurs à dix millions
2 (10 M\$), cent neuf millions de dollars (109 M\$) ont
3 déjà été autorisés par la Régie à travers les
4 dossiers spécifiques présentés par le Distributeur
5 au cours des dernières années.

6 Je vous amènerais dans un premier temps sur
7 la section de droite du tableau, où est-ce qu'on
8 présente l'évolution, la baisse de cent soixante-
9 quinze millions (175 M\$) des investissements
10 supérieurs à dix (10), ce qu'on appelle nos projets
11 majeurs. D'une part, les investissements impact
12 main-d'oeuvre sont en hausse de cinquante-sept
13 millions (57 M\$) par rapport à quatorze (14), j'y
14 reviendrai dans quelques minutes.

15 Au niveau des réseaux autonomes, on voit
16 une légère baisse de huit millions en deux mille
17 seize (2016) par rapport à quatorze (14), qui
18 s'explique principalement par la mise en service de
19 la centrale Akulivik en deux mille quinze (2015).
20 Et une baisse de deux cent vingt-deux millions
21 (222 M\$) relative au projet LAD, qui se terminera
22 en deux mille seize (2016), pour lequel le
23 Distributeur aura installé trois virgule sept
24 millions (3,7 M\$) de compteurs au trente et un (31)
25 décembre deux mille quinze (2015).

1 Je vous amène maintenant dans la section de
2 gauche du tableau, où on voit la croissance de
3 trente-huit millions (38 M\$) concernant les
4 investissements inférieurs à dix millions (10 M\$),
5 qui s'explique d'une part par une diminution des
6 investissements impact main-d'oeuvre - où je
7 reviens dans quelques instants - une augmentation
8 des investissements des besoins requis au niveau
9 des réseaux autonomes, pour des investissements en
10 pérennité, principalement en ce qui a trait à la
11 réfection de parcs à carburant en réseau autonome.

12 Au niveau des technologies de
13 l'information, on note une augmentation de vingt-
14 huit millions (28 M\$) en deux mille seize (2016)
15 par rapport à deux mille quatorze (2014). On se
16 souvient que le Distributeur a repositionné
17 certains de ses projets en technologie de
18 l'information au cours des dernières années en deux
19 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015) afin
20 de tenir compte de l'évolution du réseau et des
21 modifications apportées à tous ces processus de
22 travail, que ce soit en réseau de distribution ou
23 au niveau du service à la clientèle.

24 Les besoins de deux mille seize (2016) sont
25 nécessaires, tel que le mentionnait monsieur

1 Richard vendredi dernier lors de sa présentation.
2 On doit poursuivre l'automatisation du réseau de
3 distribution et on doit également s'assurer de
4 diversifier l'offre qu'on offre à la clientèle en
5 ce qui a trait au libre-service sur le Web.

6 Au niveau des investissements en matériel
7 roulant, on note une croissance de vingt-huit
8 millions (28 M\$) sur deux mille quatorze (2014). On
9 se souviendra que le Distributeur n'avait rien
10 investi en deux mille quatorze (2014) en matériel
11 roulant et les besoins de vingt-huit millions
12 (28 M\$) pour deux mille seize (2016) sont justifiés
13 par le renouvellement de la flotte existante, dans
14 un premier temps. Nos véhicules sont vieillissants,
15 on les a volontairement laissés vieillir en
16 augmentant les durées de vie. Et on a également
17 besoin d'équiper en matériel lourd, en véhicules
18 lourds les métiers lignes qu'on a engagés au cours
19 des dernières années.

20 On note également, dans ces investissements
21 inférieurs à dix (10), une croissance de huit
22 millions (8 M\$) en ce qui a trait principalement à
23 l'outillage nécessaire pour réaliser les travaux
24 sur le réseau, de même que pour les investissements
25 courants en mesurage, que ce soit pour le

1 remplacement de compteurs ou pour l'alimentation de
2 nouveaux abonnés.

3 Je vous amènerais maintenant sur la section
4 où j'ai passé un peu plus rapidement, qui est toute
5 la planification des investissements impact main-
6 d'oeuvre. Tel que le Distributeur le mentionnait
7 dans sa preuve et tel qu'on l'a mentionné en
8 rencontre technique à la Régie l'été dernier, la
9 planification de ces investissements-là, où on a
10 besoin de main-d'oeuvre, se fait de façon globale,
11 sans distinction entre les investissements
12 inférieurs à dix (10) et nos projets majeurs. Ces
13 investissements-là, de façon globale, montrent une
14 croissance de quatorze millions (14 M\$) par rapport
15 à deux mille quatorze (2014), croissance qui est
16 très minime considérant qu'on a déjà une croissance
17 de onze millions (11 M\$) qui est relative aux
18 travaux civils et au coût des matériaux.

19 Pour ce qui est de la force de travail du
20 Distributeur, comme on l'expliquait dans la preuve,
21 ces investissements-là, la planification de ces
22 investissements-là doit être faite en tenant compte
23 d'une part des besoins sur le réseau, que les
24 opérateurs considèrent, et par l'évaluation de la
25 force totale du Distributeur, que ce soit par notre

1 main-d'oeuvre interne, nos métiers lignes, nos
2 ingénieurs, nos techniciens, que ce soit par la
3 contribution également qu'on va chercher auprès
4 d'entrepreneurs externes en fonction des
5 investissements qui doivent être réalisés sur le
6 réseau. Considérant tous ces éléments, le
7 Distributeur confirme que ses besoins totaux en
8 investissements pour deux mille seize (2016) sont
9 de six cent quatre-vingt-deux millions de dollars
10 (682 M\$).

11 (9 h 21)

12 Q. [10] Je vous remercie. Ça complète vos
13 présentations. Simplement pour les notes
14 sténographiques, lorsque madame Desmarais référerait
15 au détail de sa présentation sur les gains
16 d'efficience, c'est la pièce qui a été déposée sous
17 B-130 qui accompagnait le présentation. Alors,
18 Madame la Présidente, ça complète pour la
19 présentation. Les témoins ont disponibles pour être
20 contre-interrogés.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Fraser. Alors la Régie appellerait
23 l'ACEF de Québec.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

25 Madame la Présidente, Denis Falardeau pour l'ACEF

1 de Québec. Bonjour.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour.

4 Me DENIS FALARDEAU :

5 Q. [11] Nous allons travailler avec le document HQD-3,
6 Document 2, mais pas besoin de se précipiter sur le
7 document, j'ai imprimé la page que nous avons
8 besoin. Nous sommes prêts? Allons-y.

9 Pour les fins de la sténo, je vais citer le
10 paragraphe 4.1 de la page 11 du document HQD-3,
11 Document 2. Et le paragraphe 4.1 s'intitule
12 « Entente avec TCE » :

13 Le contrat sera comptabilisé comme un
14 contrat d'approvisionnement et les
15 coûts seront constatés en fonction des
16 factures reçues. Tout écart entre ces
17 coûts et les coûts autorisés par la
18 Régie continuera d'être comptabilisé
19 au compte de pass-on pour l'achat
20 d'électricité. Puisqu'une prestation
21 de service est attendue de TCE...

22 Et là, on parle de « puissance »

23 ... (la puissance), le passif
24 financier et le compte d'écart
25 comptabilisé en contrepartie de ce

1 passif financier à la suite de
2 l'amendement en 2014 de l'entente de
3 suspension de 2009 seront renversés.
4 Comme vous avez remarqué, là, j'ai mis en surligné
5 à la deuxième ligne, à la ligne 2 « factures
6 reçues ».

7 Vous me direz si je comprends bien, là.
8 Mais, premièrement, on peut constater qu'on parle
9 au futur dans le paragraphe. Deuxièmement, si je
10 comprends bien aussi, on parle de l'année témoin.

11 Donc, quand on parle de coûts en lien avec
12 l'utilisation de TCE, on parle de coûts qui sont
13 projetés, c'est bien ça?

14 M. LUC DUBÉ :

15 R. Oui.

16 Q. [12] Est-ce que vous êtes en mesure de vous engager
17 à faire en sorte que l'année suivante de l'année
18 témoin, les factures réelles soient déposées devant
19 la Régie pour que vous puissiez justement justifier
20 de l'utilisation de la pointe pour TCE?

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Je ne comprends pas la question.

23 Me DENIS FALARDEAU :

24 Bien, étant donné que nous travaillons avec des
25 chiffres qui sont projetés, autant pour le tribunal

1 que pour les intervenants, je pense que ça serait
2 intéressant l'année suivante de constater quelle a
3 été l'utilisation pour voir si, bien premièrement,
4 entre la projection et l'utilisation réelle s'il y
5 a une différence, d'un part.

6 Et, d'autre part, si c'est possible du côté
7 du Distributeur, ça serait même intéressant que le
8 Distributeur puisse ventiler en fonction des
9 pointes de chaque clientèle comment ça a été
10 utilisé.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Bien écoutez, il y a onze milliards (11 G\$) de
13 coûts de service, s'il fallait qu'on présente des
14 factures pour chacun des éléments de coûts de
15 service. Le pass-on est là pour réconcilier. Je
16 vais laisser les témoins répondre, mais je me
17 questionne vraiment sur la pertinence de la
18 question.

19 Mme LYNE DESMARAIS :

20 R. Je suis un peu de l'avis de maître Fraser. Mais en
21 réalité, les coûts réels ils vont être dans les
22 livres d'Hydro-Québec Distribution, là. Dans le
23 rapport annuel de l'année vous allez voir les coûts
24 réels, les écarts étant au pass-on.

25 Mais, définitivement, vous aurez pas les

1 factures parce que, là, si on se met à sortir
2 toutes les factures d'onze milliards (11 G\$) de
3 coûts de service. Mais vous allez avoir les coûts
4 réels que vous allez pouvoir comparer.

5 Me DENIS FALARDEAU :

6 Q. [13] Je comprends. Peut-être que le terme
7 « factures » est un peu exagéré, là. Je pense que
8 je comprends que ça ne sera pas chaque facture,
9 ainsi de suite. Mais au moins si on pouvait
10 connaître de façon précise, selon les types de
11 clientèles, comment la pointe a été utilisée, ça
12 serait peut-être intéressant, comme je le
13 mentionnais, autant pour le tribunal que pour les
14 intervenants.

15 (9 h 28)

16 R. Pour ce niveau de détails-là, je pense qu'il
17 faudrait que vous vous adressiez au panel, je ne
18 sais quel numéro, monsieur Zayat, numéro 4.

19 Me DENIS FALARDEAU :

20 Q. [14] Merci, je n'ai plus de question.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est bien. Merci, Maître Falardeau. Alors, Option
23 consommateurs, Maître...

24 Me ÉRIC DAVID :

25 Je n'aurai pas de question.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, pas de question pour Option consommateurs.

3 Union des consommateurs, Maître Sicard.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Bonjour. Hélène Sicard pour Union des

6 consommateurs. Madame la Présidente, j'avais

7 annoncé, juste pour vous prévenir, dix à quinze

8 (10-15). Je vais possiblement être un petit peu

9 plus longue, à moins qu'on me renvoie à un autre

10 panel. Par contre, au panel 4, je serai beaucoup

11 plus courte, on a comme mêlé nos...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On a encore neuf jours devant nous, Maître Sicard,

14 ce n'est pas trop pire.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Oui, mais il faudrait... chaque journée compte.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bon.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

20 Et je sais que vous tenez, et vous faites bien, à

21 vos horaires, alors je vous avise à l'avance. Vous

22 avez raison.

23 Q. [15] Bonjour à tous les membres du panel. Alors, je

24 vous réfère dans un premier temps à votre réponse à

25 la demande de renseignements numéro 6 de la Régie

1 qui est la B-0126, à la question 9.1. Vous
2 répondez :

3 [...] Le Distributeur précise
4 toutefois que le délai d'encaissement
5 utilisé pour l'établissement de
6 l'encaisse réglementaire consiste en
7 un délai théorique de 21 jours
8 correspondant aux conditions de
9 paiement inscrites à la facture.
10 L'encaisse réglementaire est donc
11 établie en supposant que tous les
12 clients paient leur facture dans le
13 délai prescrit. [...]

14 Alors, donc au niveau du calcul de vos actifs, vous
15 avez l'encaisse réglementaire dans vos actifs et
16 vous calculez, ce qu'on comprend, celle-ci comme si
17 toutes les factures étaient payées dans un délai à
18 vingt et un (21) jours. C'est bien ce que... C'est
19 parce qu'il faut le dire au lieu de faire des
20 signes.

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Oui, oui. Oui.

23 Q. [16] Merci. C'est parce que madame la sténographe
24 ne peut pas prendre le... O.K. Alors, si un client
25 paie à l'intérieur d'un délai de vingt et un (21)

1 jours, parce que je présume qu'il y a des clients
2 qui paient avant vingt et un (21) jours?

3 R. Oui.

4 Q. [17] Bon. Il y a quand même des bons clients, il y
5 en a qui paient en retard, mais il y a des...
6 Savez-vous par hasard le délai moyen pour les
7 clients qui paient à l'intérieur de vingt et un
8 (21) jours parce que vous nous avez fait des
9 tableaux. Les gens qui paient à l'intérieur de
10 vingt et un (21), trente (30) jours puis ça va
11 jusqu'à cent vingt et un (121) jours, mais pour
12 ceux qui paient à l'intérieur de vingt et un (21)
13 jours, est-ce que vous savez quelle est la moyenne
14 de délai de paiement à l'intérieur de ça?

15 R. Non. Les systèmes ne permettent pas, je pense,
16 actuellement de calculer un délai moyen de
17 recouvrement.

18 Q. [18] O.K. Mais, vous savez qu'il y a des gens qui
19 paient à l'intérieur d'une semaine ou sur réception
20 de la facture, il y en a?

21 R. Oui, assurément.

22 Q. [19] Par contre, et ces gens-là qui paient
23 d'avance, c'est évident, la facture est due dans
24 les vingt et un (21) jours, ils n'ont pas de
25 crédit, il n'y a pas d'effacement de quoi que ce

1 soit quand ils paient à l'avance.

2 R. Non.

3 Q. [20] O.K. Par contre, à partir du moment où un
4 client paie en dehors du vingt et un (21) jours,
5 soit à trente (30) jours, lui se voit facturer une
6 charge d'administration?

7 R. Oui.

8 Q. [21] Sur toute la période du trente (30) jours?

9 R. Oui.

10 Q. [22] O.K. Le montant de ce client-là qui a été
11 inclus à l'encaisse réglementaire demeure quand
12 même là à vingt et un (21) jours?

13 R. J'en profiterais pour peut-être faire une petite
14 précision par rapport à ça. Je pense qu'il y a
15 un... puis je l'ai vu aussi en fin de semaine dans
16 un article de La Presse. Il y a une confusion, je
17 pense, qui serait au niveau de la façon qu'on
18 établit nos coûts de service et la façon qu'on les
19 récupère.

20 L'encaisse réglementaire, de la façon
21 qu'elle est calculée aujourd'hui, c'est un peu on
22 évalue, en fait, le manque à gagner qu'on a au
23 niveau... le fait qu'on encaisse nos recevables
24 plus lentement qu'on doit assumer nos comptes
25 payables, on a besoin d'un niveau d'encaisse, dans

1 le fond, pour assumer ces dépenses-là, en fait.
2 Puis c'est sur ce montant-là, ce net-là, en fait,
3 qu'on demande un rendement qui est le rendement
4 pour BT.

5 Ça, ce coût-là qu'on pourrait mentionner,
6 c'est ce coût-là qu'on vient intégrer dans notre
7 coût de service. Dans un deuxième temps, après ça
8 on se pose la question comment qu'on va les
9 récupérer ces coûts de service-là. Ça fait que là
10 je pense qu'il y avait une adéquation entre le taux
11 de rendement de sept pour cent (7 %) sur l'encaisse
12 réglementaire et le quatorze pour cent (14 %) qu'on
13 vient charger au niveau de la facture des clients
14 qui sont en retard au-delà du vingt et un (21)
15 jours, mais ce sont deux choses complètement
16 distinctes.

17 Dans le fond, c'est que j'ai mon coût de
18 service, dans un premier temps, qui est le
19 rendement sur l'encaisse réglementaire et, dans un
20 deuxième temps, là je vais aller voir comment je
21 vais récupérer ça auprès de ma clientèle.

22 (9 h 34)

23 J'ai deux façons de le faire. Un, via mes autres
24 revenus dont sont inclus mes frais
25 d'administration, mon fameux quatorze pour cent

1 (14 %) sur ma facture. Et, par la suite, j'ai mes
2 tarifs sur la consommation et ma redevance
3 d'abonnement.

4 Donc, on ne peut pas, en aucun temps, venir
5 additionner le sept pour cent qui est calculé sur
6 l'encaisse réglementaire, qui... en fait, on rend
7 compte, dans le fond, de nos coûts d'opération en
8 lien avec les frais de financement, aussi de notre
9 service à la clientèle.

10 Ça fait que je ne sais pas si c'est vers là
11 que vous aviez votre question mais, vraiment,
12 l'adéquation qui a été faite entre le sept pour
13 cent et le quatorze pour cent (14 %) n'a pas lieu
14 d'être. On est, d'un côté, en coûts de service; de
15 l'autre côté, du moyen qu'on récupère nos coûts de
16 service, c'est-à-dire soit en revenus de ventes ou
17 en frais d'administration.

18 Q. [23] Je vais vous dire que je vous remercie pour
19 votre énoncé mais ce n'est toujours pas plus clair
20 pour moi, ici. Dans le sens où vous donnez un nom,
21 « encaisse réglementaire », puis vous me donnez
22 l'autre, « frais d'administration ». La question,
23 elle est très simple. Je comprends que l'encaisse
24 réglementaire, elle est calculée sur des comptes,
25 comme si c'était payé à vingt et un (21) jours.

1 Donc, si c'est sept point quatre pour cent, le
2 rendement sur l'encaisse réglementaire, je
3 comprendrais, là, que le total des comptes à
4 recevoir, à vingt et un (21) sur trois cent
5 soixante-cinq (365) par sept point quatre pour
6 cent, vous donne le rendement sur l'encaisse
7 réglementaire. C'est à peu près ça. Est-ce que
8 c'est ça, mathématiquement?

9 R. Bien, oui et non. Dans le fond, l'encaisse
10 réglementaire, de la façon qu'elle est déterminée,
11 c'est le manque à gagner. Donc, c'est la différence
12 entre ce que j'encaisse, le moment que je
13 l'encaisse et le moment que je débourse. Donc, est-
14 ce que c'est un sept pour cent sur le vingt et un
15 (21) jours? Je vous dirais que non, parce que c'est
16 un net. On vient calculer... en fait, on vient
17 établir, on dit, ça prend combien de jours avant
18 que j'encaisse mes ventes, chaque dollar de ventes?
19 Puis là on a un délai moyen de recouvrement qui est
20 établi de façon théorique avec le vingt et un (21)
21 jours. Mais, à ça, je soustraie le moment où je
22 dépense, donc un moment que je débourse. En
23 moyenne, je dirais, mettons, une trentaine de
24 jours. Donc, le net, ce qui me reste, donc le
25 manque à gagner d'un vingt (20) jours de dollars,

1 mettons, là j'ai besoin de cet argent-là pour aller
2 chercher. Puis c'est sur ce montant-là, le net, qui
3 est l'encaisse réglementaire, que là on demande un
4 rendement là-dessus.

5 Donc, est-ce que le sept pour cent est
6 chargé sur le vingt et un (21) jours? Je vous
7 dirais que non, parce que c'est un net entre un
8 niveau d'encaissement et un niveau de déboursé.

9 Q. [24] Donc, je reprends, là. Vous regardez tout ce
10 que vous allez encaisser par rapport à tout ce que
11 vous allez déboursé?

12 R. Oui. Si on reprend, là, j'ai la référence HQD mais
13 je n'ai pas la référence... la B quelque chose.
14 Mais la HQD-9, document 3.

15 Q. [25] Oui.

16 R. On fait état, dans le fond... quand on parle d'un
17 délai net, on fait état... mettons, on reprend nos
18 coûts d'approvisionnement, on reprend un certain
19 nombre de dépenses et, à ça, on applique un délai
20 net. Le délai net, ce qu'il représente c'est
21 vraiment le délai net d'encaissement versus mon
22 délai de paiement. C'est pour ça que je vous dis,
23 est-ce que c'est sur le vingt et un (21) jours?
24 Non, ce n'est pas sur le vingt et un (21) jours,
25 c'est vraiment sur la différence entre le moment où

1 de l'encaisse et le moment où je vais le déboursier.
2 Étant donné que je débourse plus rapidement, j'ai
3 besoin d'un niveau d'encaisse pour être capable
4 d'assumer ces dépenses-là.

5 Q. [26] Vous êtes capable de faire le suivi, là, de
6 toutes les factures donc, puis à quel moment elles
7 sont rentrées pour calculer ça?

8 R. Dans le fond, ce qu'on établit, puis, ça, ça
9 remonte à l'époque où on déterminait la méthode du
10 lead-lag, là, qui remonte à quelques années. On a
11 déterminé que, pour certains types de coûts, ça
12 prenait... je n'ai pas toutes les données en
13 mémoire, ça prend trente (30) jours dans un cas des
14 DAS, mettons, déductions à la source; ça prend un
15 certain nombre de jours au niveau de d'autres types
16 de dépenses. Mais, à ça, on le compare avec le
17 niveau de revenus que je vais avoir, le niveau de
18 recevoir... de comptes à recevoir que je vais avoir
19 et ça devient un délai net. Donc, dans le fond,
20 c'est... là je me répète un peu, mais ce n'est pas
21 sur le vingt et un (21) jours qu'on calcule
22 nécessairement le rendement.

23 Q. [27] Soyez patient avec moi, je suis avocate puis
24 j'essaie vraiment de comprendre le... Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il est patient; il est juste passionné.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Oui, oui. Mais c'est bien ça, on en veut des gens
5 passionnés.

6 Q. [28] Je reviendrai avec une autre question, on va
7 légèrement changer de sujet.

8 Alors, je vous réfère maintenant à la DDR-2
9 d'UC, B-86, HQD-16, document 9.1. et nous allons à
10 la réponse 5.2, qui est à la page 13, c'est le
11 tableau 5.2. Quand vous aurez le tableau devant
12 vous... Ça va?

13 R. Quel tableau?

14 Q. [29] Tableau 5.2. Il y a deux DDR pour UC... Ça va?
15 Il l'a? Ils l'ont, O.K. Alors, vous mettez, dans ce
16 tableau, les taux moyens des risques de non-
17 recouvrements pour la clientèle résidentielle, aux
18 trente (30) jours, trente et un - cent vingt
19 (31-120), cent vingt et un (121) et plus, puis on a
20 un petit historique, là, depuis avril deux mille
21 quatorze (2014).

22 Si je regarde la ligne cent vingt et un
23 (121) jours et plus puis qu'on en tire une petite
24 moyenne, là. Est-ce qu'on doit comprendre
25 qu'environ soixante-cinq (65) à soixante-dix pour

1 cent (70 %) des comptes à recevoir qui ont cent
2 vingt et un (121) jours et plus ne pourront pas
3 être récupérés?
4 (9 h 40)
5 Mme LYNE DESMARAIS :
6 R. Oui, c'est ce que ça dit.
7 Q. [30] O.K. Et donc ce que signifie, là, ces
8 pourcentages-là, c'est que ce ne sera pas récupéré.
9 Maintenant, quand je suis dans ce... ce tableau-là,
10 est-ce qu'ils sont... est-ce que c'est compilé?
11 C'est-à-dire si je prends la dernière colonne, là,
12 deux mille quinze (2015) au trente (30) septembre,
13 je pars à trente (30) jours, point cinq pour cent
14 (0,5 %). Ensuite on a trente et un (31) à cent
15 vingt (120) jours, six point cinq pour cent
16 (6,5 %), est-ce que je dois comprendre, là, que je
17 suis passée... le point cinq pour cent (0,5 %), là,
18 c'est ce qui me reste pour trente et un (31) à cent
19 vingt (120) jours et donc que j'ai six point cinq
20 pour cent (6,5 %) du point cinq pour cent (0,5 %)
21 qui ne seront pas récupérés dans le trente et un
22 (31) à cent vingt (120) jours? Puis après ça,
23 j'aurais donc soixante-six point cinq pour cent
24 (66,5 %) du six point cinq pour cent (6,5 %) qui ne
25 serait pas récupéré à cent vingt et un (121) jours

1 et plus?

2 R. Je ne suis pas sûre de suivre votre raisonnement.

3 Pouvez-vous recommencer ça parce que...

4 Q. [31] O.K. Le tableau nous donne, là, des

5 pourcentages de récupération ou de non-récupération

6 en fait. Parce que ce qu'on a là, c'est le

7 pourcentage de non-récupération dans le délai

8 prévu. Alors vos comptes de trente (30) jours, zéro

9 à trente (30) jours, il y en a beaucoup, c'est

10 toutes les factures, vous nous indiquez qu'il y a

11 point cinq pour cent (0,5 %) qui ne sont pas

12 recouverts pendant la période. Et ensuite on passe

13 trente et un (31) à cent vingt (120) jours, vous

14 avez six point cinq pour cent (6,5 %) des comptes

15 qui ont trente et un (31) à cent vingt (120) jours.

16 Alors, moi, en regardant le tableau, on pense, là,

17 point cinq pour cent (0,5 %) c'est ce... Si, par

18 exemple, point cinq pour cent (0,5 %) représentait

19 cent (100) factures, alors j'aurais cent (100)

20 factures de trente et un (31) à cent vingt (120)

21 jours qui ne sont pas récupérées à six point cinq

22 pour cent (6,5 %), donc il me resterait six point

23 cinq (6,5) factures non récupérées à la fin de

24 mes... Est-ce que les... les pourcentages découlent

25 les uns des autres ou si c'est pris par des blocs?

- 1 R. Bien, une facture qui vieillit, son risque
2 augmente.
- 3 Q. [32] Oui, oui.
- 4 R. Donc ceux qui sont dans la première strate, leur
5 risque c'est point cinq pour cent (0,5 %) donc on
6 pense que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des
7 factures qui sont zéro trente (0-30) jours, on va
8 les récupérer.
- 9 Q. [33] Oui.
- 10 R. Ensuite, bien si la facture vieillit puis elle est
11 rendue dans le trente et un (31) à cent vingt (120)
12 jours, bien son risque a augmenté. La même facture,
13 au lieu d'être à point cinq (0,5) est à six point
14 cinq pour cent (6,5 %) et ainsi de suite.
- 15 Q. [34] O.K. Donc ce que vous me dites, là, c'est
16 calcu... c'est parce que le point cinq pour cent
17 (0,5 %) c'est un estimé ou c'est le réel? Puisqu'on
18 parle de trente (30) septembre, là, deux mille
19 quinze (2015). C'est terminé, ça, c'est passé.
- 20 R. Je... je me risque, là, c'est le cas de le dire.
- 21 Q. [35] Oui.
- 22 R. Mais ces taux-là c'est des taux... c'est des pertes
23 historiques qu'on a, donc c'est un taux moyen selon
24 les pertes historiques que l'on a constatées. Pour
25 établir un risque sur nos comptes à recevoir, il

1 faut regarder les encaissements que l'on a faits
2 dans les années passées, établir notre perte des
3 années passées puis ça nous donne, dans le fond,
4 notre projection sur les comptes à recevoir
5 actuels.

6 Q. [36] Alors... mais alors si c'est... Écoutez, je...
7 je vais revenir, là, parce que vous donnez des
8 chiffres qui changent. Entre autres, pour cent
9 vingt et un (121) jours et plus, si je regarde, on
10 part soixante-dix-neuf pour cent (79 %) au trente
11 (30) avril; au trente (30) septembre, soixante-cinq
12 point un pour cent (65,1 %), ça remonte, ça
13 redescend. C'est pas vos taux réels?

14 R. Je peux vous revenir pour confirmer avec les
15 équipes, là, pour être sûre de pas... Mais des
16 taux... c'est parce que là on parle de taux moyen
17 de risque de non-recouvrement. Des taux de... des
18 taux de non-recouvrement ça sert à des provisions
19 pour mauvaises créances, ça ne change pas
20 nécessairement d'un mois à l'autre, là.

21 Q. [37] Écoutez, bien, avant de répondre, oui, si vous
22 voulez compléter après. Mais passez au tableau
23 5.1b), en réponse à la DDR 2, HQD-16, Document 9.1,
24 là. C'est le même document. Vous avez l'évolution
25 par groupe d'âge des comptes à recevoir clientèle

1 en millions cette fois-ci. Et vous allez me dire
2 que ces chiffres-là c'est des estimés?

3 R. Non.

4 (9 h 46)

5 Q. [38] Bon. O.K. Alors la même question... c'est
6 parce que vous faites... Regardez, vous nous
7 mettez, là, un chiffre comme total. Neuf cent
8 vingt-cinq millions (925 M\$), deux mille quinze
9 (2015) comme comptes à recevoir clientèle
10 résidentielle. À zéro-trente (0-30) jours il y a
11 trois cent quatre-vingt-quatre millions (384 M\$),
12 trente et un-cent vingt (31-120) jours, quatre-
13 vingt-treize millions (93 M\$).

14 Je vais vous poser la question de nouveau
15 avec ce tableau-là. Le quatre-vingt-treize millions
16 (93 M\$) c'est ce qui n'a pas été perçu. J'essaie de
17 comprendre, là, comment vous pouvez passer de
18 quatre-vingt-treize millions (93 M\$) pour trente et
19 un (31) à cent vingt (120) jours puis cent vingt
20 (120) jours et plus vous arrivez à quatre cent
21 quarante-huit millions (448 M\$).

22 R. Ce n'est pas les mêmes factures.

23 Q. [39] O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [40] Est-ce qu'on pourrait vous demander, Madame

1 Desmarais, ne serait-ce que pour clarifier, quand
2 on fait des âges de comptes à recevoir, peut-être
3 je tente d'aider, là, dans tout ça.

4 R. Oui.

5 Q. [41] On fait une somme de toutes les factures qui
6 ont des dates entre zéro et trente (0-30) jours
7 puis, ça, ça nous donne trois cent quatre-vingt-
8 quatre (384 M\$). Toutes les autres factures qui ont
9 entre trente et un (31) puis cent vingt (120) jours
10 d'échéance, celles-là au trente (30) septembre il y
11 en avait pour quatre-vingt-treize millions (93 M\$).
12 Ce n'est pas les mêmes que les premières.

13 R. O.K.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 C'est ce que j'essaie de voir.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [42] De même que celles à cent vingt et un (121)
18 jours et plus, c'est celles qui ont une échéance
19 depuis la date d'émission qui, cent vingt et un
20 (121) jours plus tard, puis celles-là ils en
21 comptent quatre cent quarante-huit (448 M\$).

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [43] C'est bien ça, Madame Desmarais?

1 R. Tout à fait.

2 Q. [44] Bon, merci.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Q. [45] Merci. Savez-vous, dans les comptes à recevoir
5 trois cents (300) jours que vous aviez au trente
6 (30) avril deux mille quatorze (2014), et on les
7 voit sur le tableau 5.1b), mais on les voit aussi
8 dans la preuve de UC, on vous a fourni à la page 11
9 de la pièce C-UC-008 un tableau que vous nous aviez
10 fourni l'an dernier sur les comptes à recevoir de
11 trois cents (300) jours et plus. Avez-vous ce
12 tableau-là?

13 Si vous allez dans la preuve de UC,
14 C-UC-008.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Quelle page?

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Q. [46] À la page 11. J'attendais que vous ayez le
19 document, là. Il y a un tableau qui est une
20 reproduction d'une réponse l'année dernière.
21 C'était les comptes à recevoir de la clientèle
22 résidentielle à trois cents (300) jours et plus.
23 Ils étaient de trois cent quarante-deux millions
24 (342 M\$) au trente (30) avril deux mille quatorze
25 (2014).

1 Pour l'année historique deux mille quatorze
2 (2014), savez-vous quel a été votre niveau de
3 comptes à recevoir trois cents (300) jours et plus?

4 R. Vous me parlez du trente et un (31) décembre deux
5 mille quatorze (2014)?

6 Q. [47] Oui.

7 R. Je l'ai pas avec moi, là.

8 Q. [48] Pouvez-vous nous le fournir facilement par
9 exemple?

10 R. Oui.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Q. [49] Oui? O.K.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Bien, j'ai demandé « facilement ». Alors ça serait
15 l'engagement numéro 3.

16 LA GREFFIÈRE :

17 7.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 7 déjà.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Bien, je vais quand même, nous, nos témoins,
22 sont... On peut donner le renseignement facilement,
23 mais je formulerais quand même, est-ce que c'est un
24 renseignement que la Régie croit qui sera utile à
25 sa délibération? Puisque je ne voudrais quand même

1 pas qu'on se mette à répondre à une série
2 d'engagements qui, par ailleurs, ne...

3 Quand on me demande deux mille quatorze
4 (2014) pour la fin de deux mille seize (2016)...

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 C'est parce que c'est les chiffres réels.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Puis compte tenu des enjeux au dossier,
9 personnellement et bien que mon témoin puisse
10 répondre, je ne suis pas certain que le
11 renseignement soit utile pour les fins de votre
12 décision. Mais je m'en remets à votre décision,
13 Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est bien. Alors peut-être, on ne peut pas vous
16 dire tout de suite si on en a besoin aux fins de
17 nos délibérations. Elles seront sûrement partie de
18 la démonstration qu'UC a à faire et on va
19 l'entendre à ce propos-là. Si l'information est
20 facilement accessible, trois cents (300) jours et
21 plus au trente et un (31) décembre deux mille
22 quatorze (2014), engagement numéro 7.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 O.K. Merci.

25 Q. [50] Et pourriez-vous compléter votre engagement...

1 Alors l'engagement c'est, ce qu'on cherche à
2 savoir, c'est pour l'année historique deux mille
3 quatorze (2014), quel était le niveau des comptes à
4 recevoir qui avaient trois cents (300) jours et
5 plus.

6 Me LOUISE ROZON :

7 Clientèle...

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Pour la clientèle résidentielle, évidemment. Merci,
10 Maître Rozon. Vous avez tout à fait raison.

11 Q. [51] Et si vous pouviez, pourriez-vous compléter
12 cette réponse en nous indiquant le pourcentage.
13 Non, ça va, si on a le chiffre, on va voir. Merci.

14

15 E-7 (HQD) : Donner le niveau des comptes à
16 recevoir de 300 jours et plus pour la
17 clientèle résidentielle pour l'année
18 historique 2014 (demandé par UC)

19

20 (9 h 51)

21 Q. [52] Maintenant, quand vous cumulez, et je vous
22 réfère de nouveau à ce tableau qui est en millions,
23 mais également au tableau de 5.1b), les chiffres
24 qu'on y voit dans le trente et un, cent vingt (31-
25 120) jours et cent vingt et un (121) jours et plus,

1 est-ce que dans... quand vous inscrivez ces
2 chiffres - en millions, là, on n'est plus dans les
3 pourcentages - est-ce qu'ils incluent les frais
4 d'administration?

5 Mme LYNE DESMARAIS :

6 R. Oui.

7 Q. [53] O.K. Maintenant, le frais d'administration, il
8 est calculé par mois? Je cherche... tout ce que je
9 cherche à savoir, si... parce que vous indiquez sur
10 vos factures un point deux (1,2 %) par mois. Quand
11 vous les rentrez dans les chiffres, est-ce que vous
12 rentrez des frais d'administration sur les frais
13 d'administration mensuellement? Est-ce que c'est
14 composé ou c'est une fois que le frais
15 d'administration est rentré...

16 R. Les frais d'administration ne sont pas composés.

17 Q. [54] O.K. Bon. Maintenant, sur ces comptes de trois
18 cents (300) jours et plus, de quelle façon et à
19 quel moment de la vie de ces comptes décidez-vous
20 de les transformer en mauvaise créance?

21 R. En fait, chaque tranche d'âge est provisionnée
22 selon son risque et c'est ce qui se cumule dans la
23 dépense de mauvaises créances, plus les radiations,
24 plus ou moins les radiations. C'est ça qui
25 devient... qui devient la dépense de mauvaises

1 créances mensuelles ou de l'année.

2 Q. [55] O.K. Donc, si j'ai un pourcentage à cent vingt
3 et un (121) jours et plus de soixante-six point
4 cinq pour cent (66,5 %), le pourcentage sur trois
5 cents (300) jours et plus, avez-vous une
6 approximation?

7 R. Les comptes à recevoir du trois cents (300) jours
8 et plus sont provisionnés à très fort taux. Il y en
9 a qui sont pratiquement à cent pour cent (100 %),
10 d'autres peut-être à quatre-vingt-dix (90 %). La
11 moyenne, je vous dirais que c'est autour de quatre-
12 vingt-dix pour cent (90 %).

13 Q. [56] Pour la clientèle résidentielle.

14 R. Oui.

15 Q. [57] Je m'excuse. O.K.

16 R. Oui.

17 Q. [58] Et là vous me dites que vous envoyez...

18 R. Ce qu'il faut que vous compreniez aussi, c'est que,
19 le Distributeur, il a une obligation de desservir.

20 Q. [59] Oui.

21 R. Donc, dans une entreprise normale, un client qui ne
22 paie pas, bien, un jour ou l'autre après quelques
23 mois, tu vas le radier, puis tu ne feras plus
24 affaire avec, ça va s'arrêter là. Avec la clientèle
25 du Distributeur, le Distributeur est obligé de

1 desservir sa clientèle et il n'est pas à même de
2 couper le lien d'affaires avec sa clientèle. Donc,
3 les comptes à recevoir, ils vieillissent, s'ils ne
4 sont pas payés, ils sont provisionnés, mais ils ne
5 sont pas radiés. À moins, comme dans les comptes à
6 recevoir des MFR, des ménages à faible revenu, où
7 on prend entente avec les ménages à faible revenu
8 et on radie et leur dette et leur consommation
9 courante même pour certains... à certains égards.

10 Mais, pour le reste de la clientèle qui n'a
11 pas d'entente ou que le Distributeur perd trace
12 lors des aménagements, déménagements, les factures
13 vieillissent, elles sont provisionnées et elles
14 finissent par être provisionnées à cent pour cent
15 (100 %), mais elles demeurent dans l'auxiliaire des
16 comptes à recevoir. Ce qui est quand même différent
17 d'une entreprise commerciale régulière où, si vous
18 ne payez pas vos comptes, ils ne feront plus
19 affaire avec vous. Donc, vous ne serez plus dans
20 leurs comptes à recevoir, ils vont radier.

21 Q. [60] Juste pour que je comprenne bien, quand vous
22 dites « provisionnés » c'est-à-dire qu'ils s'en
23 vont en mauvaises créances?

24 R. Oui, mais ils demeurent dans les... ils demeurent
25 au bilan. Le compte à recevoir demeure au bilan, il

1 est noté par une provision et le coût est dans la
2 dépense de mauvaises créances.

3 Q. [61] Pour le pourcentage que vous prévoyez non
4 percevoir, par exemple, pour trois cents (300)
5 jours, ça pourrait être quatre-vingt-dix pour cent
6 (90 %) par exemple...

7 R. Oui, et plus, et plus.

8 Q. [62] Alors, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de
9 cette facture s'en irait aux mauvaises créances. Et
10 si je comprends bien ce que vous me dites, sur mes
11 pourcentages qu'on avait au tableau 5.1, cinq pour
12 cent (5 %) des factures... point cinq pour cent
13 (0,5 %) des factures à trente (30) jours seraient
14 déjà aux mauvaises créances et six point cinq
15 (6,5 %) des trente et un (31) à cent vingt (120)
16 jours iraient aux mauvaises créances, c'est bien
17 ça?

18 R. Exact.

19 (9 h 57)

20 Q. [63] O.K. Et dans vos mauvaises créances, quel
21 pourcentage des mauvaises créances peut-on
22 attribuer aux frais d'administration?

23 R. Je n'ai pas l'information. Je ne peux pas vous
24 répondre comme ça.

25 Q. [64] Pouvez-vous la trouver?

1 R. Je vais vérifier. Je vais vérifier si on est
2 capable de la fournir. Je sais que c'est un calcul,
3 les items sont difficilement... nous permettent
4 difficilement d'accéder à cette information-là,
5 mais je vais quand même regarder.

6 Q. [65] Ça n'a pas besoin d'être un chiffre
7 extrêmement précis, là.

8 R. Non, un pourcentage peut-être.

9 Q. [66] Mais sachant que les frais d'administration
10 sont à quatorze point quelque chose, nous donner
11 une idée de ce que ça représente...

12 R. Les frais « d'admin » dans la dépense de mauvaises
13 créances...

14 Q. [67] Oui.

15 R. ... c'est ce que vous voulez?

16 Q. [68] Oui, s'il vous plaît. Alors engagement numéro
17 8, le pourcentage des frais d'administration... En
18 fait, quel pourcentage des mauvaises créances peut-
19 on attribuer aux frais d'administration. Et
20 dernière question... Oui, Maître Fraser.

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Je réfléchis. Je ne suis pas certain que ce que
23 vous voulez savoir, c'est dans la dépense de
24 mauvaises créances. Quelle est la proportion qui
25 est constituée de frais d'administration?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 C'est ça.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 O.K. C'est bon. Juste m'assurer de bien comprendre.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Je pense que c'est ce que le témoin a compris, puis
7 c'est ce que j'ai demandé.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Oui, je veux m'assurer que tout le monde a bien
10 compris, puis que l'engagement est bien retenu par
11 les notes sténographiques. Je vous remercie. Ce
12 sera l'engagement numéro 8.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Au résidentiel évidemment. On est toujours dans le
15 résidentiel. Et au réel, dans la mesure du
16 possible. Puis si vous ne pouvez pas nous donner
17 quelque chose d'exact, au moins nous donner une
18 marge.

19 Mme LYNE DESMARAIS :

20 R. J'ai les chiffres ici.

21 Q. [69] Ah! Bon.

22 R. J'ai les chiffres ici.

23 Q. [70] Voilà!

24 R. J'ai des chiffres réels. Par contre, vous
25 comprendrez qu'on ne l'a pas en prévisionnel.

- 1 Q. [71] Oui.
- 2 R. Mais j'ai des chiffres réels.
- 3 Q. [72] Donc c'est de l'année...
- 4 R. Pour deux mille quatorze (2014), les frais
- 5 « d'admin » qui étaient... les frais
- 6 d'administration inclus dans la dépense de
- 7 mauvaises créances étaient de l'ordre de treize
- 8 virgule cinq millions (13,5 M\$) sur cent deux
- 9 millions (102 M\$).
- 10 Q. [73] Hum, hum. Merci.
- 11 R. C'est bon?
- 12 Q. [74] Oui, ça va. Bien non, l'engagement a été
- 13 répondu...
- 14 Me ÉRIC FRASER :
- 15 Voilà!
- 16 Me HÉLÈNE SICARD :
- 17 ... en audience de façon instantanée. C'était
- 18 finalement pas compliqué de le trouver. Merci,
- 19 Madame.
- 20 Q. [75] Dernière question, et je pense que vous êtes
- 21 la personne qui allez pouvoir me répondre,
- 22 possiblement. Pourquoi les frais d'administration
- 23 s'appliquent rétroactivement quand on ne paie pas à
- 24 vingt et un (21) jours dès la date de la
- 25 facturation plutôt qu'à la date d'échéance de la

1 facture?

2 M. LUC DUBÉ :

3 R. Moi, je pense que c'est une pratique de
4 l'industrie, mais je pense que le vingt et un (21)
5 jours, je ne suis pas expert en la matière, mais le
6 vingt et un (21) jours qu'on donne, c'est un délai
7 de grâce dans le fond. La facture en fait est
8 payable à partir du moment de la facturation. Puis
9 on donne un délai de grâce de vingt et un (21)
10 jours. Donc, si la personne ne respecte pas ce
11 vingt et un (21) jours là, bien, à ce moment-là,
12 les frais d'administration sont chargés depuis le
13 moment de la date de facturation, qui était le jour
14 1 en fait de la facture.

15 Q. [76] O.K. Est-ce que le délai de grâce fait partie
16 du calcul de l'encaisse réglementaire?

17 R. Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Dans
18 le fond, quand on veut établir un niveau
19 d'encaisse, là on est sur deux tableaux encore une
20 fois, on cherche à déterminer le manque à gagner
21 que j'ai besoin au niveau de mon fonds de
22 roulement, c'est-à-dire l'argent que j'ai besoin
23 pour payer mes factures. Donc là j'ai besoin de
24 savoir à quel moment mes ventes vont être
25 encaissées, donc je suis ailleurs. Quand on veut

1 calculer un frais d'administration, on est dans la
2 portion revenu; quand on veut savoir le niveau
3 d'encaisse que j'ai besoin, on est dans mes coûts
4 de service. Je suis dans deux concepts différents.

5 Q. [77] Je vous remercie. Je vous remercie, ça
6 termine.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci, Maître Sicard. Nous appelons - il est encore
9 trop tôt pour une pause - AQCIE-CIFQ, Maître
10 Pelletier.

11 (9 h 34)

12 CONTRE-INTERROGÉS Me PIERRE PELLETIER :

13 Q. [78] Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le
14 CIFQ. Je ne suis pas certain que je m'adresse au
15 bon panel pour toutes les questions mais j'aime
16 mieux me tromper au panel 2 qu'au panel 5.

17 Sur le premier point, cependant, je n'ai
18 pas de doute que je suis au bon panel. C'est un
19 sujet qui nous est cher, Madame Desmarais, celui de
20 Cap-aux-Meules. Je voudrais juste vérifier un
21 élément qui a été mentionné par monsieur Richard
22 dans sa mise à jour de vendredi, en disant : « Il y
23 a un vingt millions (20 M\$) de réduction qui vient
24 du fait qu'on ne demande plus la disposition du
25 compte de " pass-on " », qui serait au montant de

1 vingt millions (20 M\$). Alors, je comprends que ça
2 fait simplement suite à la décision de la Régie,
3 ça, de reporter ce dossier-là à plus tard parce que
4 les éclaircissements recherchés relativement à cet
5 événement-là n'étaient pas tous disponibles?

6 Mme LYNE DESMARAIS :

7 R. Oui, tout à fait.

8 Q. [79] Deuxième point concernant également la mise à
9 jour faite par monsieur Richard, ça concerne les
10 comptes de « pass-on » et de nivellement. C'est là
11 que je ne suis pas certain d'être au bon endroit.
12 Il a indiqué qu'au total, la mise à jour du compte
13 de « pass-on » et du compte de nivellement, pour
14 deux mille quinze (2015), entraînait une réduction
15 pour l'ensemble de vingt-trois millions (23 M\$). Et
16 il m'a suggéré de m'adresser au panel suivant pour
17 ce qui était de la répartition. Est-ce que les deux
18 sont en diminution ou est-ce qu'il y a une
19 compensation entre les deux qui résulte du moins
20 vingt-trois millions (-23 M\$), comment ça
21 fonctionne?

22 R. En fait, le nivellement est de cent quatre-vingt-
23 treize millions (193 M\$) maintenant, selon nos
24 derniers estimés. Et le « pass-on », lui, est à
25 cent onze millions (111 M\$), selon nos plus récents

1 estimés. Comparativement aux données déjà incluses
2 au dossier, là.

3 Q. [80] Et les données, au début, c'était quoi?

4 R. Là j'espère juste que j'ai les bons chiffres parce
5 que je sais qu'il y a des intérêts, là. Mais le
6 « pass-on » était à cent vingt-sept millions
7 (127 M\$) et le nivellement à cent quatre-vingt-sept
8 (187 M\$) ou cent quatre-vingt-huit millions
9 (188 M\$).

10 Q. [81] Oh! ça a varié énormément dans les deux cas.

11 R. Oui, elle effets température.

12 Q. [82] Oui. Je vous référerai... il semble bien que
13 je sois au bon endroit finalement. Je vous
14 référerai à la preuve de l'AQCIE-CIFQ, c'est la
15 pièce C-AQCIE-CIFQ-0009. Ça concerne, encore une
16 fois, les comptes de « pass-on » et de nivellement
17 et ça se rapporte à la proposition qui est faite de
18 déroger à la façon habituelle ou à la façon
19 actuellement prévue d'en disposer. Le premier
20 point, je vous réfère à la page 6, dans le milieu
21 de la page. Il y a un tableau, le deuxième où on
22 montre les hausses tarifaires prévues relativement
23 à différents scénarios qui sont examinés par la
24 Régie et par les intervenants.

25 Alors, dans le cas des quatre premiers

1 scénarios, on a obtenu les hausses tarifaires qui
2 résulteraient de la proposition. Dans le cas du
3 dernier scénario, celui qui a été appelé
4 AQCIE-CIFQ-2, les montants n'apparaissent pas tout
5 simplement parce que, lorsqu'on a produit notre
6 preuve, bien, il était trop tard pour avoir
7 l'information du Distributeur. Est-ce que vous
8 pourriez nous donner les informations relativement
9 aux hausses tarifaires prévues, dans une telle
10 hypothèse, pour chacune des années, deux mille
11 seize (2016) à deux mille vingt et un (2021)? Vous
12 avez peut-être déjà, d'ailleurs, compte tenu que
13 vous avez dû lire ça puis constater qu'il nous en
14 manquait, j'imagine que vous avez préparé la
15 réponse.

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. Je peux y répondre, Maître Pelletier.

18 Q. [83] Oui.

19 R. Pour l'année deux mille seize (2016), la hausse
20 tarifaire serait de zéro virgule un pour cent.

21 Q. [84] Hum hum.

22 R. Deux virgule neuf pour cent pour deux mille dix-
23 sept (2017). Trois virgule sept pour cent pour deux
24 mille dix-huit (2018). Deux virgule cinq pour
25 l'année deux mille dix-neuf (2019) et zéro virgule

1 neuf pour cent pour l'année deux mille vingt
2 (2020).

3 Q. [85] Et deux mille vingt et un (2021)?

4 R. On est à zéro pour cent.

5 Q. [86] Zéro. Je vous remercie. Deux autres questions
6 concernant ce même document. Je suis complètement
7 au bas de la page 6. Notre analyste avait formulé
8 des commentaires relativement à ce qui lui
9 paraissait des données contradictoires. Je vous
10 réfère au dernier paragraphe, là, où il est écrit :

11 Il semble toutefois contradictoire que
12 la hausse tarifaire totale du scénario
13 proposé par le Distributeur...

14 Alors, c'est le deuxième dans le tableau du haut.

15 ... soit moins élevée que selon le
16 scénario qui maintient les conditions
17 actuelles alors que le total des
18 versements aux revenus requis est
19 [lui] plus élevé.

20 Est-ce que vous avez examiné cette question-là et
21 êtes-vous en mesure de nous expliquer pourquoi?

22 (10 h)

23 Mme LYNE DESMARAIS :

24 R. On n'a pas fait cette analyse-là, mais je vous
25 dirais, intuitivement, que ça doit être l'effet des

1 dans chaque scénario même si les
2 versements aux revenus requis sont
3 différents (demandé par AQCIE-CIFQ)

4

5 Me PIERRE PELLETIER :

6 Ça fait le tour de mes questions, Madame la
7 Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Maître Pelletier. Nous allons demander à
10 FCEI, Maître Turmel, j'ai en note ici quatre-vingt-
11 dix (90) minutes. Si c'est le cas, nous allons
12 prendre une pause. Sinon peut-être on devra vous
13 couper dans le cadre de votre contre-
14 interrogatoire. Ce qui est probablement pas très
15 plaisant pour vous. Or, dix heures et quart
16 (10 h 15), on peut peut-être prendre la pause
17 maintenant.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 D'accord.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Quinze (15) minutes. Et après ça, bien, vous aurez
22 jusqu'au lunch pour vos questions.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Merci.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (10 h 28)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors tous les participants auront noté que la
5 Régie a déposé sur son SDÉ ce qu'on appelle une
6 demande de renseignements numéro 7, mais je vois
7 maître Hébert qui sourit beaucoup, nous le
8 considérerons plutôt au titre d'un engagement.
9 Alors donc s'il était possible, pour le
10 Distributeur, de remettre les réponses une à une,
11 comme les engagements, dès que c'est prêt, si on
12 veut, plutôt que d'attendre l'entièreté de la DDR
13 numéro 7.

14 Les participants noteront que certaines
15 questions même qui étaient posées ce matin font
16 l'objet de cette demande de renseignements de la
17 Régie. On comprend très bien que, oui, c'est la
18 numéro 7, tout le monde a beaucoup... a travaillé
19 très fort, tout le monde est bien fatigué et ça va
20 dans les deux côtés, autant l'équipe du
21 Distributeur que l'équipe de la Régie. Alors nous
22 allons donc... et ceci aura fort probablement un
23 impact sur les questions qui viennent de la Régie
24 en audience et du banc. Alors voici, l'annonce
25 étant faite, Maître Turmel pour la FCEI.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [89] Bonjour, Madame la Présidente, j'ajouterai
3 aussi que les intervenants sont aussi un peu
4 fatigués, mais... parce que c'est la fin de
5 l'année. Non, je vous taquine! Alors donc tous nous
6 travaillons très fort en cette fin d'année.

7 Alors bonjour, alors André Turmel pour la
8 FCEI. Madame, Messieurs les Régisseurs, bonjour aux
9 membres du panel. Alors j'ai demandé à ce qu'on
10 mette immédiatement la page 2 du PowerPoint de ce
11 matin, parce qu'on aura quelques questions à vous
12 poser.

13 Dans un premier temps, vous mentionnez à la
14 page donc 2, intitulée « Gain d'efficience
15 réalisés » sous la rubrique « Conversion US
16 GAAP », vous parliez, là, quand on parle en US...
17 en dollars US GAAP ce matin. Vous mettez le chiffre
18 de treize millions (13 M\$), qui apparaît. Or, dans
19 la preuve, votre propre preuve à HQD-5, Document 1,
20 on y voit plutôt onze point quatre millions (11,4
21 M\$). Peut-être voir... nous expliquer. Donc ça
22 c'est B-22, HQD-5, Document 1, page 6, le tableau
23 2. Vos « Composantes détaillées des revenus
24 requis ». On voit plutôt onze point quatre millions
25 (11,4 M\$) pour les... les comptes de frais reportés

1 US GAAP. Peut-être nous expliquer d'où vient la
2 différence.

3 M. LUC DUBÉ :

4 R. En fait, dans la... je faisais référence à l'annexe
5 qui était plus détaillée, là, qu'on vous a remise
6 ce matin. Impact US GAAP c'est effectivement douze
7 point neuf millions (12,9 M), qui est constitué
8 dans le fond de l'impact, là, sur les APRAS qu'on
9 nommait, onze millions (11 M). Et un impact au
10 niveau de la charge de désactualisation pour un
11 point neuf (1,9), ce qui totalise treize (13).

12 Q. [90] O.K. D'accord. Ça, c'est ce que vous avez
13 déposé ce matin. Je comprends que c'est une
14 réactualisation de la preuve, donc le onze point
15 quatre (11,4 M\$) qui apparaît à la composante, ce
16 que vous avez déposé au trente (30) juillet, peut-
17 être aller voir peut-être le tableau, vous ne
18 l'avez pas, là, HQD-5, Document 1, c'était votre
19 preuve principale, B-22, à la page 6. Donc le
20 tableau donc page 6, à la toute fin, là, quatrième
21 ou cinquième ligne à partir du bas, sous la
22 rubrique « Compte de frais reportés - US GAAP » on
23 y voit, pour l'année témoin deux mille seize
24 (2016), onze virgule quatre millions (11,4 M\$). Et
25 on essayait donc de faire le lien avec votre treize

1 millions (13 M\$) de ce matin.

2 R. Je ne vois pas rapidement, mais on peut... on peut
3 nécessairement faire la réconciliation s'il y a
4 lieu, là.

5 Q. [91] Donc on pourra bien peut-être prendre
6 l'engagement, puis peut-être que celui-ci tombera-
7 t-il en cours de route, là, mais l'engagement,
8 Madame la Greffière, 9 : réconcilier les... à
9 partir de la pièce HQD-5, Document 1, le montant de
10 onze virgule quatre millions (11,4 M\$) au compte de
11 frais reportés pour US GAAP, versus le treize
12 millions (13 M\$) mentionné dans la présentation
13 d'aujourd'hui, du lundi sept (7) décembre.

14 R. Excusez-moi, je vous amènerais peut-être juste à la
15 pièce pour montrer que les chiffres n'ont pas
16 changés. Là, je ne réussis pas à remettre la main
17 sur... dans le détail du revenu requis qui est à la
18 HQD-5, Document 1.

19 Q. [92] Oui.

20 R. Mais si je vous amène à la pièce qui est HQD-8,
21 Document 1 à l'annexe, l'annexe A. C'est ça? Oui. À
22 l'annexe A au tableau A-1.

23 Q. [93] O.K. Attendez.

24 R. Excusez. Donc HQD-8, Document 1, annexe A, le
25 tableau A-1. On voit que dans notre calcul de la

1 sous la rubrique « Inflation, indexation et
2 croissance », vous avez expliqué qu'il y avait
3 quand même, là, des montants importants de trente-
4 trois millions (3 M\$) pour la masse salariale,
5 trente millions (30 M\$) aux autres charges et dix-
6 sept millions (17 M\$) pour la croissance
7 d'activités.

8 Madame, le témoin principal, madame
9 Desmarais, vous avez passé vite ce matin là-dessus
10 et on voulait avoir plus de détails. J'allais vous
11 demander un engagement pour avoir la ventilation de
12 ces montants-là, mais si vous êtes capable de nous
13 le donner. Parce que trente-trois millions (33 M\$),
14 bon, trente-trois millions (33 M\$) ça peut
15 s'expliquer, masse salariale, mais c'est surtout
16 dans « Autres charges » on aimerait avoir une
17 ventilation quand même, puis ce sont des montants
18 importants. Si vous les avez avec vous, sinon le
19 donner en engagement.

20 M. LUC DUBÉ :

21 R. J'ai pas le détail avec moi, mais je peux affirmer
22 en fait que le trente-trois millions (33 M\$) dans
23 le fond ça tient compte seulement des ajustements
24 des conventions collectives alors qu'au niveau des
25 autres dépenses, bien là c'est vraiment juste

1 l'inflation qui avait été considérée ici, là.

2 Q. [96] Donc, vous dites autres dépenses, est-ce que
3 vous me parlez de « Autres charges »?

4 R. « Autres charges », oui.

5 Q. [97] Ce n'est que de l'inflation?

6 R. Oui.

7 Q. [98] D'accord.

8 R. Puis l'inflation sur deux ans, le même cas. Dans le
9 fond, les deux, toute la rubrique inflation
10 considère deux années de conventions collectives au
11 niveau de la masse salariale et au niveau des
12 autres charges, ça considère deux années aussi
13 d'inflation, étant donné que le point de départ est
14 deux mille quatorze (2014).

15 Q. [99] Mais je comprends que, bon, pour « Autres
16 charges » ce n'est que de l'inflation, mais si je
17 veux avoir le détail par poste. Donnez-moi un
18 instant. Je vais y aller peut-être plus spécifique.
19 À l'égard, par exemple, du coût du carburant, qui
20 est une donnée importante ici, là, comment est-il
21 traité, il apparaît dans quel sous-item?

22 R. En fait, ici, ce qu'on a voulu représenter en fait,
23 je vais répondre à la question sur le combustible,
24 mais juste peut-être une mise en contexte. On a
25 voulu, comme on fait au niveau de la formule

1 paramétrique, venir intégrer les facteurs
2 d'inflation qu'on utilise ou des facteurs au niveau
3 des conventions collectives.

4 Dans le cas de combustibles, effectivement,
5 ils se retrouvent dans « Autres charges » et, à
6 l'acétate qu'on présente aujourd'hui, ce matin,
7 effectivement, c'est l'inflation qui a été
8 appliquée.

9 Peut-être précision aussi. C'est
10 l'inflation révisée qu'on a utilisée, c'est-à-dire
11 que pour deux mille quinze (2015) on a utilisé un
12 taux d'inflation d'un point trois pour cent (1,3 %)
13 et pour deux mille seize (2016) on a utilisé un
14 taux d'inflation de deux point trois pour cent
15 (2,3 %).

16 Q. [100] Merci. Merci pour l'information. Toujours à
17 l'intérieur de ces mêmes, de cette rubrique
18 « Inflation, indexation, croissance », pouvez-vous
19 juste me confirmer si le point ou l'item des pannes
20 majeures et des expertises, si elles sont incluses
21 ou pas à ces items?

22 R. Dans le fond, dans votre... Bien, je vais faire
23 référence dans le fond plus au niveau de l'annexe
24 détaillée qu'on a soumise ce matin. Vous voyez dans
25 le fond, dans la partie du haut à la rubrique

1 « Éléments de conciliation non récurrents », il y a
2 un moins deux point cinq pour cent (-2,5 %).

3 En fait, ici, ce qu'on a fait, on est venu
4 rétablir le fait qu'en deux mille quatorze (2014)
5 on avait pour dix point cinq millions (10,5 M\$) de
6 pannes majeures et on sait qu'à la Régie dans le
7 fond on a un budget de huit (8 M\$) qui est accordé.

8 Ça fait qu'en faisant cette correction-là,
9 on venait rétablir dans le fond le réel de deux
10 mille quatorze (2014) à un niveau de huit millions
11 (8 M\$).

12 Q. [101] Ça c'est pour les pannes majeures?

13 R. Oui.

14 Q. [102] Et pour l'expertise est-ce qu'il y a une même
15 explication ou est-ce que l'expertise est incluse
16 dans les coûts des expertises?

17 R. En mode planifié, là, en tout cas c'est là qu'on
18 est, le huit millions (8 M\$) comprend l'ensemble
19 des frais qu'on devra, tant au niveau expertises ou
20 autres, au niveau des pannes majeures.

21 Q. [103] Juste pour que, par exemple, et là je
22 regarde. Est-ce que vous avez lu la preuve de la
23 FCEI?

24 R. Oui.

25 Q. [104] Parfait, j'imagine. Et à la page 12, et on

1 essaie de comprendre, on a présenté un ajustement
2 des charges d'exploitation à partir de votre
3 preuve. Peut-être vous pouvez peut-être le prendre
4 parce que c'est un tableau qui peut être utile, là.
5 Parce que, évidemment, c'est toujours de comparer
6 des pommes et des pommes, et les années qui peuvent
7 se comparer.

8 Donc, pour l'année deux mille quatorze
9 (2014), vous aviez, bien, un réel de six point un
10 millions (6,1 M\$) pour les expertises et pour deux
11 mille seize (2016), ce qui est témoin projeté,
12 c'est trois point deux millions (3,2 M\$). Ça c'est
13 toujours exact? Je suis à la page 12 de notre
14 preuve.

15 (10 h 39)

16 R. Je vois les chiffres que vous avez mis là, mais,
17 malheureusement, il y avait aucune référence à
18 votre tableau. Et je n'ai pas réussi dans mon
19 analyse de votre preuve à retrouver ces montants-là
20 dans notre preuve à nous.

21 Q. [105] O.K. On va y revenir. Maintenant, en ce qui a
22 trait aux pannes majeures, un instant, deux mille
23 quatorze (2014)... C'est ça. Toujours dans le
24 tableau de la FCEI que vous avez, en deux mille
25 quatorze (2014) il y avait deux montants pour les

1 pannes majeures, un de huit point six millions
2 (8,6 M\$), je pense, qui faisait... et un également
3 de pannes majeures, autres effets, dix point deux
4 millions (10,2 M\$).

5 Et le premier huit point six millions
6 (8,6 M\$) où il est indiqué « pannes majeures » pour
7 deux mille quatorze (2014), ça, ça faisait
8 référence à une dépense de deux mille douze (2012)
9 qui avait été reportée. Peut-être juste confirmer
10 que c'est bel et bien le cas.

11 M. LUC DUBÉ :

12 R. Oui, effectivement, c'est un... la disposition d'un
13 compte d'écart, effectivement. Là l'année, si vous
14 me dites deux mille douze (2012), je ne l'ai pas
15 par coeur, mais ça semble plausible. La seule chose
16 que... la nuance que je viendrais apporter, c'est
17 que quand vous faites cet ajustement-là à ce
18 niveau-là, vous êtes à l'extérieur de l'enveloppe
19 des charges. C'est pour ça que dans notre tableau,
20 dans le fond, on ne l'avait pas considéré étant
21 donné que la formule paramétrique s'applique
22 seulement que sur les activités de base.

23 Q. [106] O.K. Donc, en lien avec votre réponse, donc
24 ce huit point six-là (8,6 M\$) qu'on vient... dont
25 on vient de parler est donc exclu du neuf cent

- 1 quarante-neuf (949 M\$) qui apparaît au tableau du
2 PowerPoint.
- 3 R. Oui, il est exclu.
- 4 Q. [107] Parfait. O.K. Je reviens sur l'expertise
5 puisqu'on est là-dedans, mon analyste l'a trouvée.
6 Donc, je vous renvoie à HQD-16, Document 4, le
7 montant pour les expertises où on passait, donc à
8 la page 52 de 56. Il y a un tableau donc R-15.5.
9 Vous me dites quand vous l'avez. Ça s'en vient.
10 Donc, c'est la HQD-16, Document 4, le tableau R-
11 15.1, page 52. R-15.5. Pardon.
- 12 R. Oui, on a le tableau. Excusez, avez-vous formulé
13 une question? Je ne sais pas, je n'ai pas...
- 14 Q. [108] Bien oui, tout à l'heure, c'est là qu'on est,
15 je peux la reformuler là. Donc, en deux mille
16 quatorze (2014), il y avait une... l'expertise
17 montre que c'est à... on est à six point un
18 (6,1 M\$) dans le réel et dans l'année témoin
19 projetée, on voit trois point deux (3,2 M\$).
20 L'idée, c'est d'avoir une explication de l'écart,
21 de un. Et de deux, comment on interprète ça dans
22 votre... dans ce que vous nous donnez comme
23 information ce matin?
- 24 R. Je vais juste peut-être faire un retour sur une
25 expression qui avait été formulée l'an dernier pour

1 l'écart, dans le fond, entre le six point un
2 (6,1 M\$) et le trois point deux (3,2 M\$). Quand on
3 est en mode planifié, on ne peut pas prévoir, dans
4 le fond, ce qui n'est pas déjà entendu soit via
5 votre contrat ou entente déjà conclue, entente
6 client-fournisseur. Donc, c'est sûr qu'en mode
7 réel, il y en a des coûts en mode année de base, il
8 y a des coûts qui se... des revenus, en fait, parce
9 qu'on parle de revenus ici. Il y a des travaux et
10 des revenus qui sont constatés en mode réel qu'on
11 vient intégrer en réel ou en année de base, mais en
12 mode planifié. Et c'est certain qu'on ne peut
13 pas... on ne les planifie pas. Mais, on s'entend
14 que ces revenus-là, par ailleurs, sont compensés
15 par des charges qui rentrent par équivalent au
16 niveau du revenu requis ou au niveau de nos coûts.

17 Q. [109] Et pour terminer là-dessus, quand on revient
18 à notre preuve, bien qu'on avait... ce que vous
19 avez dit en deux mille quatorze (2014), il y avait
20 un coût réel de six point un millions (6,1 M\$),
21 mais le coût projeté, donc confirmé, sera de trois
22 point deux millions (3,2 M\$) en deux mille seize
23 (2016). C'est ce qu'illustre la preuve, c'est ce
24 qu'on doit comprendre.

25 R. Ce que je confirme, c'est que est-ce que je suis en

1 mesure de planifier à l'heure actuelle?

2 Q. [110] À ce moment-ci, oui.

3 R. Effectivement, c'est trois point deux (3,2 M\$),
4 mais ce n'est pas exclu qu'on va être autour de six
5 point un (6,1 M\$) en mode réel.

6 (10 h 45)

7 Q. [111] O.K. Parfait. Bon. Alors là, on va revenir
8 donc à nos listes de questions. Toujours donc, si
9 vous voulez bien donc, prendre la pièce HQD-5,
10 Document 1, celle avec laquelle on vient de
11 travailler, là, B-22, à la page 6. Vous y êtes.

12 M. LUC DUBÉ :

13 R. Non, désolé.

14 Q. [112] Vous avez donc, à la page 6 de 9, au tableau
15 2, bon, c'est les composantes détaillées des
16 revenus requis. À mi-page, sous la rubrique
17 « Charges d'exploitation », sous la rubrique
18 « Charges brutes directes », vous avez « Primes et
19 revenus divers », « Rémunération incitative selon
20 la performance » et « Autres primes ». Alors, on va
21 parler de ça.

22 Juste nous confirmer que... parce que là on
23 voit qu'il y a une baisse du budget de rémunération
24 incitative qui apparaît, hein. Donc, on passe de
25 quatre... bien, de historique cinq point huit (5,8)

1 à trois point sept (3,7) en témoin. Exact, vous
2 voyez ça?

3 R. Oui.

4 Q. [113] On fait ça juste pour qu'on puisse se suivre
5 et faire une lecture raisonnée, là, quand on se
6 relit. Pouvez-vous juste confirmer que, cette
7 baisse-là, elle est due par le fait de l'inclusion
8 d'une partie de ces coûts-là dans les salaires de
9 base? Est-ce que c'est exact de dire ça?

10 R. Non, en fait, la baisse n'est pas attribuable à ça.
11 En fait, les primes ou bonis qui étaient versés aux
12 employés syndiqués ne faisaient pas partie de cette
13 rubrique-là.

14 Q. [114] Pourquoi donc, le budget de rémunération
15 incitative baisse-t-il, autrement?

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. Parce qu'en mode planifié, ce budget-là est prévu
18 comme une réalisation d'objectifs à soixante-six et
19 deux tiers pour cent (66 2/3 %).

20 Q. [115] Peut-être juste expliquer un peu, pour que je
21 comprenne un peu, là, le... comment ça s'inscrit
22 dans...

23 R. La rémunération incitative concerne, dans ce cas-
24 ci, tout le personnel non régi du Distributeur. Et,
25 en mode planifié, la rémunération incitative est

1 calculée ou prévue comme étant une réalisation
2 d'objectifs à soixante-six et deux tiers pour cent
3 (66 2/3 %). Alors qu'en réel, elle peut être
4 différente de ce niveau-là prévu.

5 Q. [116] D'accord. Maintenant, si vous voulez prendre
6 la pièce B-79, qui sont les réponses aux DDR de la
7 FCEI. B-79 à la page 47. Donc, B-79, page 47. On va
8 s'amuser un peu mais pas tant que ça, là, il y a
9 quatre, cinq pièces documentaires mais... on va
10 faire l'exercice en ce lundi matin. Bon. Alors
11 donc, à la page 47... page 47 et page 50, dans les
12 faits, c'est... on présente, pour deux mille
13 quatorze (2014) et deux mille seize (2016), tableau
14 15.3-A et 15.3-D, un peu les détails de rubriques
15 masse salariale et charges et services partagés.
16 Bon. À la page 47, on présente l'année historique
17 deux mille quatorze (2014) et à la rubrique... la
18 troisième, là, « Primes et revenus divers », on
19 voit que la dépense est à point six... un montant
20 de point six millions (.6 M\$), en deux mille
21 quatorze (2014). Et, si on fait le même comparatif
22 pour l'année témoin projetée, tournez quatre pages,
23 à la page 50, vous voyez que ce montant-là est à
24 point neuf millions (.9 M\$), la quatrième ligne,
25 là. Lesquels sont associés au projet LAD.

1 Est-ce que ces montants-là, en primes et
2 revenus, est-ce que c'est essentiellement pour
3 constituer d'autres primes? Tu sais, il y a
4 toujours la définition, là, qu'est-ce qui est les
5 primes, les autres primes, on veut bien comprendre,
6 qu'est-ce qui est inclus, qu'est-ce qui n'est pas
7 inclus, finalement?

8 R. Pour la ligne « Primes et revenus divers », ça
9 inclut, entre autres, les primes liées à la CSST,
10 les primes d'éloignement pour les équipes relève,
11 des primes de temps supplémentaire, différentes
12 primes qui sont relatives aux activités, aux
13 opérations du Distributeur.

14 Q. [117] Primes d'éloignement, ça, ça serait aussi là-
15 dedans?

16 R. Oui, les primes d'éloignement sont là-dedans.

17 Q. [118] Ce qui n'est pas des bonis et autres choses,
18 là, c'est totalement différent.

19 R. Exactement.

20 Q. [119] O.K. Donc, vous confirmez que dans le
21 « Autres primes », qu'on vient de discuter, il n'y
22 a pas de rémunération incitative, bien sûr?

23 R. On confirme. Je voudrais préciser quelque chose,
24 suite à la lecture de votre mémoire.

25 Q. [120] Oui?

1 (10 h 51)

2 R. Vous semblez faire un lien entre l'évolution de ces
3 primes et revenus divers et des gains qui ont été
4 déclarés dans le projet LAD, dans la reddition de
5 comptes du projet LAD. Dans les gains du projet LAD
6 il y a des primes et revenus divers qui sont
7 évités, là, des gains relatifs à ces primes et
8 revenus divers. Mais il y a également, dans les
9 gains du projet LAD, toute la charge de retraite
10 qu'on évite étant donné le départ des sept cent
11 quelques effectifs qui font partie des gains, les
12 postes abolis.

13 Alors, en classement, en présentation de
14 ces charges-là, le Distributeur est venu inclure
15 sur la ligne « primes et revenus divers » les coûts
16 de charge de retraite qui sont évités par ces
17 gains-là. Parce que quand on reçoit la charge de
18 retraite, la charge de retraite est celle
19 correspondant aux besoins des effectifs qui sont
20 présents. Alors, les effectifs qui ont quitté n'y
21 sont plus. Alors, dans une fin de présentation des
22 gains relatifs à LAD, les coûts de la charge de
23 retraite ont été présentés sur la ligne « primes et
24 revenus divers ».

25 Q. [121] Et donc tout à l'heure je vous posais la

1 question, mais primes et revenus divers, tout à
2 l'heure j'avais dit une autre expression, primes et
3 revenus divers excluent nommément les rémunérations
4 incitatives?

5 R. C'est exact.

6 Q. [122] O.K. D'accord. Je vous remercie. Je vais vous
7 passer un petit document de travail qui va nous
8 aider, simplement qui reprend la preuve d'HQ, mais
9 présenté sous une forme autre juste pour qu'on
10 s'assure que l'on comprenne bien. Donc, c'est un
11 document de travail qui porte sur les primes et
12 revenus divers, que je vais vous passer, sur lequel
13 on va poser quelques questions, qu'on va coter sous
14 C-FCEI-22. Document de travail aux fins du contre-
15 interrogatoire portant sur les primes et revenus
16 divers.

17

18 C-FCEI-0022 : Document de travail - Primes et
19 revenus divers (activités de
20 base)

21

22 Nous avons indiqué les sources pour ne pas
23 surprendre personne. Simplement, on reprend de
24 l'information de la preuve d'HQD. Donc, ce tableau
25 présente les primes et revenus divers (activités de

1 base) en millions et fait un comparatif année de
2 base deux mille quatorze (2014), année témoin
3 projetée deux mille seize (2016). Dans les faits,
4 ce qu'on y constate, et j'en viens au point
5 principal, donc un écart important en pourcentage
6 de trois point sept millions (3,7 M\$) à la hausse.
7 Et on aimerait ça avoir une explication. On procède
8 comme ça, nous. Si on a l'explication qui nous
9 apparaît raisonnable, on la retire. Si ça ne fait
10 pas raisonnable, on la conserve. Mais donc, à vous
11 le micro là-dessus, si c'est possible.

12 R. C'est exactement ce que j'essayais d'expliquer tout
13 à l'heure. C'est que lorsqu'on a fait... Vous avez
14 pris une reddition de comptes qu'on a faite sur les
15 gains du projet LAD. Et vous concluez que les
16 primes et revenus divers passent de trente virgule
17 deux millions (30,2 M\$) en deux mille quatorze
18 (2014) à trente-trois virgule neuf millions
19 (33,9 M\$). Et vous nous dites, vous mentionnez
20 qu'il y a huit millions (8 M\$) de gains relatifs à
21 LAD qui devraient réduire ce niveau réel là de
22 trente virgule deux millions (30,2 M\$).

23 Ce que je vous expliquais tout à l'heure,
24 c'est que, dans cette baisse de huit millions
25 (8 M\$) là, qu'on a présenté en reddition de comptes

1 des gains LAD, il y a un montant de six millions de
2 dollars (6 M\$) qui représente plutôt la réduction
3 du coût de retraite des effectifs qui ont quitté
4 suite à l'abolition des postes du projet LAD.

5 Q. [123] Parfait. Est-ce qu'il est possible de...
6 Donc, vous faites le lien avec LAD, je comprends.
7 Est-il possible de ventiler ces gains, de ventiler
8 les gains LAD en primes et revenus divers entre,
9 d'une part, la rémunération incitative, les autres
10 primes et le coût de retraite? Je ne vous
11 demanderai pas ça maintenant. Mais si c'était
12 possible par voie d'engagement simplement de
13 refaire les chiffres.

14 R. La baisse de huit millions (8 M\$), il y a deux
15 millions (2 M\$) de primes et revenus divers
16 vraiment qui sont des primes, comme on disait tout
17 à l'heure, des primes de vacances, de CSST. Mais il
18 y a un six millions (6 M\$) qui est relatif à la
19 baisse du coût de retraite pour ces employés-là en
20 gains économiques.

21 Q. [124] Donc, à mes trois items, à côté de
22 rémunération incitative, je mettrais zéro, c'est
23 ça, si je comprends bien, zéro?

24 R. Rémunération incitative, on n'avait pas rien ou
25 pratiquement rien.

1 Q. [125] Autres primes, si j'ai compris, c'était
2 deux...

3 R. Deux millions (2 M\$) de primes et revenus divers.

4 Q. [126] Coût de retraite six point?

5 R. Six millions (6 M\$) de coût de retraite.

6 Q. [127] L'engagement est répondu manu militari.

7 Merci. Si vous prenez toujours notre document de
8 preuve, du mémoire de la FCEI, on parle brièvement
9 de la question des courriers et messageries. Et,
10 ça, c'est à la page 4.1.2.2. Et nous n'avions pas
11 d'information sur les écarts à l'égard de ces
12 postes-là. Alors, est-il possible d'avoir une
13 explication à l'origine des écarts qui sont
14 constatés?

15 (10 h 57)

16 Q. [128] Oui. C'est à la page 14.

17 R. Oui. Au niveau des... du courrier, on avait... vous
18 aviez... on a un vingt-deux virgule huit millions
19 (22,8 M\$) en deux mille quatorze (2014) et on
20 demandait à l'année témoin un vingt-cinq virgule
21 trois millions (25,3 M\$). Le principal écart est
22 relatif aux timbres, au prix des timbres. En deux
23 mille quatorze (2014), dans l'année historique, on
24 avait un prix moyen des timbres d'environ soixante-
25 huit sous (0,68 ¢). Alors que lorsqu'on a déposé la

1 demandé tarifaire au mois d'août, le prix prévu des
2 timbres, le prix moyen était à la hauteur de
3 soixante-treize sous (0,73 ¢). On a appris par la
4 suite, Postes Canada a fait une annonce où est-ce
5 qu'ils envisageaient même une augmentation du coût
6 des timbres pour deux mille seize (2016), où on
7 aurait un coût moyen des timbres de soixante-quinze
8 sous (0,75 ¢) alors on n'est pas suffisamment
9 couvert, même dans la demande qu'on a déposée au
10 mois d'août.

11 Q. [129] Donc, est-ce que... quand vous dites ça, la
12 dernière phrase, est-ce que... est-ce que vous
13 l'ajustez ou...?

14 R. Non, je ne l'ajuste pas.

15 Q. [130] O.K.

16 R. Mais c'est quelque chose... c'est une... c'est un
17 coût additionnel...

18 Q. [131] O.K.

19 R. ... qu'on va devoir couvrir par ailleurs.

20 Q. [132] O.K. C'est... Il n'y a rien comme des
21 explications claires, merci. Maintenant, toujours
22 un peu dans la rubrique « Services professionnels
23 et autres », on constate pour deux mille quatorze
24 (2014) et deux mille seize (2016) un écart de deux
25 point huit millions (2,8 M\$), bien que la base de

1 comparaison peut varier. Mais dans un premier temps
2 avez-vous une explication, je dirais, générale à
3 donner sur ces écarts? Qui apparaissent des
4 montants peu significatifs, mais en pourcentage,
5 Madame la Présidente, il y a des pourcentages
6 souvent au-delà de dix pour cent (10 %), alors ça
7 attire notre attention.

8 R. Au niveau des services professionnels on a
9 mentionné, lors des réponses aux demandes de
10 renseignements le Distributeur a dû assumer la
11 coupure de dix millions (10 M\$) l'an dernier au
12 niveau des services professionnels. La coupure deux
13 mille quinze (2015), on n'arrive pas à la faire. Et
14 de plus, en deux mille seize (2016) on a un montant
15 de six millions de dollars (6 M\$) qui est
16 nécessaire pour les travaux sur les parcs à
17 carburant en réseau autonome.

18 Q. [133] Parfait. Maintenant, je vous demanderais de
19 prendre la pièce B-99, qui est la réponse à la DDR
20 numéro 5 de la Régie. B-99, c'est HQD-16, Document
21 1.4. Donc B-99, HQD-16, Document 1.4 à la page 43.
22 Vous me dites quand vous y êtes. Donc il y a...
23 c'était une réponse, une question de la Régie
24 sur... de présenter un historique des services
25 professionnels et autres des trois dernières

1 années, ce que vous avez fait au tableau 14.1. Même
2 vous avez été jusqu'en deux mille dix (2010). Et
3 là, vous avez notamment donné l'explication souvent
4 qui expliquait les écarts en bas de page, en disant
5 - là je suis en bas de... en bas de la page 43 :

6 La prévision des charges [...]
7 partagés ne comprend que les montants
8 prévus selon les ententes client-
9 fournisseur.

10 Vous avez fait référence un peu à ça tout à
11 l'heure.

12 Le Distributeur prévoit, à la rubrique
13 « Services professionnels et autres »,
14 les services qui seront rendus par les
15 fournisseurs internes mais pour
16 lesquels aucune entente client-
17 fournisseur n'est prévue. Les coûts
18 réels sont constatés dans les charges
19 de service partagés, et donc ne font
20 pas partie de l'historique des charges
21 réelles des trois derniers mois de
22 l'exercice financier.

23 Vous avez fait référence à ça. C'est exact, c'est
24 toujours exact? Oui.

25 Alors simplement pour... on essaie de

1 comparer les comparables, là. Dans le tableau
2 qui... à partir du tableau 14.1, est-il possible
3 d'avoir le montant associé pour deux mille seize
4 (2016)? Évidemment, là, vous avez deux mille quinze
5 (2015), là, associé aux fournisseurs internes
6 qui... bien qui est déjà inclus dans les services
7 professionnels, je comprends, là. Dans « Services
8 professionnels et autres », je comprends que
9 fournisseurs internes c'est inclus, c'est exact?
10 Oui?

11 R. C'est exact.

12 Q. [134] Bon. Est-il possible de le... de le... de
13 le... comment dire? De l'identifier et savoir quel
14 est le montant associé à ce... aux fournisseurs
15 internes pour deux mille seize (2016)? Dans les
16 faits, ça doit être un montant important, là, mais
17 je vous laisse répondre. Sinon, on allait prendre
18 un engagement si... si c'est impossible.

19 R. Il y a peut-être des sommes qui sont prévues
20 actuellement en services professionnels, puis qui
21 vont être facturées via les charges de services
22 partagés ou réels, mais j'ai pas le... j'ai pas le
23 montant.

24 (11 h 02)

25 Q. [135] Vous pouvez les expliquer. Pour deux mille

1 internes qui est inclus à même le
2 service professionnel et autres, pour
3 2016 et identifier en quoi consistent
4 les services rendus pour ces coûts.
5 (Demandé par FCEI)

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Turmel.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Seulement pour clarifier, le R-14.1 s'arrête à deux
13 mille quinze (2015) d'après ce qu'on a ou vous en
14 avez un autre qui inclut deux mille seize (2016)?

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Deux mille seize (2016), oui, oui, deux mille seize
17 (2016).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous voulez faire ajouter deux mille seize (2016)?

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Oui, la petite colonne deux mille seize (2016).

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et, outre ça, faire ajouter ce qui vient des
24 services...

25

- 1 Me ANDRÉ TURMEL :
- 2 Le descriptif.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 ... services internes, les fournisseurs internes?
- 5 Me ANDRÉ TURMEL :
- 6 C'est ça.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Est-ce que c'est ça?
- 9 Me ANDRÉ TURMEL :
- 10 Oui.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- 12 O.K.
- 13 M. LUC DUBÉ :
- 14 R. Juste peut-être faire une précision au niveau, si
- 15 on veut vraiment le 14.1, le tableau.
- 16 Me ANDRÉ TURMEL :
- 17 Q. [137] Oui.
- 18 R. On s'entend que pour la portion réelle prévision
- 19 trois mois, je pense pas que c'est pertinent dans
- 20 ce... Je pense qu'on veut vous fournir la dépense
- 21 totale puis qu'est-ce qui comprend des fournisseurs
- 22 dans le fond.
- 23 Q. [138] Oui.
- 24 R. O.K. C'est beau. C'est compris.
- 25 Q. [139] Ça va bien, Madame la Présidente, on gagne,

1 peut-être même j'annonce ça pour mes collègues. Je
2 n'aurai peut-être pas besoin de me rendre jusqu'à
3 midi (12 h). Parce qu'on a des témoins qui
4 collaborent bien ce matin.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 L'engagement est clair pour le témoin et HQ, oui?

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Oui.

9 R. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. C'est bon.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 O.K.

14 Q. [140] Et simplement donc, bon, maintenant on va
15 parler des charges de services partagés. Quand vous
16 parlez de fournisseurs internes, je comprends que
17 vous faites référence aux services partagés. Est-ce
18 que c'est un peu, c'est synonyme?

19 Mme ANDRÉE BOUCHER :

20 R. Oui.

21 Q. [141] Et à partir du tableau qu'on vient de
22 regarder, là, HQD-5, Document 1, page 6, bien
23 toujours donc c'est la preuve principale des
24 composantes du revenu requis. Est-ce qu'on comprend
25 bien que le coût des services rendus par des

1 fournisseurs internes, mais qui n'ont pas d'entente
2 client-fournisseur comme on en a parlé, sont inclus
3 à l'année historique mais pas à l'année de base, à
4 l'année témoin? C'est ce que vous venez de dire,
5 mais juste confirmer qu'on comprend bien.

6 R. Il peut y avoir certains coûts dans l'année de
7 base, dans l'année historique, mais il y a rien
8 dans l'année témoin deux mille seize (2016).

9 Q. [142] Il y a rien dans l'année témoin deux mille
10 seize (2016), mais donc il y a des coûts dans
11 l'année historique ou l'année de base, mais pas
12 l'année témoin, c'est ça?

13 R. C'est exact.

14 Q. [143] O.K. Et si on va à la page, toujours dans
15 HQD-5, Document 1, on tourne à la page 7, là nous
16 avons les composantes détaillées des revenus
17 requis. Dans les faits c'est le tableau qui
18 présente, somme toute, en détail les charges de
19 services partagés. Et avec ce que vous venez de
20 dire, est-ce qu'il serait possible de refaire ce
21 tableau-là mais en excluant les coûts de l'année
22 historique comme on vient de le faire? Et d'année
23 de base qui est exclue également. Oui, c'est les
24 coûts qui n'ont pas d'entente client-fournisseur.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Avant que mes clients répondent, je vais quand même
3 demander en fait, essentiellement, la pertinence de
4 cette question-là, où mon confrère et son client
5 veulent en venir. Parce qu'évidemment, on nous
6 demande quand même pas mal de travail puis donc
7 tout simplement pour s'assurer que ça va éclairer,
8 ça va éclairer le dossier.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui, question légitime. On veut comparer des pommes
11 et des pommes, des oranges et des oranges. Parce
12 que, comme il y a dans la réponse qu'HQ donnait à
13 la DDR de la Régie, tu sais on explique qu'il y a
14 toute une question de réajustement qui est toujours
15 fait selon les... et là, je reviens à la page, à la
16 DDR donc HQ-16, Document 1.4, page 43. Excusez-moi.
17 (11 h 08)

18 Donc, le fait que quand le Distributeur nous dit
19 que, à la rubrique, bon, les services qui sont
20 rendus par le fournisseur interne pour lesquels
21 aucune entente client-fournisseur n'est prévue. En
22 tout cas, c'est pas tenu en compte, c'est tenu en
23 compte par la suite et c'est ça qu'on veut extraire
24 finalement. Je ne dis pas que ça brouille, mais
25 c'est vrai, on n'est pas capable de... t'sais, on

1 ne peut pas comparer tout à fait des comparables.

2 Alors, c'est un peu...

3 Mme ANDRÉE BOUCHER :

4 R. Je voudrais juste vous rappeler. Ce sont des
5 éléments vraiment marginaux. Ce sont... C'est des
6 événements qui sont survenus qui n'étaient pas
7 prévisibles, que le Distributeur n'avait pas été en
8 mesure de prévoir. Ça ne faisait pas partie des
9 ententes signées avec les différents fournisseurs.
10 Par contre, il y a des choses qui sont arrivées
11 dans l'année, puis ce sont des fournisseurs
12 internes qui ont rendu le service. Mais on parle
13 d'éléments à la marge. Ce sont des éléments
14 exceptionnels. Ce n'est pas pratique courante.

15 Q. [144] Non, ce que je veux dire, c'est que ça peut
16 être exceptionnel et à la marge, mais en termes de
17 coûts?

18 Mme LYNE DESMARAIS :

19 R. Non, mais c'est aussi peu important. Vous nous
20 parliez tout à l'heure, les services, les revenus
21 de services pro, vous nous parliez d'un six
22 millions (6 M\$) versus un trois millions (3 M\$).
23 C'est des écarts comme ça. À part les Îles-de-la-
24 Madeleine, là...

25 Q. [145] Oui.

1 R. ... qu'on a vu qui était vraiment important puis,
2 nous, on est capable de le suivre partout, là. Mais
3 à part ça, là, c'est vraiment... on est dans les
4 arrondis de quelques millions.

5 Q. [146] En deux mille quinze (2015), ce qu'on me
6 souffle à l'oreille, donc il y a quand même un
7 montant de quatorze millions (14 M\$) qui était? À
8 moins que vous me dites que ça a drastiquement été
9 réduit. Quatorze millions (14 M\$) quand même pour
10 les consommateurs, ce n'est pas non significatif.

11 R. On s'entend que le montant est assumé par les
12 excédents de rendement du Distributeur. Puis c'est
13 des exceptions aussi.

14 Q. [147] Mais êtes-vous capable quand même de le faire
15 si ce n'est pas trop onéreux en temps?

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Je pense que, à la lumière de la réponse du témoin,
18 je vais formuler une objection compte tenu de
19 l'effort requis pour l'enjeu identifié.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je pense que la Régie va faire droit à l'objection.
22 On tente d'aller vers, en effet, des montants qui
23 sont plus significatifs. C'est sûr que sur le
24 milliard qu'on a là, ça fait beaucoup de millions,
25 beaucoup de cent mille. Or, il faudrait qu'on tente

1 d'y aller sur ce qui est significatif et qui va
2 avoir un impact. Je pense que vous avez dans votre
3 preuve, je crois, ce qu'il faut.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Je n'insiste pas, Madame la Présidente. On a au
6 moins eu la réponse que... on prend la parole du
7 Distributeur que c'est marginal. Avec ça, le
8 marginal habituellement explique peu de chose. O.K.
9 Très bien. Merci.

10 Q. [148] Maintenant, allons dans la fameuse rubrique
11 de l'inspection des poteaux. Et sur ce, je vous
12 demanderais de prendre la pièce B-75 qui est les
13 charges d'exploitation. C'est la réponse à la DDR
14 numéro 3 de la Régie. B-75 à la page 32... 31, 32.
15 Vous me dites quand vous y êtes. Et là-dessus...
16 C'est mon dernier document à passer. Je vous remets
17 les engagements, réponses aux engagements dans le
18 dernier dossier tarifaire où il était mentionné des
19 réponses sur les coûts reliés aux poteaux. On avait
20 ventilé. Puis on va vouloir travailler un peu avec
21 ça. C'est la réponse d'Hydro-Québec Distribution à
22 l'engagement numéro 9 du dossier R-3905, que je
23 vous remets. C-FCEI-23.

24

25 C-FCEI-0023 : Réponse d'Hydro-Québec

1 Distribution à l'engagement
2 numéro 9 (Dossier R-3905-2014 -
3 HQD-18, Doc.8)

4
5 Donc, on va travailler avec deux documents. Bon. À
6 la pièce B-75 donc, la Régie posait la question
7 suivante, et elle « constate une surestimation
8 annuelle d'environ vingt-cinq pour cent (25 %)
9 entre les montants réels et autorisés », et ce sur
10 une période de deux mille onze (2011) à deux mille
11 quatorze (2014). Vous avez, HQD, fourni une
12 réponse. Je vais à la page 32 en bas de réponse, et
13 on dit :

14 Pour l'année 2015, le Distributeur
15 prévoit dépasser la cible fixée de
16 180 000 poteaux inspectés puisqu'il y
17 avait 179 132 poteaux inspectés au 18
18 octobre 2015.

19 Pour l'année 2016, le Distributeur
20 rehausse la cible à 193 000 poteaux
21 afin de rattraper le retard des
22 dernières années. Il prévoit que la
23 concurrence créée lors de l'appel de
24 propositions permettra de réduire le
25 coût unitaire moyen (en services

1 externes) à 70 \$ [...].

2 (11 h 14)

3 B-0099. Dans le... et je vous demanderais de
4 prendre la pièce, cette fois-ci, B-0099 qui est une
5 autre DDR numéro 5 de la Régie. Donc, DDR numéro 5
6 de la Régie, c'est la pièce B-0099, HQD-16,
7 Document 1.4, à la page 43. Attendez un instant.
8 Non, excusez-moi. Pas à la page 43, plutôt à la
9 page 42. Oui. Donc, à la page 42, vous donnez ici,
10 l'information est donnée pour l'année deux mille
11 quinze (2015), donc HQ donne une information en
12 neuf trois (9-3) en nombre de poteaux. Pour l'année
13 deux mille quinze (2015) on indique le nombre de
14 poteaux. Je ne voudrais pas le relire.

15 Donc, c'est bien, vous avez donné le nombre
16 de poteaux. Est-ce qu'on pourrait avoir la même
17 chose, mais en matière de coûts? Donc, de... donc
18 ayant fourni le nombre de poteaux en neuf trois (9-
19 3), qu'en est-il des coûts au trente et un (31)
20 octobre deux mille quinze (2015)?

21 Me ÉRIC FRASER :

22 La référence n'est pas la bonne parce que c'est des
23 millions.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Q. [149] Non, non, c'étaient des milliers de poteaux

1 et là on demande le coût, page 42.

2 Mme ANDRÉE BOUCHER :

3 R. En termes de coûts.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 42 ou 43?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Q. [150] Il y avait deux DDR, la DDR numéro 3 et la
8 DDR numéro 5, mais dans la DDR numéro 5, vous avez
9 verbalisé... pas verbalisé, mais répondu à la Régie
10 le nombre de poteaux au trente et un (31) octobre,
11 c'est bien en nombre de poteaux. Maintenant, en
12 matière de coûts, Madame Desmarais ou madame...

13 Mme ANDRÉE BOUCHER :

14 R. En matière de coût, on prévoit toujours être à
15 soixante-dix dollars (70 \$) le coût moyen, le prix
16 moyen pour les inspections de poteau est autour de
17 soixante-dix dollars (70 \$) encore. On n'a pas
18 reçu... on a terminé, monsieur Sayegh pourra vous
19 le dire, on a terminé le programme d'inspection
20 cette année. On n'a plus de... on a cent quatre-
21 vingt... plus de cent quatre-vingt-trois mille
22 (183 000) poteaux inspectés et on attend encore les
23 dernières factures des fournisseurs. On est encore
24 en mode provision comptable pour évaluer le coût
25 moyen unitaire, mais on pense être tout proche du

1 soixante-dix dollars (70 \$) de coût moyen unitaire
2 pour l'année deux mille quinze (2015).

3 Q. [151] Qui est votre cible budgétaire, c'est ça?

4 R. Qui était le montant prévu pour les coûts cette
5 année.

6 Q. [152] Donc, si je vous pose la question : est-ce
7 que vous prévoyez dépasser le budget prévu à ce
8 stade-ci, vous êtes pas mal... Vous nous dites que
9 vous êtes sur la cible, on n'aura pas de surprise?
10 Bien, vous n'aurez pas de surprise.

11 R. En termes de dépassement de coûts?

12 Q. [153] Oui.

13 R. On a fait un volume légèrement supérieur à ce qui
14 était prévu.

15 Q. [154] O.K.

16 R. On avait... on avait cent quatre-vingt mille
17 (180 000) poteaux prévus, on en a fait cent quatre-
18 vingt-trois mille (183 000). Et en termes de
19 coûts, de prix unitaire, on est sur l'estimation de
20 soixante-dix dollars (70 \$) par poteau.

21 Q. [155] O.K. Parfait. Merci. Excellent. Parfait. On
22 vient de sauter six questions. Alors, maintenant je
23 vais vous demander d'aller à la DDR numéro 1 de la
24 Régie qui est la pièce, attendez un instant.
25 Excusez-moi. Donc, à la question-réponse 23.2, je

1 n'ai pas la page.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 À quelle pièce?

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Q. [156] En matière de service partagé, gestion du
6 matériel, question-réponse 23.2.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Turmel, pouvez-vous préciser la pièce, s'il
9 vous plaît?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Oui. C'est la DDR numéro 1 de la Régie. Attendez un
12 instant.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. HQD-16, Document 1.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui. B-0068.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Page 62, c'est ça? Merci.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Question-réponse 23.2.

21 (11 h 20)

22 Q. [157] Dans les faits donc, la question portait sur
23 un peu la... au 23.2 :

24 Sur la période 2014-2016 et uniquement
25 dans le cas du Distributeur, veuillez

1 expliquer les raisons pour lesquelles
2 les revenus du domaine Gestion du
3 matériel augmentent, alors que le
4 nombre d'effectifs dédiés diminue.

5 Et c'était la question de la Régie. Vous avez
6 répondu :

7 L'optimisation des processus menant à
8 la diminution des effectifs dédiés à
9 la gestion du matériel n'a pas permis
10 de compenser l'effet de l'inflation et
11 de l'augmentation du taux des
12 avantages sociaux.

13 Donc, ça vous donne une hausse de quatre point neuf
14 pour cent, là, malgré l'optimisation. Pouvez-vous
15 expliquer pourquoi l'optimisation des processus...
16 expliquer pourquoi l'optimisation des processus
17 menant à la diminution des effectifs dédiés à la
18 gestion du matériel, et caetera, et caetera, ne se
19 confirme pas lorsqu'on considère HQ dans son
20 ensemble ou HQT pris isolément?

21 Mme ANDRÉE BOUCHER :

22 R. On voit, effectivement, une diminution des
23 effectifs dédiés, toutefois ce qu'on dit c'est que
24 cette réduction-là n'a pas été suffisante pour
25 compenser l'effet de l'indexation salariale et de

1 l'indexation des autres charges.

2 Q. [158] Ça veut dire donc, c'est de l'optimisation
3 non optimum.

4 Q. [159] Non, c'est de l'optimisation optimale mais
5 c'est des salaires qui évoluent en fonction de
6 conventions collectives pour le personnel régi puis
7 l'inflation normale des autres charges.

8 Q. [160] Merci. Alors, maintenant quelques questions
9 en rafales. Notamment, celles relatives à
10 l'efficacité énergétique et services
11 professionnels. Donc, je vous envoie, cette fois-
12 ci, à B-0075, page 50. C'est HQD-16, document 2...
13 document 1.2, c'est la DDR numéro 3 de la Régie.
14 Page 50. Vous l'avez? Oui. Donc, question, réponse
15 26.3, qui porte, bon, sur l'efficacité énergétique,
16 les programmes, il est mentionné :

17 De plus, le déploiement du programme
18 Charges interruptibles résidentielles
19 ne débutera qu'en 2016. Son
20 repositionnement dépendra des
21 nouvelles orientations du prochain
22 plan stratégique de l'entreprise, qui
23 auront possiblement des impacts sur
24 les modalités et les coûts éventuels
25 du programme.

1 Le Distributeur tient toutefois à
2 préciser que les besoins présentés à
3 l'année témoin 2016 pour les
4 interventions en efficacité
5 énergétique demeurent les mêmes.

6 Alors, pourriez-vous, dans un premier temps,
7 expliquer un peu sur le repositionnement potentiel
8 de ce programme, quelles avenues sont possibles
9 pour ce programme, sans nous avancer ce qui s'en
10 vient dans le plan stratégique, mais où est-ce que
11 vous vous en allez, finalement?

12 R. Je vous référerai au panel numéro 4, avec monsieur
13 Zayat.

14 Q. [161] O.K. Donnez-moi une minute, je pense que j'ai
15 terminé mais il y a peut-être une question
16 additionnelle. On me demande de revenir sur... tout
17 à l'heure, on a parlé de l'optimisation, là, qui ne
18 s'était pas avérée, peut-être, optimale. Et
19 j'aimerais vous faire remarquer que la baisse des
20 ETC chez HQD, je comprends que c'est près de dix-
21 huit pour cent (18 %), c'est exact? Alors que chez
22 le Transporteur c'était sept pour cent en termes
23 d'effectifs... dix-sept pour cent (17 %), pardon.
24 Et pourquoi qu'est-ce qui est vrai pour HQT n'est
25 pas vrai pour HQD? Vous avez semblé dire que la...

- 1 HQD, vous avez une baisse d'ETC de dix-huit pour
2 cent (18 %), HQT c'est dix-sept pour cent (17 %).
3 C'est l'information que l'on a dans votre dossier.
4 Mme LYNE DESMARAIS :
- 5 R. Vous faites référence à quel...
- 6 Q. [162] Excusez-moi, là on est dans gestion...
7 excusez-moi, je reviens sur les charges et services
8 partagés, la gestion du matériel. Et, tout à
9 l'heure, donc, on revenait sur une réponse que vous
10 avez donnée à la Régie qui vous demandait pour
11 quelle raison les revenus du domaine Gestion
12 matériel augmentent alors que le nombre d'effectifs
13 dédiés diminue? Là vous avez donné une réponse
14 comme quoi l'optimisation n'a pas mené à... elle
15 s'est faite mais n'a pas mené à des gains
16 souhaités. Et, cette optimisation-là, elle semble
17 avoir été plus efficace chez le Transporteur.
18 J'essaie juste de comprendre, là...
- 19 R. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que c'est
20 plus efficace chez le Transporteur. Moi, ce que je
21 vois c'est que...
- 22 Q. [163] Non, je ne dis pas que C'est plus efficace...
23 bien, c'est-à-dire que...
24 (11 h 27)
- 25 R. Bien, c'est parce que ce que je vois là, peut-être

1 qu'on n'a pas le bon tableau. Le tableau 9 montre
2 que les effectifs dédiés en deux mille quinze
3 (2015) à quatre-vingt-quinze (95) et on dit en deux
4 mille seize (2016) ils seront, pour le
5 Distributeur, à quatre-vingt-quatre (84). C'est de
6 ça dont on parle. Puis le Transporteur, bien lui,
7 il est à cinquante-trois (53) effectifs dédiés en
8 deux mille quinze (2015) et il sera à cinquante
9 (50) effectifs dédiés en deux mille seize (2016).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Excusez-moi, est-ce qu'on pourrait avoir la
12 référence du document...

13 R. Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... auquel... duquel vous tenez... tirez vos
16 chiffres? Parce qu'on n'est pas là, nous, on est
17 encore à HQD-16, Document 1, page 62 sur
18 l'optimisation du matériel roulant.

19 R. HQD-8, Document 4.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 4, page 10.

22 R. Page 10 et page 11.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [164] Peut-être juste recommencer l'explication que
3 vous venez de donner, si vous permettez.

4 R. J'essayais juste de saisir, là, quand vous dites
5 l'efficience chez le Transporteur a l'air à être
6 meilleure, elle est à dix-sept pour cent (17 %). Je
7 ne sais pas comment vous arrivez à vos conclusions.
8 Je regarde les effectifs dédiés pour la gestion du
9 matériel en deux mille quinze (2015) chez le
10 Distributeur, quatre-vingt-quinze (95) effectifs.
11 Et en deux mille seize (2016), quatre-vingt-quatre
12 (84). Ensuite je reprends, pour le Transporteur. En
13 deux mille quinze (2015), cinquante-trois (53) et
14 en deux mille seize (2016), cinquante (50). Donc
15 trois effectifs de moins. Vous me parlez de dix-
16 sept pour cent (17 %), peut-être que...

17 Q. [165] O.K. Ce que vous venez de dire donc, pardon.
18 À l'égard des chiffres que vous avez donnés, je
19 pense, c'est exact, mais si je comprends bien c'est
20 que les effectifs chez le Distributeur... Attendez,
21 donnez-moi un instant. Juste pour être sûr que
22 je...

23 R. Mais je veux juste revenir. Ici, quand on parle
24 d'effectifs dédiés, là, c'est les commis magasin,
25 c'est les gens qui travaillent au centre de

1 services partagés, là. C'est pas les effectifs
2 d'Hydro-Québec Distribution ni d'Hydro-Québec
3 TransÉnergie.

4 Q. [166] O.K. Je pense que ça nous aide, merci. Et ça
5 termine nos questions, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Turmel. Alors nous appelons
8 maintenant l'Union des municipalités, Maître
9 Burelle.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARTINE BURELLE :

11 Q. [167] Alors bonjour, Martine Burelle pour l'Union
12 des municipalités du Québec. Ma première question
13 porte sur le taux d'inflation. Vous avez mentionné
14 tout à l'heure à la suite d'une question de mon
15 collègue de la FCEI que le taux retenu pour deux
16 mille seize (2016) est de deux virgule trois pour
17 cent (2,3 %). C'est bien ça? Si je vous ré... je
18 vais vous référer au document HQD-16, Document 10.
19 Je vais prendre la... J'ai pas la cote Régie.
20 Question 12. Je m'excuse, j'ai pas la cote de la
21 Régie.

22 LA GREFFIÈRE :

23 87.

24 Me MARTINE BURELLE :

25 87. Page 9.

1 Q. [168] Alors l'UMQ demandait :

2 Sachant que le taux d'inflation
3 annuelle pour le Canada publié en août
4 2015 par Statistique Canada est de
5 1,3 %, le Distributeur maintient-il sa
6 prévision de 2 % pour l'année-témoin
7 2016\$

8 La réponse était :

9 Dans sa publication citée à la seconde
10 référence, Statistique Canada indique
11 que « L'indice des prix à la
12 consommation a progressé de 1,3 % au
13 cours de la période de 12 mois se
14 terminant en août ». Cette donnée ne
15 constitue pas une prévision pour
16 l'année complète de deux mille quinze
17 (2015) mais une variation réelle de
18 l'IPC entre août 2014 et août 2015.
19 Le Distributeur a présenté le tableau
20 R-11.3-A en réponse à la question 11.3
21 de la demande de renseignements no 1
22 de la Régie [...]. Ce dernier montre
23 que la plus récente prévision du
24 Consensus pour deux mille seize (2016)
25 est un taux d'inflation au Canada de

1 2,0 %. Pour cette raison, le
2 Distribution maintient sa prévision de
3 2,0 %.

4 Et on était, à cette date-là, on était le vingt-
5 deux (22) octobre deux mille quinze (2015). Alors
6 je me demandais à quel moment est-ce que le
7 Distributeur a décidé par la suite de cristalliser
8 son... le taux d'inflation à deux point trois pour
9 cent (2,3 %)

10 R. En fait, la donnée de laquelle est tiré le deux
11 point trois pour cent (2,3 %) était mentionnée en
12 référence du tableau qu'on a fourni ce matin. Et
13 c'était en fonction du... du « global insight » du
14 dix (10) août deux mille... deux mille quinze
15 (2015). Donc c'est juste un taux qu'on aurait
16 utilisé pour faire... pour fins d'illustration.
17 (11 h 33)

18 Q. [169] O.K. Est-ce que cette information-là était
19 disponible au moment où vous répondez à l'UMQ en
20 octobre?

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Bien oui, je vous le dis que c'est le « Global
23 Insight » du mois d'août. La seule chose quand on
24 parle ici du dossier... le but du deux point trois
25 (2,3 %) qu'on a mis ce matin ce n'est pas le but de

1 changer le taux au niveau de l'année témoin deux
2 mille seize (2016), on le maintient à deux (2 %).

3 Ce qu'on dit tout simplement, par contre,
4 c'est que dans les faits, à date avec ce qu'on voit
5 selon le « Global Insight », la meilleure prévision
6 à ce jour est à deux point trois pour cent (2,3 %).

7 Mais ça ne change en rien que notre dossier
8 tarifaire a été bâti avec un taux d'inflation à
9 deux (2 %).

10 Q. [170] C'est beau, ça répond à ma question. Alors
11 vous pouvez prendre le document HQD-9, Document 5,
12 qui porte la cote B-0038, soit la demande
13 d'autorisation des investissements. Mes prochaines
14 questions vont porter sur ce document.

15 Alors on constate une baisse des besoins en
16 investissements d'approximativement quinze pour
17 cent (15 %) lorsqu'on compare le bilan des besoins
18 pour la période deux mille dix-deux mille quinze
19 (2010-2015) et la période deux mille seize-deux
20 mille vingt (2016-2020). Est-ce que la fin de
21 l'implantation d'infrastructures de mesurages
22 avancés explique à elle seule cette baisse?

23 Mme LYNE DESMARAIS :

24 R. Est-ce qu'on peut savoir votre référence et sur
25 quelle base d'investissement?

1 Q. [171] Oui. Peut-être que j'ai mal précisé. Juste
2 une petite seconde. Alors si on prend les...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pouvez-vous juste nous rappeler la cote ou la
5 référence, à quelle page sommes-nous? Nous, on ne
6 l'a pas. C'est HQD-9, Document 5. On parle des
7 investissements. Est-ce que vous référez à une page
8 en particulier?

9 Me MARTINE BURELLE :

10 Oui, je vais la retrouver, laissez-moi une seconde.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 S'il vous plaît.

13 Me MARTINE BURELLE :

14 En fait, je vais laisser mon analyste retrouver la
15 page, je vais poser une autre question en attendant
16 et je vais y revenir, si ça ne vous dérange pas.
17 Pour perdre moins de temps.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est juste que si vous référez à des chiffres,
20 c'est toujours intéressant qu'on l'ait devant nous.

21 Me MARTINE BURELLE :

22 Je comprends.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ça a quarante-trois (43) pages, cette pièce-là,
25 incluant les annexes.

1 Me MARTINE BURELLE :

2 Q. [172] Alors je vais passer à une question un petit
3 peu plus générale qui ne réfère pas à une page en
4 particulier de ce document. C'est plus par rapport
5 à la méthodologie générale, là, qui a été utilisée.

6 Alors vous avez eu l'occasion, je n'en
7 doute pas, de lire le mémoire de l'UMQ qui fait la
8 suggestion d'assujettir le Distributeur à un
9 programme triennal d'immobilisation, ce qui
10 réduirait la durée par rapport à la situation
11 actuelle de cinq à trois ans.

12 Est-ce que vous pourriez d'abord commenter
13 l'impact qu'aurait ce rétrécissement de la durée du
14 plan d'investissements en termes de qualité de
15 prévisions qui pourrait être soumis devant la
16 Régie? Est-ce que ça aurait un impact positif,
17 négatif?

18 Mme ANDRÉE BOUCHER :

19 R. On présente dans le dossier tarifaire à titre
20 d'indication un plan d'investissements sur cinq
21 ans. Toutefois, à chaque année dans la demande
22 tarifaire puis pour l'année témoin sur laquelle
23 porte le dossier, on revoit les besoins
24 d'investissements du Distributeur, catégorie par
25 catégorie.

1 Alors, oui, il y a un plan de cinq ans
2 présenté à titre indicatif pour la Régie et les
3 intervenants. Mais on revient sur une base annuelle
4 pour faire autoriser les besoins d'investissements
5 du Distributeur.

6 Q. [173] Mais est-ce que vous seriez en mesure de
7 fournir, disons que je vais aller à la page, avec
8 vous, 12 du document HQD-9, Document 5. Si on part
9 d'en haut « Centrales de production ». Alors là,
10 vous nous parlez d'un investissement pour deux
11 mille seize (2016) qui s'élève à vingt-trois
12 virgule neuf pour cent (23,9 %) (sic). Il y a une
13 note de bas de page qui nous renvoie au tableau qui
14 est fourni en annexe C. C'est le tableau C1. Et là,
15 on voit tout le détail du vingt-trois point neuf
16 millions (23,9 M\$).

17 Si je passe, par exemple, à la catégorie,
18 deux catégories suivantes « Matériel roulant », on
19 parle d'un investissement de vingt-sept virgule
20 neuf millions (27,9 M\$).

21 Mais là, pour cette catégorie-là j'ai aucun
22 tableau avec autant de détails qui a été, par
23 exemple, produit au soutien des investissements
24 pour les réseaux autonomes. Je ne retrouve pas un
25 tableau similaire pour matériel roulant.

1 (11 h 39)

2 Mme LYNE DESMARAIS :

3 R. En ce qui concerne les investissements réseaux
4 autonomes, ça fait suite à une demande précise de
5 la Régie l'an dernier, je crois, pour présenter un
6 niveau de détail plus... plus sophistiqué. C'est
7 pas... La demande n'a pas été faite au niveau du
8 matériel roulant.

9 Q. [174] Et est-ce que ce serait possible de fournir
10 un niveau de détail similaire à celui qui a été
11 fourni pour les réseaux autonomes par rapports aux
12 autres éléments, là, comme bâtiments, matériel
13 roulant, autres actifs de soutien? Est-ce que c'est
14 de l'information qui est disponible?

15 Mme ANDRÉE BOUCHER :

16 R. J'en ai par exemple pour le matériel roulant.
17 Lorsqu'on a fait la démonstration tout à l'heure,
18 on voyait très bien, il n'est pas présenté dans ce
19 dossier-ci, mais il fait partie de tous les
20 dossiers où on n'avait pas aucun investissement en
21 deux mille quatorze (2014) pour le matériel
22 roulant.

23 On a présenté dans le présent dossier ici
24 la prévision des investissements en matériel
25 roulant sur une base quatre mois réels, huit mois

1 prévisionnels. Et on présente la demande de vingt-
2 huit millions (28 M\$) en inves pour le matériel
3 roulant. Alors, je ne vois pas ce qu'on pourrait
4 fournir de plus à ce stade-ci.

5 Q. [175] Bien, peut-être me référer au document que
6 vous parlez parce que, moi, le vingt-huit millions
7 (28 M\$), je vois quand je lis ça, bon, des
8 équipes... l'acquisition de véhicules, d'une part,
9 pour les équipes relève, quatre millions (4 M\$);
10 la pérennité du parc de véhicules, huit virgule
11 neuf millions (8,9 M\$). Là, bon, pour moi, bon,
12 j'ai douze point neuf millions (12,9 M\$) du vingt-
13 sept virgule neuf (27,9 M\$). Et là, dans le fond,
14 vous me dites qu'il faudrait que je réfère au
15 dossier deux mille quinze (2015) pour avoir le
16 reste ou...?

17 R. D'essayer de reconstituer les besoins de vingt-huit
18 millions (28 M\$) en deux mille seize (2016)?

19 Q. [176] Est-ce que ce détail-là, c'est possible, de
20 la même façon que ça a été fait, par exemple, pour
21 les réseaux autonomes?

22 R. Je pourrais vous dire de façon générale que le
23 vingt-huit millions (28 M\$) ici consistait, d'une
24 part, à renouveler la flotte de véhicules existante
25 parce qu'on a laissé volontairement vieillir les

1 véhicules. On n'a pas investi en deux mille
2 quatorze (2014) puis on investit peu en deux mille
3 quinze (2015).

4 On disait également qu'on avait besoin
5 d'équiper en véhicules lourds les métiers lignes
6 qu'on a embauchés. On a renouvelé beaucoup de main-
7 d'oeuvre opérationnelle principalement des métiers
8 lignes en deux mille quatorze (2014), deux mille
9 quinze (2015), ça se poursuit en deux mille seize
10 (2016).

11 Jusqu'à maintenant, les embauches qu'on a
12 eues de ces métiers lignes là, on a réussi à les
13 équiper à travers le parc existant qu'on avait. Là
14 en deux mille seize (2016), ce n'est plus possible.
15 On doit renouveler des véhicules lourds pour aider
16 nos équipes à faire les travaux sur le réseau.

17 Q. [177] Mais, est-ce que ce serait un exercice
18 possible disons dans un prochain dossier de
19 présenter, de façon plus ventilée, et je reviens à
20 l'exemple, par exemple, de ce qui a été fait pour
21 les réseaux autonomes au tableau C-1, chacun des
22 éléments qu'on retrouve au plan d'investissements?

23 R. Il faudrait, pour répondre à votre demande, il
24 faudrait dire combien de camions de telle catégorie
25 on acquiert en deux mille seize (2016)? Combien de

1 véhicules légers on renouvelle? C'est beaucoup
2 beaucoup de détails, je considère, pour...

3 Q. [178] Bien là, j'utilise l'exemple de matériel
4 roulant parce que c'était juste après, mais...

5 R. Oui.

6 Q. [179] ... effectivement, il y a... et ce serait
7 comme ça pour chaque catégorie?

8 R. Ce serait très lourd, je considère.

9 Q. [180] Mais, cette information-là est disponible?

10 R. Il y a certains investissements, entre autres, qui
11 sont... où on a établi le besoin de deux mille
12 seize (2016) sur la base d'historiques, hein!

13 On voit, par exemple, les bâtiments. Cette
14 année en deux mille seize (2016), on s'est basé sur
15 les historiques des dernières années où, bon an mal
16 an, on a investi vingt-cinq millions (25 M\$) en
17 bâtiments. Je ne suis pas certaine qu'on connaît
18 déjà ce qu'on va investir en bâtiments pour l'année
19 deux mille seize (2016) de façon précise, bâtiment
20 par bâtiment. Ce que je peux vous dire, c'est que
21 les besoins de vingt-cinq millions (25 M\$) en
22 bâtiments reflètent un niveau historique pour les
23 besoins du Distributeur.

24 Mme LYNE DESMARAIS :

25 R. Je veux peut-être juste préciser un point. Vous

1 la base des poteaux...

2 Qui présentent une dégradation mineure, ce qui
3 permettra d'éviter le remplacement des poteaux et
4 constituera une solution moins coûteuse. Alors,
5 est-ce que, dans un premier temps, vous pouvez me
6 décrire c'est quoi, ça, un tuteur en acier? Comment
7 ça s'installe, ça va avoir l'air de quoi?

8 M. ALAIN SAYEGH :

9 R. En fait, un tuteur c'est une pièce métallique qui
10 est faite en long, qui est, essentiellement,
11 insérée à... en fait, à côté du poteau pour pouvoir
12 solidifier la base du poteau. Elle rentre dans le
13 sol approximativement de quatre à cinq pieds et
14 elle reste au-dessus du sol, pour faire assujettir
15 la base du poteau, pour un trois, quatre pieds.
16 Donc, c'est une pièce métallique.

17 Q. [182] O.K. Et ça va... je comprends que ça entour
18 le poteau ou ça va être... c'est à côté?

19 R. Ça prend... en fait, un côté du poteau, qui permet
20 de... comme je disais de solidifier la base du
21 poteau comme tel.

22 Q. [183] Et est-ce que vous pourriez nous produire une
23 photo de ce que c'est?

24 R. On pourra vous fournir des photos pour... des
25 essais qu'on a faits jusqu'à date.

1 Q. [184] Alors, ça serait l'engagement...

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Je ne suis pas certain que ce soit nécessaire pour
4 les fins du dossier tarifaire, là, mais on pourra
5 aller sur Google, à la pause, puis...

6 Me MARTINE BURELLE :

7 On est allé puis on n'a pas trouvé.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 O.K., mais peut-être que je pourrais suggérer à
10 l'UMQ, là, dans ses contacts avec le Distributeur.
11 Mais je peux le déposer, par ailleurs, là, mais on
12 va trouver une photo puis on va être rendu à
13 l'engagement numéro 11. Mais je ne voudrais pas
14 laisser l'impression qu'on peut répondre en dossier
15 tarifaire à des engagements qui s'éloignent pas mal
16 de la fixation des tarifs.

17 Me MARTINE BURELLE :

18 Je comprends les préoccupations de mon confrère
19 mais il faut dire que, dans le cadre du présent
20 dossier tarifaire, l'UMQ propose d'ajouter un
21 nouvel indicateur de qualité, qui soit un
22 indicateur de qualité esthétique, et ce qui est un
23 élément important pour l'UMQ et je pense que c'est
24 ce qui fait que c'est pertinent de poser la
25 question lorsqu'on a... dans le présent dossier,

1 là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Écoutez, je comprends qu'on l'a presque
4 volontarisé, là, nous produire une petite photo
5 d'un tuteur, un piquet en métal, d'après ce que je
6 comprends, hein. Alors, engagement numéro 11, une
7 petite photo du tuteur, qu'on a pour un virgule
8 deux million (1,2 M) sur le onze milliards (11 G).
9 Enfin. C'est ça. Engagement numéro 11. C'est bien.

10

11 E-11(HQD) : Photographie du tuteur métallique.

12 (Demandé par l'UMQ)

13

14 Me MARTINE BURELLE :

15 Q. [185] Est-ce que le Distributeur dispose d'autres
16 options pour prolonger la durée de vie de ses
17 poteaux que ce système?

18 M. ALAIN SAYEGH :

19 R. En fait, le programme d'inspection de poteaux a
20 pour but d'inspecter les poteaux et aussi le
21 retrait des poteaux qui, selon quelques critères,
22 là, fait en sorte qu'on peut injecter un produit
23 pour prolonger la durée de vie. Le tuteur en est un
24 puis le remplacement en est un autre, donc ce sont
25 les cas dans lesquels on s'appuie pour prolonger la

1 durée de vie des équipements. En fait, des poteaux
2 en particulier.

3 Q. [186] Et est-ce que vous avez chiffré l'économie
4 que ça représente cette solution? Je comprends que
5 c'est un investissement d'un point deux million
6 (1.2 M) mais c'est une économie de combien de...
7 est-ce qu'elle est chiffrée?

8 R. On est... en fait, actuellement, on a fait les... à
9 peu près cent quarante (140) poteaux, on a installé
10 cent quarante (140) tuteurs, on prévoit en
11 installer, d'ici la fin de l'année, autour de trois
12 cent quarante-cinq (345), si la météo le permet. On
13 va chiffrer les gains mais c'est certain que,
14 actuellement, le gain est assez intéressant par le
15 fait qu'en termes d'interventions qu'on fait, ça
16 évite de remplacer des poteaux, avoir des poteaux
17 doubles et ça permet d'interagir très rapidement
18 par rapport aux installations. Donc, pour répondre
19 à votre question, les gains vont être calculés mais
20 les gains... les premiers gains théoriques sont
21 assez intéressants.

22 Q. [187] Je comprends... parce que là vous venez de
23 dire que ça va remplacer les poteaux doubles, donc
24 les poteaux doubles qu'on retrouve sur les
25 territoires des municipalités en ce moment vont

1 être remplacés par ce système de tuteur ou...

2 R. Excusez-moi, je me suis peut-être mal exprimé. Dans
3 la façon d'intervenir pour le poteau, dans une
4 situation où est-ce que l'inspection détermine
5 qu'on doit faire une intervention sur le poteau, on
6 installe le tuteur.

7 (11 h 51)

8 Le tuteur, ce qu'il permet, c'est qu'on va
9 installer le tuteur et l'intervention sur ce...
10 cette installation-là, elle est complétée. Mais si
11 on prend une autre... une autre façon de faire,
12 c'est remplacer le poteau. Et quand on remplace le
13 poteau, bien il y a toute une coordination à
14 réaliser avec l'ensemble des tiers. Et évidemment
15 on... et cette coordination-là requiert une
16 coordination avec nos partenaires. Et ça va éviter,
17 pour une période de temps, d'avoir une période de
18 poteaux doubles. C'est dans ce sens-là que j'ai
19 répondu à la question. Et quand vous regardez les
20 quantités, puis je veux juste faire un... pour ce
21 qui est prévu en deux mille seize (2016), on parle
22 de douze cents (1200) poteaux. On en aussi dit
23 qu'on va faire cent quatre-vingt-treize mille
24 (193 000) inspections, donc vous comprendrez que la
25 proportion est complètement... elle est très

1 petite, un par rapport à l'autre. Donc c'est pas...
2 on est dans une... en bas de un pour cent (1 %)
3 d'installation de tuteurs sur l'ensemble de
4 l'inspection.

5 Q. [188] Je vais peut-être juste revenir à la question
6 que j'avais sautée. En fait, je réfèrais dans la
7 preuve de l'UMQ, je comprends qu'elle n'est pas
8 encore produite au dossier, mais c'est... oui, elle
9 produite, je m'excuse. Je vais prendre la cote, ça
10 ne sera pas long. Merci beaucoup, Madame la
11 Greffière. Alors c'est la pièce C-UMQ-8, la page
12 15. En fait, on a repris au tableau qui est dans le
13 haut de la page... Alors on a repris dans le
14 tableau qui est dans le haut de la page à la
15 colonne B, les chiffres que l'on retrouve au plan
16 d'investissement, plus particulièrement... bon,
17 c'est la pièce HQD-9, Document 5. Je vous réfère
18 par exemple au tableau B-2. Donc c'est les chiffres
19 qui étaient là, qui ont été repris dans la colonne
20 B. Ça a été rapporté en dollars constants, dans la
21 colonne C. Et là on constate qu'entre la période
22 deux mille dix (2010) à deux mille quatorze (2014)
23 et la période deux mille quinze (2015) à deux mille
24 vingt (2020), on a une baisse d'environ quinze pour
25 cent (15 %) des... des investissements en dollars

1 constants. Et ma question est : est-ce que ça, ça
2 s'explique seulement par la fin du... du programme
3 de mesurage... l'infrastructure de mesurage avancé?

4 Mme ANDRÉE BOUCHER :

5 R. La... la baisse des investissements s'explique en
6 grande partie par la fin du projet LAD en deux
7 mille seize (2026).

8 Q. [189] Je vous remercie, j'ai pas d'autres
9 questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Burelle. Il est midi (12 h). Nous
12 allons prendre une pause repas. Une heure, donc de
13 retour à une heure (1 h). Merci.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (13 h 00)

17 LA GREFFIÈRE :

18 Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Bonjour, Madame la Présidente. Si vous me permettez
21 deux éléments d'intendance. Concernant la DDR
22 numéro 7, et je préfère vous le dire tout de suite,
23 à la question 2.1 on nous demande un onze un (11-
24 1). Il manque les personnes concernées, je pense.

25

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 Oui, on vous demande un onze un (11.1).
- 3 Me ÉRIC FRASER :
- 4 Ça ne sera pas possible avant la fin du mois.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 La fin du mois? Bien, on est pas mal, on est rendus
- 7 au mois de décembre.
- 8 Me ÉRIC FRASER :
- 9 Mais ça va être après, vous allez être dans le
- 10 délibéré.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- 12 Dans le délibéré. Bon.
- 13 Me ÉRIC FRASER :
- 14 Parce que, nous, on croyait répondre avant la prise
- 15 en délibéré, en fait.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- 17 Bien oui, nous aussi on aimerait ça.
- 18 Me ÉRIC FRASER :
- 19 Donc, je préférerais vous avertir que, si on veut un
- 20 onze un (11.1), ça va être après la prise en
- 21 délibéré du dossier.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- 23 C'est parce que la chargée de projet elle n'a pas
- 24 écouté, là.
- 25 Me ÉRIC FRASER :

1 Je peux répéter, je n'ai pas de problème.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Non, mais elle était occupée à d'autre chose. Alors
4 le onze un (11.1) n'est pas possible avant la prise
5 en délibéré, avant la fin des audiences pour la
6 question 2.1 de la DDR numéro 7. Il va peut-être
7 falloir qu'on vive avec ce qu'on n'a pas.
8 Me ÉRIC FRASER :
9 Parce que sinon on pourrait déposer un dix deux
10 (10-2) comme pour les autres réponses, là.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 O.K.
13 Me ÉRIC FRASER :
14 Bien, vous pouvez nous revenir, là, ...
15 LA PRÉSIDENTE :
16 On vous reviendra.
17 Me ÉRIC FRASER :
18 ... sur la précision.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 C'est une bonne idée. Excellent.
21 Me ÉRIC FRASER :
22 L'autre chose concernant le panel 3. Selon notre
23 évaluation de ce qui reste des intervenants et
24 notre estimation de la Régie, on en aurait pour
25 jusqu'à la fin de la journée, donc on n'a pas

1 appelé les témoins du panel 3 pour qu'ils soient
2 disponibles. Et je voulais simplement vous en
3 aviser. Parce qu'on n'a pas, on ne connaît pas
4 l'estimation du temps de la Régie.

5 Donc, c'est certain que si c'est une heure
6 puis on a terminé en une heure, on pourrait appeler
7 les témoins du panel 3 pour une assermentation et
8 peut-être quelques questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Écoutez, d'après ce qu'on a regardé, on pourrait en
11 finir vers deux heures et vingt (14 h 20) à peu
12 près. Je ne suis pas sûre que ça vaille vraiment la
13 peine.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 On va suspendre à ce moment-là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On suspendra à ce moment-là.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Tout à fait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et on ira continuer à faire certains devoirs. Et,
22 de toute façon, le panel 2 ne sera pas libéré. Il
23 faudra, il y aura probablement des questions qui
24 vont découler de la mise à jour de US GAAP et
25 l'information qui a été versée au dossier 3927 eu

1 égard à certaines impossibilités quant à la date
2 d'application.

3 Le banc de 3927 va devoir regarder ça et
4 donc on reviendra. Je pense qu'il serait prudent de
5 dire au panel numéro 2 d'être en « standby » et on
6 reviendra après le panel numéro 5.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 C'est parfait. Je pense que le message a été bien
9 reçu.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ça va. On ne veut pas vous laisser en « standby »
12 pendant trois jours, là, inutilement au cas quand
13 on va être prêts.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Non.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais on va quand même établir que ça sera après le
18 panel 5, donc on peut penser aux environs de jeudi,
19 j'imagine. Enfin, ça va?

20 Me ÉRIC FRASER :

21 C'est entendu. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est bien. Alors nous en sommes au GRAME. Maître
24 Paquet.

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Bonjour, Madame la Présidente, et Madame et
3 Monsieur les Régisseurs.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Dernière chose. J'ai une réponse à un engagement,
6 j'aurais dû commencer avec ça. Monsieur Dubé a la
7 réponse à l'engagement 9 et il fera référence à la
8 pièce B-130 pour répondre à l'engagement qui est
9 gains réalisés pour l'année de base deux mille
10 quinze (2015) et l'année témoin deux mille seize
11 (2016) qui a été déposé en même temps que le
12 présentation ce matin.

13 Q. [190] Allez-y, Monsieur Dubé.

14 M. LUC DUBÉ :

15 R. Oui. Dans le fond, la question était de réconcilier
16 en fait le treize millions (13 M\$) qui avait été
17 présenté à l'écran pour les ajustements concernant
18 les US GAAP et le montant de onze point quatre
19 millions (11,4 M\$) qui était présenté au niveau du
20 revenu requis détaillé, là, au niveau de la
21 disposition du compte d'écart.

22 Je vais reprendre tout simplement. J'ai
23 fait référence au B-130 parce qu'on voit vraiment
24 les deux lignes. Au niveau des APRA on les voit à
25 onze millions (11 M\$), bien, effectivement, lui, ce

1 chiffre-là se retrouve en entier dans notre
2 disposition ou dans le compte d'écart.

3 Ce qui s'ajoute à ça, il y a un frais
4 d'intérêt, là, de point un (,1), donc totalisant
5 pour les APRA c'est onze point un (11,1).

6 Puis au niveau de la charge de
7 désactualisation, je vais juste faire un retour en
8 arrière. En fait, en IFRS, la charge de
9 désactualisation elle était dans le rendement, donc
10 dans le rendement de la base de tarification. Elle
11 n'était pas dans les charges d'exploitation.

12 Ce qui fait en sorte que quand on est venus
13 pour rétablir le niveau de charges en deux mille
14 quinze (2015), il fallait l'ajouter dans son entier
15 dans la paramétrique qu'on voit ici. Elle était
16 donc exclue du neuf cent quarante-neuf millions
17 (949 M\$) qu'on voit au-dessus de la page, au niveau
18 des charges.

19 Par contre, au niveau du CFR, du compte
20 d'écart, le montant l'an dernier était de... bien,
21 en tout cas, en deux mille quinze (2015), autorisé
22 était de un point six million (1,6 M\$) versus un
23 point neuf million (1,9 M\$), donc l'écart de point
24 trois million (0,3 M\$) se retrouve dans le compte
25 d'écart pour un total de onze point quatre

1 (11,4 M\$).

2 (13 h 06)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [191] Merci, Monsieur Dubé. Oui, Madame Boucher,
5 vous avez une précision? Non?

6 Mme ANDRÉE BOUCHER :

7 R. Ça va.

8 Q. [192] Ah! O.K. C'est bien. Alors, ça répond à la
9 question, engagement numéro 9 de la FCEI. O.K.
10 Alors, Maître Paquet.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Merci, Madame la Présidente.

13 Seulement pour vous aviser un peu comme ma consœur
14 maître Sicard, j'aurai un petit peu moins de
15 questions pour le panel 2 que prévu. J'avais prévu
16 vingt-cinq (25) minutes, ce sera un petit peu
17 moins, et les minutes vont être récupérées au panel
18 5 où on avait prévu cinq à dix (5-10) et puis
19 c'était peut-être un peu en dessous du réel. Merci.

20 Q. [193] Donc, pour ma première question, je vous
21 demanderais, s'il vous plaît, de consulter les
22 réponses à la demande de renseignements de UC, la
23 pièce B-0085, HQD-16, Document 1, réponse à la
24 demande de renseignements numéro 1 de UC, à la page
25 27, la réponse 11.4. HQD-16, Document 1. Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 1, ça, c'est la Régie. C'est 9 ou 9.1, UC.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Q. [194] Ça va être 9 parce que c'est la demande de
5 renseignements numéro 1. Merci. La question 11.4,
6 page 27. Donc, c'est dans la section intitulée
7 « Déversements de carburant dans les réseaux
8 autonomes » et puis UC demandait quelles étaient
9 les estimations des coûts pour les deux
10 déversements qui étaient survenus en réseaux
11 autonomes aux mois d'août et septembre.

12 Donc, le vingt-deux (22) octobre, les coûts
13 qui étaient associés au déversement à Ivujivik, le
14 déversement de dix mille (10 000) litres, étaient
15 évalués à trois point cinq millions (3,5 M\$) et
16 ceux du déversement à Inukjuak étaient évalués à
17 huit cent mille (800 000 \$). Alors, le Distributeur
18 précisait qu'il y avait des travaux d'expertise qui
19 étaient toujours en cours sur le site.

20 Donc, en date d'aujourd'hui, pouvez-vous
21 nous donner une évaluation des coûts pour les deux
22 déversements?

23 M. ALAIN SAYEGH :

24 R. En fait, pour les deux cas, en fait, Ivujivik et
25 Inukjuak, dans les deux cas, on n'a pas encore

1 terminé l'évaluation. Il faut comprendre que quand
2 il y a un déversement, il faut être au clair sur
3 les travaux qui ont besoin d'être réalisés, puis
4 les travaux sont normalement autorisés avec le
5 ministère de l'Environnement. Et on est en démarche
6 avec le ministère de l'Environnement pour finaliser
7 les travaux qu'on doit réaliser en deux mille seize
8 (2016) pour les deux sites.

9 Q. [195] Donc, on comprend que l'évaluation qui est
10 présentée ici pourrait être plus importante que ce
11 qui est présenté en réponse à la demande de
12 renseignements de UC?

13 R. En fait, oui, elle pourrait être plus élevée, selon
14 les certificats d'autorisation que le ministère va
15 nous livrer, le ministère de l'Environnement.

16 Q. [196] Et puis est-ce que ce serait possible, je ne
17 sais pas à quel moment vous allez avoir une
18 évaluation qui est plus précise, parce que la Régie
19 avait demandé quand même une révision des coûts, le
20 tableau R-14.1 dont on a parlé ce matin qui était
21 en réponse à la demande de renseignements numéro 6.
22 Donc, la Régie a demandé, dans sa demande de
23 renseignements numéro 7, de mettre à jour ce
24 tableau où on retrouvait les réels et projections
25 des services professionnels et autres avec le coût

1 de quatre millions (4 M\$). Donc, est-ce que ce
2 coût-là va être révisé dans le cadre de la demande
3 de renseignements numéro 7 de la Régie?

4 Mme ANDRÉE BOUCHER :

5 R. À ma connaissance, non, à moins qu'il y ait de la
6 nouvelle information dans les jours qui suivent.

7 Q. [197] Et puis lorsque vous indiquez ces coûts-là à
8 la Régie, ça se retrouve dans les services
9 professionnels et autres. Est-ce qu'il y a une
10 manière de distinguer les coûts qui sont reliés au
11 déversement de combustible des autres services ou
12 c'est dans le même montant? Est-ce que c'est
13 possible de distinguer ces coûts-là?

14 R. C'est tout dans la même rubrique « Services
15 professionnels et autres. »

16 Q. [198] Et est-ce que ce serait possible pour le
17 Distributeur, considérant l'importance des coûts,
18 de l'indiquer de manière séparée pour la Régie?

19 R. On a déjà donné le montant qui était relatif aux
20 trois déversements pour quatre virgule trois
21 millions (4,3 M\$) en fonction des évaluations
22 actuelles qu'on avait.

23 (13 h 12)

24 Q. [199] Donc, le montant est donné, mais quand on
25 aura le montant total, est-ce que ce sera possible

1 de le différencier par rapport à tous les services
2 professionnels?

3 R. Oui, on pourra le fournir.

4 Q. [200] Merci. Maintenant, je vous demanderais de
5 consulter la réponse à la demande de renseignements
6 numéro 2 du GRAME à la pièce B-81 (HQD-16, Document
7 5.1). Non. HQD-16, Document 5. Excusez-moi! À la
8 page 21, la réponse et question 4.1 qui concernent
9 l'électrification des transports.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 À quelle page, Maître?

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 22.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Q. [201] Donc, en ce qui concerne l'électrification
18 des transports collectifs, le Distributeur nous
19 répondait qu'il y avait deux projets qui sont
20 débutés et qui vont se poursuivre en deux mille
21 seize (2016). Il y a un projet avec les autobus et
22 un autre volet avec les taxis. Donc, pour
23 premièrement les autobus, on parle du projet Cité
24 Mobilité avec la STM. Est-ce que vous pourriez nous
25 indiquer, au niveau des dépenses pour le projet, à

1 quel niveau le Distributeur est-ce qu'il participe?
2 Est-ce que c'est au niveau des ressources humaines,
3 des ressources financières? Seulement nous donner
4 un peu de détails par rapport à sa participation.

5 R. Le Distributeur participe au niveau d'études de
6 faisabilité potentielle.

7 Q. [202] En ce qui concerne le projet avec les taxis,
8 est-ce que c'est la même participation?

9 R. C'est la même chose.

10 Q. [203] Merci. On sait que le Distributeur demande en
11 fait zéro point huit million (0,8 M\$) dans le
12 budget spécifique pour l'électrification des
13 transports collectifs. Est-ce que le budget est
14 réparti entre les deux projets d'une certaine
15 manière?

16 R. Je ne pourrais pas vous répondre au niveau de la
17 répartition entre les deux projets. Ce que je peux
18 vous dire, c'est qu'il y a une partie de masse
19 salariale, parce que ce sont des services qui nous
20 sont fournis par une autre unité, une unité des
21 services partagés. Puis il y a des coûts relatifs
22 aux études de faisabilité dont on parlait.

23 Q. [204] Merci. Puis est-ce que le Distributeur
24 considère, est-ce que vous considérez que le
25 montant de zéro point huit million (0,8 M\$), c'est

1 suffisant compte tenu du développement de la
2 filière des véhicules électriques au Québec?

3 R. C'est les besoins qui nous ont été fournis par les
4 gens qui sont responsables de participer à ces
5 études et ces projets.

6 Q. [205] Merci. Ma dernière question va porter sur le
7 suivi annuel du projet LAD. J'ai transmis des
8 copies. J'aimerais pouvoir la déposer sous la cote
9 C-GRAME-15 s'il vous plaît. C'est le suivi annuel
10 du projet LAD qui a été déposé en suivi de la
11 décision D-2014-101. Et en fait j'ai reproduit un
12 extrait, les pages 14 à 16 qui portent sur l'état
13 d'avancement de l'implantation de fonctionnalités
14 additionnelles.

15
16 C-GRAME-0015 : Extrait (pages 14-16) du Suivi
17 annuel du projet Lecture à
18 distance 2015

19
20 En lien avec ce document-là, je vous demanderais de
21 consulter la réponse 4.3 à la demande de
22 renseignements numéro 1 du GRAME, B-81 (sic)
23 (HQD-16, Document 5). Donc, à la réponse 4.3, on
24 demandait quel était l'état d'avancement de la
25 fonctionnalité gestion de la recharge de véhicules

1 électriques. À la réponse 4.3, au troisième
2 paragraphe de sa réponse, le Distributeur nous
3 indique pour certaines raisons techniques,
4 technologiques que :

5 Le marché ayant migré vers d'autres
6 solutions de contrôle, le Distributeur
7 considère que l'utilisation du
8 compteur pour cette application ne
9 sera pas possible.

10 Donc, dans votre suivi annuel que vous présentez à
11 la Régie, il y a le tableau 9. C'est le tableau qui
12 avait été déposé au dossier 3770 avec l'état
13 d'avancement des fonctionnalités. Ce tableau-là n'a
14 pas été mis à jour. Puis on indique à la note 1 que
15 les dates de mise en oeuvre prévues lors de
16 l'analyse du projet dans le cadre du dossier 3770.
17 Donc, on a laissé le tableau tel quel. Est-ce qu'on
18 peut comprendre que si ce tableau-là devait être
19 mis à jour, la fonction gestion de la recharge de
20 véhicules électriques n'apparaîtrait plus comme
21 fonctionnalité qui est prévue au projet LAD?

22 (13 h 18)

23 R. Je vous référerai au panel numéro 5 pour ces
24 questions sur les fonctionnalités du projet LAD.

25 Q. [206] D'accord. Très bien. Donc, je vous remercie,

1 ça va compléter pour mes questions. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Maître Paquet. Alors, nous appelons le
4 RNCREQ, maître Thibault-Bédard.

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 Oui, bonjour. Le RNCREQ n'aura finalement pas de
7 question pour le panel 2 ni, d'ailleurs, pour le
8 panel 3.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est bien. Merci. Alors, Maître Neuman. Maître
11 Neuman, c'est à vous. Vous nous avez indiqué trente
12 (30) minutes?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui, ce sera... bien, je ne veux pas faire de
15 nouvelles prévisions, on verra ce que ça... Ce sera
16 peut-être un peu moins.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bien.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
21 l'AQLPA. Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
22 monsieur les Régisseurs.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. [207] Bonjour, Messieurs, Dames. Ma première

25 question porte sur la pièce que vous avez déposée

1 aujourd'hui, qui est la pièce HQD-18, Document 2,
2 les charges et investissements, à la page 3. Dans
3 cette pièce vous fusionnez les gains d'efficience
4 deux mille quinze (2015) et deux mille seize
5 (2016), donc à la fois ceux remis dans les tarifs
6 et réalisés... en fait, dont la réalisation est
7 prévue pour deux mille quatorze (2014), deux mille
8 quinze (2015) et deux mille seize (2016).

9 Mais d'abord, j'aimerais peut-être avoir un
10 commentaire de votre part sur le pourquoi de ce
11 regroupement puisque, selon ma compréhension, ça ne
12 change rien au rapport annuel. C'est-à-dire, dans
13 le rapport annuel, pour deux mille quinze (2015),
14 il serait censé y avoir un manque à gagner de
15 cinquante et un (51)... bien, de... pardon, de
16 l'écart entre cinquante et un millions (51 M\$) et
17 soixante-dix-huit millions (78 M\$) d'efficience.
18 Est-ce que c'est ce que je dois comprendre ou est-
19 ce que cette fusion se traduit également autrement
20 dans le rapport annuel?

21 Mme LYNE DESMARAIS :

22 R. En fait, ce n'est pas tout à fait exact puisque le
23 soixante-dix-huit millions (78 M\$) a été remis dans
24 les tarifs de l'année deux mille quinze (2015).

25 Q. [208] Oui.

1 R. Donc, c'est sûr que le Distributeur... puis
2 monsieur Richard en a fait état lorsqu'il est venu
3 vous parler vendredi. C'est sûr que le Distributeur
4 fait tous les efforts pour entrer dans son cadre
5 financier deux mille quinze (2015). Donc, les gains
6 d'efficacité ou les économies temporaires vont
7 permettre de réaliser le soixante-dix-huit millions
8 (78 M\$).

9 Mais la question, ici, de... ce qu'on
10 voulait démontrer c'est que des réels gains
11 d'efficacité récurrents, structurant dans ses
12 activités, sont à la hauteur de soixante et onze
13 millions (71 M\$). Mais le Distributeur a fait des
14 efforts, par ailleurs... Je me suis trompée?
15 Cinquante et un (51), excusez-moi. Mais le
16 Distributeur a fait, par ailleurs, des économies
17 sur différentes rubriques pour quand même respecter
18 son cadre financier.

19 Q. [209] Et donc, par des gains d'efficacité qui, pour
20 les cas, sont non récurrents, c'est ce que je
21 comprends?

22 R. Exactement.

23 Q. [210] D'accord. Ma prochaine question porte sur les
24 investissements. À une question, tout à l'heure, de
25 ma collègue de l'UMQ, qui vous interrogeait sur la

1 décroissance des investissements en maintien des
2 actifs, une explication a été donnée que cette
3 décroissance était notamment due au projet LAD lui-
4 même, qui a requis certains investissements pendant
5 quelques années, investissements qui,
6 graduellement, ne deviennent plus requis.

7 (13 h 24)

8 Je vais vous déposer un tableau. Quelques
9 copies pour maître Fraser. Donc, ce tableau montre
10 un sommaire que nous avons constitué des
11 investissements tels que prévus dans les causes
12 tarifaires. Nous ne l'avons pas balancé avec les
13 investissements effectivement réalisés, mais selon
14 ce qui était prévu dans les causes tarifaires, de
15 la cause tarifaire de l'année deux mille huit
16 (2008) jusqu'à la cause tarifaire de l'année deux
17 mille seize (2016). Et on constate sur quatre
18 rubriques qui sont indiquées par des flèches qu'il
19 y a une décroissance dans certains cas très marquée
20 des investissements prévus.

21 D'abord les investissements en maintien des
22 actifs en général, si on regarde l'année deux mille
23 huit (2008), étaient prévus à trois cent vingt-
24 neuf... trois cent vingt-neuf millions de dollars
25 (329 M\$). Ils sont... ils baissent pour l'année

1 prévue deux mille seize (2016) à deux cent quatre-
2 vingt-neuf millions (289 M\$). Et à l'intérieur de
3 cette catégorie, ceux en maintien des actifs pour
4 le réseau de distribution à proprement parler
5 passent de cent soixante-huit millions (168 M\$) en
6 deux mille huit (2008) et avec une décroissance
7 presque constante jusqu'en deux mille seize (2016)
8 à cent douze millions (112 M\$).

9 Également - puis là c'est des chiffres d'un
10 plus petit ordre de grandeur - ceux en amélioration
11 de la qualité, également diminuent de plus de la
12 moitié, passant de soixante-six millions (66 M\$) à
13 vingt-neuf millions (29 M\$). Et également il y a
14 une certaine décroissance, mais plus faible en
15 investissement, en respect des exigences.

16 Donc comme on voit, cette décroissance
17 d'abord n'est pas le propre des seules années qui
18 peuvent s'expliquer par le projet LAD. D'ailleurs
19 le projet LAD est bien reflété sur une autre ligne,
20 celle du mesurage et relève, qui n'est pas... qui
21 n'est pas ligne, une des lignes sur lesquelles je
22 voulais attirer votre attention pour l'instant.
23 Mais on voit qu'il y a une décroissance marquée des
24 investissements de deux mille huit (2008) à deux
25 mille seize (2016), à tout le moins des

1 investissements prévus, puisque comme j'ai dit nous
2 n'avons pas balancé avec les investissements
3 réellement effectués.

4 Ce que j'aime... bien d'abord, j'aimerais
5 avoir votre commentaire là-dessus. Et qu'est-ce
6 que... qu'est-ce qu'on doit tirer comme... comme
7 enseignement, comme information de cette
8 décroissance? De cette décroissance des
9 investissements. Je sais, par exemple, que dans le
10 cas du Transporteur, qui était dans cette même
11 salle il y a quelques jours, celui-ci nous a
12 signalé qu'il y avait effectivement une
13 décroissance de ses investissements, notamment en
14 maintien, par rapport aux investissements qui
15 avaient été prévus puis qui avaient été planifiés,
16 mais que celle-ci était compensée par un
17 accroissement des charges de maintenance.

18 Et ce qu'on aimerait savoir c'est : est-ce
19 que c'est le même phénomène qui existe chez Hydro-
20 Québec Distribution? Parce que l'accroissement des
21 charges de maintenance n'est pas... enfin, on ne
22 l'a pas constaté dans le dossier d'Hydro-Québec
23 Distribution. Au contraire, les charges de
24 maintenance sont... bien font partie des charges
25 qui sont ajustées selon la formule paramétrique et

1 il n'y a pas de... de requête pour un accroissement
2 au-delà de la formule paramétrique de telle charge.
3 Donc si vous pouviez un peu commenter cet aspect-
4 là.

5 M. ALAIN SAYEGH :

6 R. Je... je vais vous parler pour la... la partie
7 ligne réseau de distribution. En fait, je... j'ai
8 pas vérifié les chiffres de deux mille huit (2008)
9 jusqu'à deux mille treize (2013), admettons. Mais
10 ce que je peux vous dire c'est que depuis quelques
11 années on a raffiné nos... nos critères avec
12 lesquels on... on justifie des projets. Des projets
13 ou des interventions au réseau, qui est au niveau
14 du... des remplacements des équipements qui sont
15 capitalisables. À une des annexes du document on
16 parle de la grille de sévérité. Et en fait, la
17 grille de sévérité nous permet de définir que
18 lorsqu'on a un projet dans lequel... qui est
19 normalement en bas de dix millions (10 M\$), qui
20 est... qui est connu et qu'on doit intervenir sur
21 le réseau, bien ça nous permet de les catégoriser
22 un projet par rapport à un autre et de mieux
23 choisir les interventions qu'on doit faire au
24 réseau pour pouvoir optimiser la dépense ou la...
25 le remplacement des équipements.

1 Et je peux vous dire que deux mille
2 quatorze (2014) ou deux mille quinze (2015), deux
3 mille seize (2016), c'est comme ça qu'on l'a vu. Et
4 c'est certain que deux mille seize (2016) on est en
5 mode prévision. Mais c'est ça qui a été implanté
6 depuis quelques années et qu'on intervient de façon
7 plus optimisée sur le... sur les... le remplacement
8 des composantes au niveau du réseau.

9 Q. [211] Et est-ce...

10 R. Je...

11 Q. [212] Oui, oui, je vous laisse continuer.

12 R. Je ne sais pas si je me fais clair, mais c'est...
13 c'est sûrement la grille de sévérité, là, qui...
14 qui nous a permis d'aller un peu plus loin sur la
15 priorisation des interventions et des
16 investissements qu'on avait à faire sur le réseau.
17 (13 h 29)

18 Mme LYNE DESMARAIS :

19 R. Si je peux rajouter. Ici, vous parlez des
20 investissements prévus. Alors, on sait que, au
21 cours des années, je serais curieuse de voir le
22 réel, on sait qu'au cours des années, il y a un
23 phénomène. Le premier phénomène, puis on l'a
24 corrigé l'année dernière, je pense, c'était les
25 investissements impact main-d'oeuvre qui créaient

1 un biais dans nos prévisions. Donc, ça, c'est assez
2 important comme impact. Donc, t'sais, il y a déjà
3 ça. Donc, le raffinement des prévisions
4 budgétaires, d'une part. C'est certain qu'il y a
5 aussi de l'efficience qui rentre dans l'évaluation
6 des investissements. Ici, on l'a plus ou moins. On
7 ne le voit pas parce qu'on est en mode prévu.

8 Bien, finalement, c'est ce que monsieur
9 Sayegh vous expliquait aussi. Donc, c'est sûr que
10 quand on regarde le prévu, c'est un peu difficile
11 de tirer des conclusions. Si je regarde, par
12 exemple, juste l'année deux mille seize (2016), on
13 voit que les montants sont rétablis. Si vous alliez
14 voir un peu, c'est la démonstration de madame
15 Boucher ce matin, si vous alliez voir les
16 investissements de deux mille quatorze (2014),
17 bien, vous verriez que c'est pas mal les mêmes...
18 pas mal en ligne avec le résultat réel. Donc, c'est
19 normal qu'on rétablisse nos budgets, nos prévisions
20 en fonction de la capacité et les réels qu'on
21 réalise davantage.

22 Q. [213] Mais de façon générale, vous nous indiquez
23 donc qu'il y a ce que vous appelez un raffinement
24 du critère de sévérité pour déclencher des
25 investissements. Est-ce qu'il y a chez Hydro-Québec

1 Distribution une stratégie, une stratégie de
2 pérennité comparable à ce que l'on retrouve chez le
3 Transporteur pour prioriser, à la fois prioriser
4 les investissements mais aussi évaluer les
5 variations quant au niveau de risque?

6 M. ALAIN SAYEGH :

7 R. En entrée de jeu, je ne connais pas très bien
8 comment le Transporteur gère ses risques. Donc,
9 c'est quelque chose qui leur appartient, que je ne
10 connais pas très bien. Mais notre réalité, c'est
11 qu'on a, nous, des interventions à faire sur le
12 réseau sur une base quotidienne et où est-ce qu'on
13 a des interventions, des investissements à faire
14 pour remplacer des équipements dans un très court
15 laps de temps. On est dans un mode où il y a une
16 situation qui s'est passé, il faut remplacer un
17 réseau, un poteau, un équipement. Donc, le temps de
18 réaction entre la détection de l'anomalie ou de
19 l'écart à l'intervention qu'on doit faire doit être
20 un court laps de temps. Puis on parle de quelque
21 chose qui est à l'intérieur de semaines et de mois.

22 Donc, nous, ce qui est important, c'est que
23 chaque intervention qui est planifiable, qu'on soit
24 capable de bien les prioriser par rapport à
25 l'ensemble. Et on priorise selon nos critères,

1 selon les codes de criticité, ceux qui sont les
2 plus élevés. Et à partir... Donc, cette méthode de
3 priorisation, elle est opérationnelle. C'est
4 quelque chose qui est vécu. À toutes les semaines,
5 à tous les mois, on le fait vivre. Je ne sais pas
6 si ça répond à votre question, mais en réalité,
7 nous autres, nos interventions sont priorisées.

8 Q. [214] Et également dans ma toute première question
9 sur ce thème, je vous avais demandé s'il y avait un
10 lien entre cette évolution des investissements et
11 les charges de maintenance prévues. Est-ce qu'il y
12 a un changement d'orientation, un changement de
13 stratégie du Distributeur à cet égard?

14 R. Il n'y a pas de changement de stratégie par rapport
15 au budget de maintenance.

16 (13 H 34)

17 Q. [215] Je vous remercie. Excusez-moi! On avait
18 besoin... La pièce que j'ai déposée tout à l'heure,
19 c'est la cote C-SÉ-AQLPA-0016.

20

21 C-SÉ-AQLPA-0016 : Tableau - Sommaire des
22 investissements historiques
23 prévus par HQD (M\$)

24

25 Je vais passer à un autre sujet, qui sont les

1 projets d'approvisionnement. Monsieur le président
2 d'Hydro-Québec Distribution, monsieur Richard,
3 avait fait état lors de sa présentation qui portait
4 la cote HQD-18, Document 1, et je ne sais pas si
5 j'ai la traduction en bilingue... Oui, c'est ça,
6 c'est B-127. Donc, à la page 4 de sa présentation
7 que je viens de nommer, il faisait mention d'un
8 report de certains projets d'investissement et
9 avait précisé oralement qu'il s'agissait de projets
10 d'approvisionnements du réseau intégré et qu'il
11 s'agissait de... j'ai noté deux ou trois projets
12 éoliens. Donc, si vous pouviez... il nous a dit que
13 vous alliez nous donner plus de détails à ce sujet.
14 Ça fait que j'en profite pour vous poser la
15 question.

16 Mme LYNE DESMARAIS :

17 R. Oui, il a dit ça. Il y a trois... il y a trois
18 projets éoliens et il y avait deux projets
19 biomasse. Donc pour les parcs éoliens, c'était
20 Saint-Cyprien, Val-Éo et Pierre-De Saurel et pour
21 les biomasses, Valleyfield et Biomont.

22 Q. [216] Excusez-moi. Est-ce que vous pourriez
23 répéter? Biomasses, c'étaient lesquelles?

24 R. Valleyfield...

25 Q. [217] Oui.

- 1 R. ... et Biomont.
- 2 Q. [218] O.K. Donc, quatre projets, c'est bien ça?
- 3 Deux de chaque. Ah! Excusez-moi. O.K. Alors,
- 4 j'ai...
- 5 R. Il y a trois parcs éoliens.
- 6 Q. [219] O.K. D'accord. Ça va. O.K. Je vous remercie
- 7 bien. Et je comprends que, dans tous ces cas, c'est
- 8 Hydro-Québec Distribution qui a demandé le report?
- 9 Non? C'est le promoteur qui a demandé le report?
- 10 R. Je vous référerai au panel de monsieur Zayat,
- 11 c'est le quatrième panel, je pense.
- 12 Q. [220] O.K. Donc, à la question, vous ne savez pas
- 13 si c'est HQD ou le promoteur qui a demandé le
- 14 report?
- 15 R. Je peux vous donner mon avis, mais j'aimerais mieux
- 16 que monsieur Zayat confirme...
- 17 Q. [221] D'accord. D'accord.
- 18 R. ... mais je ne pense pas que le Distributeur a
- 19 demandé des reports de ces parcs.
- 20 Q. [222] D'accord. Y a-t-il eu un report des projets
- 21 qui se trouvent prévus dans les réseaux autonomes
- 22 pour Opitciwan et Kuujuarapik? Il y avait deux
- 23 projets qui sont... qui doivent être lancés
- 24 incessamment, si je comprends bien.
- 25 R. Je vous référerai au panel 4.

1 Q. [223] D'accord. Ma prochaine question, peut-être
2 qu'elle va également au panel 4. En réseau
3 autonome, y a-t-il actuellement des projets de
4 photovoltaïque qui sont envisagés pour ces réseaux?

5 R. Assurément au panel 4.

6 Q. [224] D'accord. Bon. Alors, on change de sujet.
7 Monsieur Richard également annonce que la
8 proposition d'Hydro-Québec Distribution d'intégrer,
9 dès la cause tarifaire présente, la cause tarifaire
10 deux mille seize (2016), à la fois le « pass-on »
11 deux mille quinze (2015) et le compte de
12 nivellement de température de deux mille quinze
13 (2015). Est-ce que je dois comprendre que c'est une
14 nouvelle orientation d'Hydro-Québec Distribution
15 puisque on avait compris jusqu'à présent qu'il y
16 avait une fusion du solde des comptes passés de
17 « pass-on » afin de les intégrer au compte de
18 nivellement le plus récent? Mais, est-ce que je
19 dois comprendre que l'intégration du compte de
20 nivellement à l'année immédiatement suivante, c'est
21 quelque chose de nouveau qui fait partie dorénavant
22 des orientations d'Hydro-Québec Distribution?

23 R. C'est effectivement nouveau, ça ne fait pas partie
24 des orientations futures, c'est ponctuel à cette
25 année. Dans le fond, ce que le Distributeur

1 propose, c'est de régler déjà, d'ores et déjà, dans
2 la cause de deux mille seize, deux mille dix-sept
3 (2016-2017) tous les impacts des températures des
4 deux hivers qu'on vient de vivre.

5 Et donc, c'est dans cette optique-là qu'on
6 a demandé d'intégrer le compte de nivellement de
7 l'année deux mille quinze (2015) immédiatement en
8 deux mille seize (2016). Et surtout qu'on voyait
9 que l'impact n'était pas vraiment différent que si
10 on gardait la pratique actuelle, mais au moins on
11 pouvait régler les deux hivers, éviter des coûts de
12 financement à la clientèle et en même temps, bien,
13 vider les comptes parce que, des effets de
14 températures, on peut en avoir encore dans les
15 prochains hivers.

16 Q. [225] O.K. Et le « pass-on » de deux mille quinze
17 (2015) lui-même aussi sera intégré selon la
18 prévision bien dix deux (10-2) qui a été...

19 R. Oui.

20 Q. [226] ... qui a été soumise par monsieur Richard.

21 R. Oui.

22 Q. [227] En plus des deux hivers... en plus des deux
23 hivers passés dont on en faisait déjà état dans la
24 preuve principale?

25 R. Oui.

1 Q. [228] D'accord. Même chose pour la révision du prix
2 des combustibles. On a remarqué que, dans la
3 présentation de monsieur Richard, qu'il est
4 également proposé d'intégrer, dès deux mille seize
5 (2016), les données actuellement disponibles, au
6 moment où on se parle, de révision des prix du
7 combustible. Et si je comprends bien, c'est une
8 orientation nouvelle puisque dans le passé on ne
9 faisait pas cela. On se basait sur la prévision,
10 sur la prévision au moment du dépôt de la cause
11 tarifaire.

12 (13 h 39)

13 R. À ma souvenance, on l'a fait, l'année dernière, à
14 la demande de la Régie. Alors, on a juste devancé
15 la demande.

16 Q. [229] Donc, prospectivement, on peut penser que ce
17 serait une nouvelle orientation, que la demande
18 continuera de devancer chaque année?

19 R. Ce sera à la Régie d'en décider.

20 Q. [230] D'accord. Sur les services à la clientèle,
21 c'est un élément que nous avons traité dans un
22 rapport particulier de la part de SÉ-AQLPA.
23 D'abord, un élément qui nous a intrigués dans la
24 présentation de monsieur Richard, celui-ci a semblé
25 avoir indiqué, oralement, ce n'est pas dans son...

1 dans le texte de sa présentation écrite... en tout
2 cas, dans le texte de sa présentation écrite il
3 parle d'un élargissement des heures d'ouverture du
4 centre d'appel. Et, si je me souviens bien, il a
5 mentionné qu'actuellement, le centre d'appel
6 fermerait à seize heures trente (16 h 30), et on
7 était un peu surpris de cette affirmation. Donc, si
8 vous pouviez nous clarifier quelles sont les heures
9 d'ouverture actuelles et celles élargies qui vont
10 s'appliquer dorénavant?

11 R. Je vous référerai au panel 3.

12 Q. [231] D'accord. Ah! oui? Bon. Vous proposez une
13 diminution budgétaire de cinq pour cent du budget
14 du service à la clientèle au présent dossier. Et...

15 R. En fait, il n'y a pas de réduction, c'est l'impact
16 de la charge de retraite, là, en US GAAP qui est
17 beaucoup plus...

18 Q. [232] C'est l'impact de la charge de retraite...

19 R. Oui.

20 Q. [233] ... qui se traduit par cette réduction de
21 cinq pour cent.

22 R. Oui. Oui, tout à fait, parce que les budgets ne
23 sont pas à la baisse.

24 Q. [234] O.K. Nous nous interrogeons sur... bien, de
25 façon générale, sur la suffisance du budget compte

1 tenu de ce qui a été noté dans le rapport de
2 SÉ-AQLPA, que nous avons déposé à ce sujet ,où si
3 l'on cumule le taux de non-réponses aux appels des
4 gens qui réussissent à être mis en attente
5 téléphonique au service à la clientèle, si on
6 ajoute à cela le taux de ce qu'on peut appeler les
7 appels manqués, on arrive à un chiffre de l'ordre
8 de vingt-cinq pour cent (25 %) de clients qui ne
9 réussissent pas à parler à quelqu'un quand ils
10 communiquent avec le service à la clientèle.

11 Et on se demandait si, compte tenu de
12 l'orientation importante, pour Hydro-Québec
13 Distribution, d'améliorer son service à la
14 clientèle, s'il n'y aurait pas lieu de revoir à la
15 hausse les charges qui sont rendues disponibles
16 pour ce service? Et je vais tout de suite faire une
17 parenthèse parce que, lorsque nous avons posé la
18 question à monsieur Richard, il nous a dit que,
19 pendant quelques-uns des jours par année, il y a
20 une très forte demande qui fait que les gens, c'est
21 normal, n'arrivent pas à obtenir le service. Ça, on
22 est tout à fait d'accord. Mais là on parle d'un
23 taux de vingt-cinq pour cent (25 %) qui est la
24 moyenne annuelle. On ne parle pas de deux, trois
25 jours où il peut y avoir une insuffisance des

1 ressources, on parle de vingt-cinq pour cent (25 %)
2 annuellement.

3 R. Actuellement, les budgets sont vraiment en lien
4 avec les besoins que le centre... le service à la
5 clientèle nous a demandés. Moi, je pense que vous
6 devriez en parler au panel numéro 3, à madame
7 Labrecque.

8 Q. [235] O.K. Je vous pose la question parce que ce
9 n'était pas clair, dans la division des panels,
10 que, finalement, ce qui concerne le service à la
11 clientèle est plus du ressort du panel 3, si c'est
12 comme ça qu'il faut que je comprenne. Donc, j'avais
13 quelques autres questions sur le service à la
14 clientèle et les appels manqués mais vous dites
15 que, tout ça, c'est pour madame Labrecque, au panel
16 3. Bon, bien, alors, je vous remercie beaucoup, ça
17 complète nos questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, merci, Maître Neuman. Alors, le panel 3 va
20 avoir de l'ouvrage.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui. Il a déjà un avant-goût des questions, s'ils
23 écoutent.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bien, oui. Alors, pour la Régie, Maître

1 Gariépy.

2 Me ANNIE GARIÉPY :

3 Merci, Madame la Présidente.

4 INTERROGÉS PAR Me ANNY GARIÉPY :

5 Q. [236] Bonjour aux membres du panel. Annie Gariépy
6 pour la Régie. Vous comprendrez qu'il me reste
7 quelques petites questions disparates, on arrive en
8 fin de parcours, donc j'ai écrémé. Dans un premier
9 temps, je vous référerai à la pièce B-99, qui se
10 trouve à être les réponses aux demandes de
11 renseignements numéro 5 de la Régie, donc la pièce
12 HQD-16, document 1.4, à la page 43. Nous allons
13 revenir sur la réponse sous le tableau à la
14 question 14.1. Donc...

15 (13 h 45)

16 M. LUC DUBÉ :

17 R. Excusez, juste répéter la page, s'il vous plaît.

18 Q. [237] Oui. C'est à la page 43, réponse à la
19 question 14.1. Donc en réponse à la question de la
20 Régie qui demandait de « présenter l'historique des
21 'Services professionnels et autres' [sur les] trois
22 derniers mois », vous avez présenté le tableau
23 14.1. Puis le Distributeur a fait la réponse
24 suivante, nous expliquant que :

25 La moyenne des charges totales [sur]

1 les trois derniers mois [...] de 2010
2 à 2014 [était] de 31,5 M\$,
3 comparativement à environ 30 M\$ prévus
4 en 2015 en excluant 14 M\$ de charges
5 provenant des services effectués par
6 des fournisseurs internes [...].

7 Puis vous détaillez qu'on retrouve sept millions
8 (7 M\$) aux coûts de mise en conformité de quatre
9 cours à poteaux, les coûts de décontamination des
10 deux déversements en réseaux autonomes et le coût
11 de mise en conformité des parcs à carburant.

12 À la question 14.2, vous nous expliquez
13 que :

14 La prévision des charges de service
15 partagés ne comprend que les montants
16 prévus selon les ententes client-
17 fournisseur.

18 Que :

19 Le Distributeur prévoit, à la rubrique
20 « Services professionnels et autres »,
21 les services qui seront rendus par des
22 fournisseurs internes mais pour
23 lesquels aucune entente client-
24 fournisseur n'est prévue.

25 Et que :

1 Les coûts réels sont constatés dans
2 les charges de services partagés,
3 [qu'ils] ne font pas partie de
4 l'historique des charges réelles des
5 trois derniers mois de l'exercice
6 financier.

7 Dans le fond, ce qu'on s'intéresse à
8 connaître ici c'est d'avoir une idée plus précise
9 et de chiffrer les services rendus par les
10 fournisseurs internes, sans entente client-
11 fournisseur. Dans un premier temps, pouvez-vous me
12 confirmer si le quatorze millions (14 M\$) pour
13 l'année témoin deux mille seize (2016), ça
14 constitue la totalité des services rendus par les
15 fournisseurs internes, sans entente fournisseur-
16 client, client-fournisseur?

17 Mme ANDRÉE BOUCHER :

18 R. Ce sont les coûts qui sont actuellement connus par
19 le Distributeur pour l'année deux mille quinze
20 (2015) et qui n'étaient pas prévus via les ententes
21 client-fournisseur. Parce que ce sont des
22 événements qui n'étaient pas connus au moment de
23 signer les ententes client-fournisseur l'année
24 dernière.

25 Q. [238] Si je comprends bien votre réponse, la

1 plupart des services rendus par fournisseurs
2 internes sont conclus sous entente client-
3 fournisseur. Ceux qui ne sont pas prévus vont être
4 des services rendus sans entente. C'est ce que
5 je... c'est ce que je dois comprendre?

6 R. C'est exact.

7 Q. [239] Donc le quatorze millions (14 M\$) se trouve à
8 être un différentiel, si je comprends bien, entre
9 le montant prévu en deux mille quinze (2015) puis
10 c'est la différence. Est-ce que c'est... est-ce que
11 c'est exact?

12 R. Ce sont des dépenses qui, en mode planifié,
13 lorsqu'on a préparé l'année témoin l'année
14 dernière, c'étaient des dépenses qui n'étaient pas
15 connues. Par contre, ici, on est dans une année
16 prévue deux mille quinze (2015), que ce soit en
17 fonction d'un quatre huit (4-8), quatre mois réels,
18 huit mois prévisionnels, ou ici je pense qu'on
19 était même neuf mois réels, trois mois
20 prévisionnels. Ce sont des montants qui sont connus
21 aujourd'hui et qui sont prévus, mais qui ne
22 l'étaient pas au moment d'établir le revenu requis
23 pour l'année témoin deux mille quinze (2015).

24 Q. [240] D'accord. Ça... on... je vais vous poser des
25 questions en termes de chiffres, ça va peut-être

1 clarifier si j'ai bien compris ce que vous
2 m'expliquez. Dans le fond, la Régie est intéressée
3 à savoir le cheminement de ces... de ces montants,
4 est-ce qu'ils apparaissent aux années antérieures?
5 Si on prend l'année témoin, on voit qu'on a un
6 quatorze millions (14 M\$) qui apparaîtrait dans les
7 services professionnels comme étant les services
8 rendus par fournisseur... par les fournisseurs
9 internes sans entente. Si on recule d'une année
10 antérieure puis on va à l'année de base, est-ce
11 qu'on retrouve ce montant à quelque endroit que ce
12 soit et sous quelle rubrique?

13 Mme LYNE DESMARAIS :

14 R. En fait, deux mille quinze (2015) n'est pas l'année
15 témoin. Deux mille quinze (2015), ici, c'est un
16 neuf trois (9-3). En année témoin, on n'aurait
17 rien. On aurait zéro parce qu'on ne le prévoit pas.

18 Q. [241] O.K. Faisons le même exercice sans le... sans
19 le vocabulaire à ce moment-là. Prenons la réponse
20 que vous avez donnée. Ce que je veux savoir c'est :
21 est-ce que l'année avant on retrouve un montant
22 correspondant et à quelle rubrique il se retrouve?
23 Peut-être qu'il serait plus facile pour vous de
24 commencer avec l'année historique. Voulez-vous le
25 faire dans...

1 (13 h 50)

2 R. En réel final, je dirais. Comme, par exemple, si on
3 prend l'année quatorze (2014), bien les coûts qu'on
4 a vont être avec les charges des services partagés
5 réellement, s'il y en avait.

6 Q. [242] Est-ce que vous pouvez nous fournir un
7 montant?

8 R. Ah! Oui, on peut regarder qu'est-ce qu'il y avait.
9 À ma connaissance, il y avait pas beaucoup de
10 choses.

11 Q. [243] Est-ce qu'il serait possible de nous fournir
12 un historique sur l'horizon deux mille dix (2010)
13 jusqu'à l'année témoin en spécifiant sous quelle
14 rubrique ça apparaît puis quel est le montant?

15 M. LUC DUBÉ :

16 R. Excusez, je vais juste peut-être demander une
17 précision parce que je vois à la DDR numéro 7,
18 question 2.2, c'est un peu la même question ou
19 peut-être que je la comprends peut-être pas de la
20 bonne façon. La question 2.2 ressemble beaucoup à
21 la question que vous posez là en ce moment. Donc,
22 je veux juste peut-être saisir la différence entre
23 les deux questions.

24 Q. [244] Donnez-moi deux secondes. Bien, en fait,
25 c'est une question complémentaire à la question 2.2

1 de la DDR. Au niveau de la question 2.2 de la DDR
2 numéro 7, on était plus au niveau des principes.
3 Ici, on vous demande si c'est possible de faire un
4 historique chiffré puis d'expliquer les résultats.

5 R. Peut-être ce que je veux préciser ce que ça va
6 donner en fait, ça va être l'écart entre ce qu'on
7 avait entre l'année témoin d'une année et le réel.
8 Parce que c'est là qu'on va constater où un montant
9 n'avait pas été planifié mettons au niveau des
10 services partagés puis que, dans les faits, il va
11 être réalisé au niveau.

12 Donc, l'analyse qu'on va pouvoir faire
13 c'est entre un autorisé et un réel, là. Je veux
14 juste être sûr que c'est ce que vous cherchez.

15 Q. [245] Je vous reviens. Je vais faire une tentative.
16 Dans l'année historique deux mille quatorze (2014),
17 pouvez-vous me préciser ce qu'il y avait dans les
18 charges de services partagés qui seraient reliées à
19 ce montant?

20 R. Désolé pour le délai. Bien, on va regarder ce qu'on
21 peut faire, mais ce qui est difficile à démontrer
22 ou à détecter c'est qu'à la Régie on fournit un
23 autorisé, on fournit un quatre huit (4-8) l'année
24 suivante.

25 Dans ce cas-ci cette année, on a fourni un

1 neuf trois (9-3). Ce que vous voulez voir, si je
2 comprends bien, c'est que ça se peut que dans mon
3 autorisé, effectivement, j'avais pas planifié de
4 montant pour un événement quelconque.

5 Ça se peut qu'en quatre huit (4-8) non plus
6 cet événement-là n'était pas là, effectivement,
7 mais qu'il s'est produit à l'automne ou peu
8 importe, qui fait en sorte que, oui, dans les faits
9 si on avait fourni un neuf trois (9-3) hypothétique
10 qu'on n'a pas fait, mettons, pour une année deux
11 mille quatorze (2014) ou autre, j'aurais, oui, à
12 planifier des coûts en services externes, mettons
13 en services professionnels et autres, mais qui
14 vont, finalement, être payés via les services
15 partagés.

16 Ça fait que ce qu'on va regarder c'est de
17 voir est-ce qu'il y a des montants qu'on avait
18 annoncés en quatre huit (4-8) d'une année. C'est ça
19 qu'on va essayer de traduire, là, des montants
20 qu'on avait pu annoncer en quatre huit (4-8) d'une
21 année, en année de base, versus un autorisé, est-ce
22 qu'il y a des montants, là, qui étaient prévus en
23 services professionnels, mais qui avaient été par
24 ailleurs ou qui vont finir par ailleurs en mode
25 réel dans les services partagés.

1 Q. [246] Écoutez, on vous a fait travailler très fort.
2 Mais, après réflexion, complétez la question 2.2 de
3 la DDR 7 puis je pense que ça va nous éclairer
4 suffisamment. Je vous remercie.

5 Maintenant je vais vous amener sur plutôt
6 le sujet des investissements et des mises en
7 service. Donc, je vous réfère à la pièce B-0038,
8 soit la HQD-9, Document 5 à la page 35 qui est le
9 tableau B1.

10 Et en parallèle, je vais aussi vous
11 demander de prendre la pièce B-0078 qui se trouve à
12 être le HQD-16, Document 3 qui sont les réponses
13 aux demandes de renseignements de l'AQCIE-CIFQ, à
14 la page, à partir de la page 23.

15 (13 h 58)

16 Donc, pour vous mettre un petit peu en
17 contexte, vous n'avez pas besoin de prendre la
18 pièce, mais dans la présentation de la demande du
19 Distributeur à la pièce HQD-2, Document 1, le
20 Distributeur mentionne à la section 4
21 « Investissements » qu'il poursuit ses
22 investissements dans le développement, le maintien
23 et l'amélioration de ses installations afin de
24 répondre à la demande d'électricité, d'assurer la
25 fiabilité de l'alimentation et d'offrir un service

1 de qualité.

2 Il précise également que, pour deux mille
3 seize (2016), ses besoins totaux d'investissements
4 se chiffrent à six cent quatre-vingt-deux millions
5 (682 M\$) dont une enveloppe de cinq cent vingt-neuf
6 millions (529 M\$) est consacrée à des projets de
7 moins de dix millions de dollars (10 M\$),
8 comparativement à une enveloppe de cinq cent
9 cinquante et un millions (551 M\$) autorisée par la
10 Régie en deux mille quinze (2015).

11 Il précise que la réduction de vingt-deux
12 millions (22 M\$) de l'enveloppe relative à ce type
13 de projet découle, entre autres, de la réalisation
14 des gains d'efficience associés à une meilleure
15 planification globale des besoins pour la
16 maintenance et l'évolution du réseau afin d'assurer
17 la fiabilité de l'alimentation électrique.

18 Si on prend le tableau B1 de la pièce
19 B-0038, là, HQD-9, Document 5, puis qu'on regarde
20 les totaux à la fin, on s'aperçoit que, de façon
21 récurrente, les investissements réels sont
22 inférieurs à ceux autorisés et que ça a bien sûr
23 une incidence sur le montant des mises en
24 exploitation, d'où l'examen qu'on va faire du
25 tableau 18.1 qui est à la pièce B-0078, HQD-16,

1 Document 3, à la page 26.

2 Si on regarde le tableau 18.1, on voit
3 également à la toute dernière ligne qu'au niveau
4 des mises en service il y a un écart total, un
5 différentiel négatif systématiquement en millions
6 de dollars.

7 (14 h 00)

8 À la même pièce dans la question de
9 l'AQCIE, ils vous demandaient comment s'assurer que
10 la valeur proposée n'était pas surévaluée? Et le
11 Distributeur a référé dans deux... à deux endroits
12 différents, soit les réponses aux demandes de
13 renseignements de la Régie et à une demande de
14 la... une question de l'UMQ. Au vu des réponses
15 formulées par le Distributeur, où on comprend bien
16 l'explication des écarts antérieurs, il n'en
17 demeure pas moins que ça semble difficile de
18 conclure que les écarts constatés par le passé vont
19 nécessairement se résorber.

20 La Régie souhaite donc reformuler d'une
21 autre façon la question de l'AQCIE et demander :
22 Quelles sont les mesures concrètes que le
23 Distributeur peut faire ou compte faire pour mettre
24 en place, pour améliorer l'acuité des prévisions au
25 niveau de la fiabilité des projections?

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Au niveau des investissements prévus par le
3 Distributeur, en deux mille seize (2016), de
4 l'ordre de six cent quatre-vingt-deux millions
5 (682 M\$), ce qu'on voyait ce matin, il y a une
6 grande part de ces investissements-là, les
7 investissements inférieurs à dix millions (10 M\$),
8 qui représentaient cinq cent vingt-neuf millions
9 (529 M\$), il y a plus de soixante-dix pour cent
10 (70 %) de ces investissements-là qui sont nos
11 investissements impacts main-d'oeuvre. Qu'on a
12 rétabli en deux mille quinze (2015) en fonction
13 vraiment de notre force de travail disponible et
14 des besoins sur le réseau.

15 On pense que, pour les investissements
16 impacts main-d'oeuvre, le Distributeur est
17 convaincu que la demande de deux mille seize (2016)
18 reflète vraiment les besoins puis ça reflète la
19 capacité du Distributeur.

20 Là où c'est plus difficile encore, ce qu'on
21 a vu ce matin, c'est les investissements en
22 technologie de l'information où c'est un domaine
23 qui évolue rapidement, hein, c'est souvent des
24 projets qui s'amortissent sur une durée de trois à
25 cinq ans, planifier ça plusieurs mois à l'avance,

1 c'est plus difficile. Surtout dans un contexte
2 comme où était le Distributeur dans les dernières
3 années où ses processus de travail évoluaient
4 rapidement, où il y a beaucoup d'automatisation à
5 faire mais il faut choisir les bons projets, il
6 faut prioriser ceux qui sont le plus porteur le
7 plus rapidement. Alors, au niveau des
8 investissements en TI, c'est plus difficile.

9 Mais au niveau des investissements impacts
10 main-d'oeuvre, qui est une grande partie des
11 investissements, on pense que le rétablissement
12 qu'on a fait nous donne un niveau très réaliste.
13 D'autre part, quand on compare avec le niveau des
14 mises en service, on voudrait juste rappeler que la
15 dépense d'amortissement qui est dans l'année
16 témoin, qui fait partie du revenu requis, est bâtie
17 avec... à plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
18 avec des actifs existants, qui sont des actifs qui
19 ont déjà mis... qui ont déjà été mis en service et
20 qui sont déjà présents dans la base de
21 tarification.

22 Q. [247] Merci. Je vous amène maintenant à la pièce
23 B-38, soit HQD-9, Document 5, à la page 26, aux
24 figures A-1 et A-2. Ça se trouve à être les
25 matrices de sévérité. Puis vous pouvez également

1 prendre la pièce B-68, qui est HQD-16, Document 1,
2 aux pages 67 et 68, qui sont en réponse aux
3 questions... aux DDR-1 de la Régie.

4 R. Demande de renseignements...
5 (14 h 06)

6 Q. [248] Demande de renseignements 1, pièce HQD-16,
7 Document 1, pages 67, 68, qui se trouve à être la
8 question 26.1. Ça va? D'accord. Donc, à la question
9 26.1, la Régie a questionné le contenu des matrices
10 de sévérité pour mieux comprendre tant les montants
11 que le nombre de projets visés. Donc, à la réponse
12 26.1, le Distributeur disait, les matrices de
13 sévérité présentées aux figures A-1 et A-2
14 comprennent uniquement les projets à impact main-
15 d'oeuvre planifiable. Or, la plus grande part des
16 investissements de moins de dix millions (10 M\$) ne
17 peuvent être planifiés de façon spécifique. Ces
18 investissements à l'extérieur du cycle de
19 planification comprennent les éléments suivants :
20 maintien des actifs, défectuosité et imprévus,
21 renouvellement des équipements à la suite
22 d'inspection de ligne et la partie croissance de la
23 demande, alimentation des abonnés.

24 La Régie a bien compris, là, que c'était...
25 que les projets de moins de dix millions (10 M\$)

1 étaient... étaient plus difficilement planifiables,
2 mais a un peu moins compris la réponse à la
3 question 26.2 où on nous dit que l'écart provient
4 de projets dont la sévérité ou l'importance n'était
5 pas établie au moment de réaliser la matrice. Donc
6 j'aimerais, si vous pouviez être plus explicite
7 quand on vous... vous demande de présenter l'écart
8 qui existe entre, attendez-moi un instant, là. Si
9 on... en fait, on va prendre la figure A-1, ça va
10 être plus simple, là. Si vous prenez la matrice de
11 sévérité A-1, maintien des actifs, ça concerne
12 vingt-huit virgule sept millions (28,7 M\$) pour
13 quatre cent soixante-huit (468) projets. Dans la
14 matrice, on voit qu'il est indiqué vingt-huit
15 virgule cinq millions (28,5 M\$), mais que ça ne
16 concerne que trois cent trente-neuf (339) projets.
17 On aurait besoin de plus d'explications sur la
18 disparité du nombre de projets, puisqu'on constate
19 que les montants sont très similaires. On ne
20 comprend pas l'adéquation entre les montants puis
21 le nombre de projets.

22 M. ALAIN SAYEGH :

23 R. En fait, donnez-moi une minute pour voir les trois
24 cent trente-neuf (339), là. Une explication, en
25 fait il faut comprendre que dans la matrice de

1 sévérité A-1 c'est une vue des projets qui sont
2 connus, quatre mois réels, en fait depuis le début
3 de l'année. Et qui, selon ce que j'expliquais
4 tantôt, la... les... les projets les plus
5 prioritaires c'est ceux qui sont en haut à droite,
6 les moins prioritaires sont en bas à gauche.

7 Je dois vous admettre le trois trente-neuf
8 (339), à ce stade-ci, je ne suis pas capable de
9 l'expliquer. En fait, c'est le quatre soixante-huit
10 (468) qui était connu au quatre-deux. Il faudrait
11 que je vérifie les trois trente-neuf (339) d'où ils
12 proviennent, mais une tentative d'explication c'est
13 que les projets peuvent évoluer et... et à un
14 moment donné aux questions qu'on a posées il y a
15 des projets qui sont réalisés, donc ils ne sont
16 plus dans la matrice, ils ne sont plus dans les
17 projets à réaliser, mais ils sont réalisés et mis
18 en service. Donc c'est une tentative d'explication
19 de la différence entre le quatre soixante-huit
20 (468) et le trois trente-neuf (339).

21 Q. [249] Mais pouvez-vous m'expliquer la relation
22 entre le montant en millions de dollars qui ne
23 diminue pas, versus le nombre de projets qui
24 diminue?

25 R. Ça dépend des... de l'ampleur des projets qu'on

1 peut... on peut avoir à réaliser dans... dans
2 l'année. En fait, en réalité, la... quand on
3 regarde les parties des projets qui sont réalisés
4 dans la zone jaune, qui sont planifiés dans la zone
5 jaune, c'est des projets qui sont de plus petite
6 ampleur que des projets qui sont dans la zone
7 rouge, à toutes fins pratiques. Donc c'est
8 l'ampleur des projets qui fait la différence.

9 Q. [250] Puis est-ce que si on prenait le tableau, la
10 figure A-2 qui concerne la croissance de la demande
11 est-ce que... pour m'expliquer le passage de mille
12 deux cent cinq (1205) projets à neuf cent soixante-
13 cinq (965) projets, pour un total de quarante-cinq
14 virgule un millions (45,1 M\$) versus quarante-
15 quatre virgule huit millions de dollars (44,8 M\$),
16 pouvez-vous m'expliquer le peu de changement du
17 point de vue monétaire, comparativement au... la
18 différence entre les projets?

19 R. Ce que je peux expliquer c'est que les projets, il
20 y a beaucoup de projets dans la croissance qui sont
21 des petits projets. Dans la croissance, on retrouve
22 les projets dans lesquels on a des installations
23 d'appareils, exemple des coupe-circuits très peu
24 coûteux, très volumineux. Et ça fait en sorte que
25 les projets dans lesquels ils vont... et ça, ils

1 sont très faciles à installer. Et c'est des projets
2 dans lesquels on peut faire très rapidement. Donc
3 c'est une tentative d'explication de la différence
4 entre les deux.

5 Q. [251] O.K. Si je comprends bien votre explication,
6 ce que vous me dites c'est que la différence... la
7 différence entre les projets, bien ce qui
8 expliquerait qu'il y a peu de... d'impact sur le
9 montant c'est que ce serait plusieurs projets avec
10 pratiquement aucun coût.

11 (14 h 11)

12 M. ALAIN SAYEGH :

13 R. Oui. En fait quand vous regardez la partie de la
14 zone jaune de la grille de sévérité à la figure A2,
15 en fait le coût moyen des projets est à peu près
16 mille six cents dollars (1600 \$). Donc, une fois
17 qu'on les réalise, c'est ça qui font que les
18 projets qui vont rester sont de plus d'ampleur,
19 donc plus onéreux à l'unité.

20 Q. [252] C'est parfait. Je vous remercie. Ça complète
21 mes questions. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Gariépy.

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [253] Écoutez, moi, j'ai besoin de clarification.
4 Je pense que les matrices de sévérité quand je les
5 regarde et que je faisais simplement sortir ma
6 calculatrice puis compter les chiffres qui sont à
7 l'intérieur, que je serais arrivée au chiffre qui
8 est dans le titre. Hein. Alors, quand on dit A2,
9 douze cent cinq (1205) projets. Et que quand
10 j'additionne tous les projets qui sont mentionnés
11 dans les différentes zones, j'en ai neuf cent
12 soixante-cinq (965). Je n'ai pas compris de votre
13 explication d'où vient la différence. Il y en a
14 quand même, je ne suis pas bonne en soustraction,
15 mais trois cents (300), je pense, aux environs. Et
16 c'est la même chose dans le A1. Quand on additionne
17 tout ce qui est à l'intérieur des couleurs, bien,
18 ça ne nous donne pas le sommaire qu'il y a au titre
19 de la figure A1. Donc, cette différence-là, je ne
20 sais pas si vous pouvez me l'expliquer. Peut-être
21 avez-vous tenté de donner une réponse, mais que je
22 n'ai pas du tout saisie.

23 M. ALAIN SAYEGH :

24 R. Je vais vous revenir. Je vais vous revenir avec la
25 réponse.

1 Q. [254] Oui?

2 R. Oui.

3 Q. [255] C'est bien. Merci. Parce que, là, pour le
4 moment, j'ai un petit peu de misère à mettre
5 beaucoup de crédibilité sur les informations. Moi,
6 quand ça ne balance pas, je sais que j'ai un
7 problème. Mais des fois que c'est moi. Mais ça peut
8 être autre chose aussi. Merci. Or, pour la Régie,
9 Monsieur Houle, question? Pas de questions. Madame
10 Rozon?

11 Me LOUISE ROZON :

12 Q. [256] Bonjour aux membres du panel. Louise Rozon
13 pour la formation. Juste deux questions. Je vous
14 amènerais à la page 3 de la présentation de ce
15 matin. Juste pour bien comprendre. Vendredi
16 dernier, monsieur Richard nous a parlé d'un montant
17 de quarante millions (40 M\$) provenant de la
18 décision rendue par la Régie l'année dernière. Est-
19 ce que c'est bien à la colonne « remis dans les
20 tarifs 2015 » le trente-six millions (36 M\$) qu'on
21 voit à « coupure Régie » et « LAD (coupure Régie »
22 de quatre millions (4 M\$), le total fait un
23 quarante millions (40 M\$), c'est bien le même
24 quarante millions (40 M\$) dont on parlait vendredi?

25

1 Mme LYNE DESMARAIS :

2 R. Oui, c'est bien cela.

3 Q. [257] O.K. Et juste pour comprendre le dix millions
4 (10 M\$) qu'on retrouve à la section « réalisés
5 2016 », est-ce qu'on parle du fameux dix millions
6 (10 M\$) qui provient des services professionnels ou
7 ça n'a aucun lien? En tout cas, j'aimerais
8 comprendre dans le fond d'où vient ce dix millions
9 (10 M\$) pour deux mille seize (2016). On n'a pas
10 encore rendu notre décision.

11 R. En fait, le dix millions (10 M\$), il peut être
12 relié à plusieurs choses. Mais dans le fond, c'est
13 de l'efficacité de gestion courante que le
14 Distributeur va tenter de réaliser en deux mille
15 seize (2016). Quand on regarde la démonstration, on
16 voit que, par rapport à nos besoins, cette
17 efficacité-là peut être remise puisque notre
18 efficacité... nos besoins sont inférieurs à
19 l'enveloppe totale.

20 Donc, est-ce que c'est la coupure non
21 réalisée? Est-ce que c'est les prestations de
22 travail que le Distributeur doit assumer? Quand on
23 fait la formule paramétrique, les prestations de
24 travail nous auraient amené à une prestation de
25 travail plus élevée, capitalisable, alors que ce

1 n'était pas le cas. Donc, je ne peux pas vous dire
2 exactement ce qu'il en sera, mais définitivement,
3 on sera capable de le faire quand je regarde les
4 besoins du Distributeur versus l'enveloppe globale.

5 Q. [258] O.K. Une autre question plus simple. Je
6 reviendrais sur... dans la présentation de
7 vendredi, à la pièce B-127 à la page 4. Et le
8 montant de vingt-trois millions (23 M\$) pour le
9 « pass-on » et compte de nivellement. Monsieur
10 Richard ou monsieur Lamarre mentionnait, en ce qui
11 a trait au projet des chauffe-eau interruptibles,
12 il y a une révision des projections qui a été
13 faite. Et on parlait à ce moment-là d'un montant de
14 cinq point six millions (5,6 M\$) en réduction du
15 revenu requis deux mille seize (2016). J'aimerais
16 juste comprendre. On sait qu'il y a une portion
17 coût d'approvisionnement dans ce montant-là, mais
18 ce n'est pas la totalité des coûts. Donc, juste
19 comprendre pourquoi ce cinq point six millions
20 (5,6 M\$) au total est inclus dans le montant de
21 vingt-trois millions (23 M\$).

22 (14 h 16)

23 Mme ANDRÉE BOUCHER :

24 R. Il y a une portion effectivement qui est incluse
25 dans les comptes de « pass-on » parce que pour le

1 projet des chauffe-eau, la portion « appui
2 financier » qui devait être versée aux clients
3 était considérée comme un coût d'approvisionnement.

4 Alors, comme on n'en a pas fait en deux
5 mille quinze (2015), ce qui était prévu comme coût
6 d'approvisionnement lors de l'élaboration du quatre
7 huit (4-8), quatre mois réels, huit mois
8 prévisionnels, est considéré ici dans l'ajustement
9 du « pass-on ». Et ce qui reste qui n'a pas été
10 considéré ici, c'est l'impact de l'actif, ce qui
11 devait être en investissements au niveau du PGEE,
12 en termes d'amortissement et de rendement sur la
13 BT, mais c'est mineur le reste. C'est
14 principalement les coûts d'appro l'impact, puis ils
15 sont considérés ici dans la révision du « pass-
16 on ».

17 Me LOUISE ROZON :

18 Q. [259] O.K. Donc, on parle du montant de trois point
19 neuf millions (3,9 M\$) qui...

20 R. C'est exact. A été considéré.

21 Q. [260] Et...

22 R. Effectivement.

23 Q. [261] ... là c'est le trois point neuf (3,9 M\$) qui
24 a été considéré dans le comte de « pass-on ».

25 R. Effectivement.

1 Q. [262] C'est bon. Je n'aurai pas d'autres questions.
2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bien. Alors, merci maître Rozon. Merci au
5 panel pour la journée. Comme on a indiqué tantôt,
6 vous n'êtes pas dès à présent libérés. Les équipes
7 de la Régie sont dans la salle d'audience, on n'a
8 pas la possibilité ou, je dirais, la richesse d'en
9 avoir une autre équipe en arrière qui analyse tout
10 ce qui nous a été soumis aujourd'hui, alors on doit
11 le faire. Et nous avons aussi à considérer les
12 informations qui ont été versées dans le 3927 et
13 comment ça impacte essentiellement les résultats
14 que nous avons maintenant.

15 Donc, nous allons revenir et on vous
16 informera si on a, effectivement, autres questions
17 et demandes de précisions à la fin du panel 5, mais
18 on tentera de vous en informer d'avance. Alors,
19 merci pour la journée. Je pense que ça complète
20 notre journée. À moins que vous vouliez procéder
21 tout de suite à un réinterrogatoire au besoin. Ça,
22 j'oublie aussi de le demander.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Bien, je voulais peut-être confirmer l'engagement
25 que vous avez demandé à monsieur Sayegh de

1 concilier. On en serait, je crois, Madame la
2 Greffière, à l'engagement numéro 12. Puis il
3 s'agirait de concilier...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Trouver les explications entre la non-concordance
6 des informations en titre quant au nombre de
7 projets et les dollars versus les additions de
8 chacun des petits carrés de couleur qu'on a dans
9 chacune des deux figures, si on peut nous le
10 concilier.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 O.K. Qui apparaissent à HQD-9, Document 5, page 26,
13 figure A-1 et figure A-2.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excellent. Merci, Maître Fraser.

16

17 E-12 (HQD) Concilier la non-concordance des
18 informations quant au nombre de
19 projets et les dollars versus les
20 figures A-1 et A-2 dans la pièce HQD-
21 9, Document 5, page 26 (demandé par la
22 Formation)

23

24 Maître Neuman.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Oui. Madame la Présidente, simplement pour le
3 bénéfice de la Régie, concernant ce même
4 engagement, nous avons fait quelques calculs en
5 arrière et ce que nous constatons, au moins pour la
6 figure A-2, c'est que le montant de dollars
7 concorde, mais pas le nombre de projets.
8 LA PRÉSIDENTE :
9 Oui, à peu près. Il y a...
10 Me DOMINIQUE NEUMAN :
11 O.K. D'accord. C'est ça. O.K.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 ... deux cent mille (200 000 \$) de différence entre
14 un et l'autre.
15 Me DOMINIQUE NEUMAN :
16 Oui, c'est ça. Oui, c'est ça. O.K.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 ... et le nombre de projets. Oui. Merci beaucoup...
19 Me DOMINIQUE NEUMAN :
20 O.K. Merci bien.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 ... de votre assistance, Maître Neuman.
23 Me DOMINIQUE NEUMAN :
24 Merci.
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bien. O.K. Alors, je reviens. Maître Fraser,
3 est-ce que vous avez un réinterrogatoire pour le
4 moment au cas où ils ne reviendraient pas?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Non. Pour l'instant, je n'ai pas de
7 réinterrogatoire. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est bien. Je vous remercie. Donc, ceci va clore
10 notre journée un peu de façon hâtive, mais nous
11 serons là demain matin neuf heures (9 h 00) pour le
12 panel 3. Merci.

13

14 AJOURNEMENT

15

16

17

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel